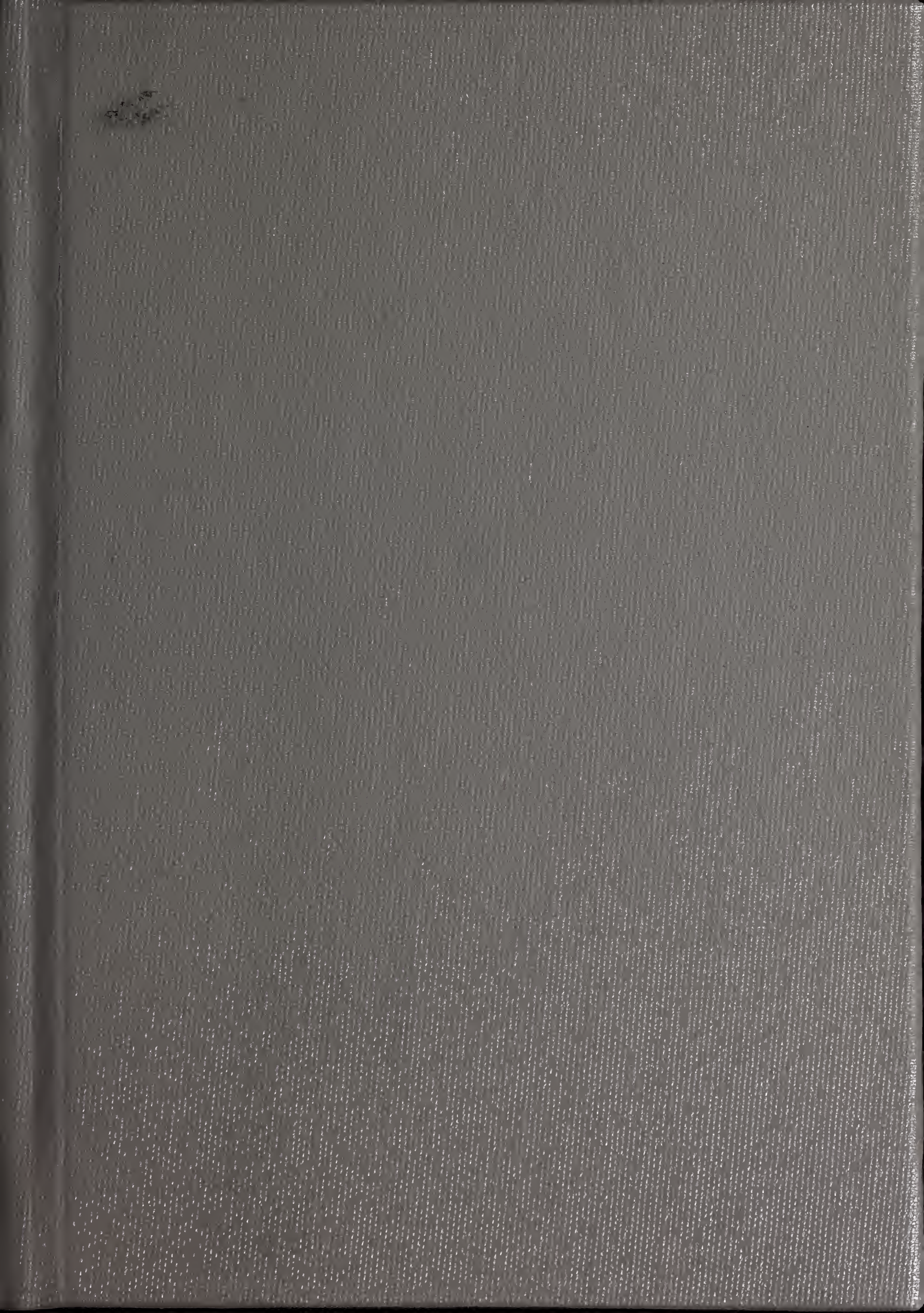




43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'I
DU PROTESTANTIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 7. — 15 Juillet 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PERES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique

1894

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

De la jeunesse d'André nous ne dirons rien : les quelques renseignements recueillis sur elle se trouvent dans le solide ouvrage de M. Nicolas.

Après des aventures sur mer, notre héros entra au séminaire protestant de Lausanne.

A quelle date? c'est ce que nous ne pouvons préciser. Il n'y était pas en février 1770; nulle trace de son nom sur la liste des étudiants envoyée à cette date par Polier de Bottens au comité des pasteurs wallons[1]. D'après des renseignements pris à Lausanne, il n'est pas mentionné sur le registre des pasteurs consacrés à leur sortie du séminaire avant d'avoir terminé leurs études. Pourtant l'auteur de son oraison funèbre, prononcée à Mayence en 1813[2], dit de lui : « décoré du titre « honorable de ministre du Christ, il revint dans sa patrie ». Le même nous apprend aussi que « ses progrès furent si « rapides qu'il termina ses études dans la moitié du temps « ordinaire ». Jeanbon, de son côté, ne cacha pas qu'il avait conservé du temps passé au séminaire un assez mauvais souvenir[3]. Il en était certainement sorti dans les premiers mois de 1773, car en cette année commence sa carrière évangélique.

II

« Sa renommée ayant précédé son retour, on lui confie une « des Églises les plus importantes du Midi », nous dit l'auteur de l'oraison funèbre. En effet, dans le Colloque général des Églises Réformées du Haut-Languedoc, réuni le 7 mai 1772, il avait été convenu que « si les Églises de Castres, Roque- « courbe et Réalmont parviennent à se procurer un pasteur « étranger,... si dans la révolution d'une année il convient « aux dites Églises et à la province, il sera agrégé dans le

1. Bibliothèque de la Société du protestantisme français : correspondance d'Antoine Court et d'un comité de pasteurs wallons en Hollande, pièces 176 et 177.

2. Appartient à M. E. Forestié neveu, à Montauban, qui a bien voulu nous la communiquer et que nous remercions ici de sa grande obligeance.

3. Bibliothèque du protestantisme français : collection Coquerel, documents sur Rabaut Saint-Etienne, p. 49.

« corps des pasteurs pour jouir des mêmes privilèges[1]. » Et M. C. Rabaud raconte dans son travail sur Boniface Laroque, pasteur à Castres, comment celui-ci, ayant beaucoup à faire, fit décider par le consistoire d'adresser vocation à Jeanbon qui terminait ses études à Lausanne[2]. Jeanbon accepta ; sa signature apparaît le 1er mai 1773 sur le registre des baptêmes à Castres[3], le 18 juin sur le registre du consistoire[4]. C'est alors, qu'à l'exemple de nombre de pasteurs du désert, il dérobe son identité aux investigations d'un pouvoir ombrageux sous un faux nom ; le fils aîné du grand Paul Rabaut avait pris le nom de Saint-Étienne, Jeanbon s'appela Saint-André, ou de Saint-André, et désormais il signera toujours « Saint-André » ou « Jeanbon Saint-André ». C'est sous ce dernier nom qu'il est le plus connu.

Jeanbon Saint-André se trouve donc, en 1773, pasteur de Castres. Cette Église, réunie à celles de Roquecourbe et de Réalmont, formait le colloque de Castres. C'est au synode provincial du Haut-Languedoc qu'elle envoyait députation. A en croire l'auteur de l'oraison funèbre, « les fidèles ne tar- « dèrent pas à reconnaître dans Saint-André un orateur dis- « tingué ; aussi, lorsqu'il devait monter en chaire, on courait « en foule pour l'entendre, et chose presque incroyable, on « montait sur le faîte des maisons voisines pour jouir du « charme de son éloquence ». Il y a sans doute là quelque exagération. Jeanbon avait la voix faible[5], et les sermons que nous avons de lui, ses discours à la Convention ne permettent pas de garder une aussi haute idée de son talent oratoire, d'ailleurs réel. Au reste, ce n'est pas comme prédicateur qu'il pouvait rendre le plus de services à ses fidèles, mais bien comme guide et chef de communauté, comme négociateur et avocat auprès des puissants du jour. Officiellement, depuis la révocation de l'édit de Nantes, les Églises protestantes étaient hors loi. En fait, onze années seulement

1. Hugues : *Synodes du Désert*, t. III, p. 43, note.
2. *Bulletin*, 1889, p. 341.
3. Archives communales de Castres, GG53, folio 1071.
4. Cf. Rabaud, ouvrage cité, p. 341.
5. Général B. Bernard : *Brest en 1794* (*France maritime*).

s'étaient écoulées depuis le supplice de Rochette à Toulouse; de 1773 à 1778, les Églises du Béarn allaient être ravagées par les dragons; le Languedoc, plus heureux, avait passé en 1771 du gouvernement tolérant et éclairé du prince de Beauveau[1] sous celui non moins tolérant du comte de Périgord[2]; c'était des conseils de Paul Rabaut que s'inspirait celui-ci chaque fois qu'il avait à s'occuper des religionnaires[3]. Mais aucun des ménagements adoptés par le commandant de la province n'avait passé dans les lois, les protestants n'en vivaient pas moins sous le régime de l'arbitraire et dans des inquiétudes continuelles, et c'était aux pasteurs que recouraient les fidèles en cas d'alerte, c'était aux pasteurs à leur faire comprendre ce que le gouvernement exigeait d'eux pour consentir momentanément à les oublier.

Nous verrons combien Jeanbon fut absorbé par de tels soucis.

Les préoccupations de cet ordre l'assaillirent dès 1773; une enquête prescrite alors par le comte de Périgord sur le nombre des protestants fut pour ceux-ci un sujet d'émoi, et Jeanbon écrivit au nom de ses fidèles à Paul Rabaut, pour lui demander conseil, la première lettre que nous connaissions de lui; elle est daté de Castres, 25 septembre 1773[4].

Monsieur et très cher Frère. — On nous avait déjà fait demander depuis plusieurs jours la note des mariages, baptêmes, etc., célébrés depuis trois ans dans le diocèse de Castres, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je communiquai tout de suite à mes collègues le projet que vous avez conçu de rassembler tous les états particuliers pour en former un tableau général que vous voulez faire passer à la cour. On applaudit à votre dessein, et l'on vit évidemment qu'il serait très essentiel pour nous que le ministère connût que le nombre des protestants mérite de sa part quelques attentions. Cependant l'on a trouvé quelques difficultés pour l'exécution de cette entreprise, et

1. *Mémoires du maréchal prince de Beauvau.* Paris, 1872, *passim.*
2. Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, comte de Périgord et de Grignols fut nommé en août 1771 commandant militaire dans la province de Languedoc pour appliquer le coup d'État du Parlement Maupeou.
3. Dardier, *Correspondance de Paul Rabaut.*
4. Pour tous les documents inédits que nous citons nous rétablissons l'orthographe actuelle.

j'ai recueilli des diverses lettres qui m'ont été adressées à ce sujet les réflexions suivantes : on dit que ce tableau, pour qu'il fût exact, et qu'il pût produire quelque bien, devrait embrasser la généralité des protestants du royaume, et ne pas se borner à la seule province du Languedoc, car indépendamment qu'il serait plus considérable par ce moyen, et par conséquent plus frappant, il aurait le mérite de réunir l'unanimité de suffrages de toutes nos Églises et de former une espèce de réclamation universelle des droits qu'on nous refuse si injustement; que si l'on ne pouvait pas former ce tableau général, il faudrait au moins être sûr que chaque province voulût se régler sur notre modèle afin de n'être pas taxés de porter impatiemment un joug que d'autres souffrent sans murmure. Vu la diversité des têtes et des opinions, on doute, peut-être avec quelque raison, que toutes les provinces voulussent tenter de faire cette démarche.

D'ailleurs, ajoute-t-on, quand même on pourrait parvenir à dresser ce tableau général, est-on bien sûr qu'il nous sera avantageux? Dans la circonstance actuelle quel est le but du gouvernement ? C'est de savoir si la population augmente ou si elle diminue. Pour parvenir à ses fins, M. le Contrôleur général a demandé aux intendants des rôles exacts des baptêmes et des mariages. Peut-être n'a-t-il pas parlé des protestants, et que les intendants, pour une plus grande exactitude, se sont avisés de ce moyen. Dans ce cas notre état ne serait pas même regardé à la cour. Si l'ordre vient en droiture du ministre, il est certain qu'il a rapport au but principal qu'il se propose, et que nous n'y entrons pour rien. Dans cette seconde supposition on ne ferait encore aucune attention à nous. On va plus loin encore, et l'on présume que cette démarche, bien loin de favoriser nos Églises, pourrait bien nuire à la tranquillité dont elles jouissent, et voici le raisonnement que l'on fait à cet égard : ou nos états seront conformes à ceux des intendants, ou ils ne le seront pas. D'un côté on pourra nous taxer d'une méfiance mal placée, on pourra dire que nous ne comptons pas assez sur la vigilance et le support de nos maîtres, et en tirer cette conséquence que nous ne les méritons pas. Quand on sait comme vous par des expériences réitérées qu'on a presque toujours empoisonné nos démarches les plus innocentes, on sent toute la force de cette idée. Si par contre nos états ne sont pas conformes à ceux des intendants, voudra-t-on nous croire de préférence ? Ne pensera-t-on pas au contraire que nous mettons en usage toutes sortes de voies et que le mensonge ne nous coûte rien lorsqu'il peut favoriser nos intérêts, et, en supposant même (ce qui est le pis-aller) qu'on ajoutât foi à notre déposition, il est assuré que

la cour se plaindrait de la négligence des intendants. Ces derniers sont à peu près tout pour nous en province. Ils peuvent à leur gré adoucir la loi ou en aggraver la rigueur sans paraître s'en écarter; aigris par les reproches que nous leur aurions attirés ils ne manqueraient assurément pas de se venger. Je vous rapporte historiquement l'avis de mes associés. C'est à vous, monsieur et très honoré frère, à le peser et à juger, selon votre sagacité ordinaire, du cas qu'il convient d'en faire. Nous désirons tous le bien de la cause commune et nous céderons avec plaisir à des raisons qui nous paraîtront plus concluantes que les nôtres.

J'avais reçu précédemment une de vos lettres; de nombreuses occupations et un voyage que je fus obligé de faire à Montauban m'ôtèrent le loisir d'y répondre. Puisque l'occasion s'en présente, je vous remercie aujourd'hui de ce que vous avez bien voulu nous procurer la lettre de monsieur votre fils. Si nous avions eu l'honneur de le connaître et si nous avions eu son adresse, nous lui aurions écrit en droiture. Passant par vos mains, nous avons cru que nos réflexions n'auraient pas été dans le cas de lui déplaire.

Quant à l'ouvrage de M. Court[1], il y a ici très peu de gens de lettres, et dans le petit nombre je n'en ai pas trouvé un seul qui ait voulu souscrire. Dans quelque autre circonstance je serai peut-être plus heureux à répondre à vos vues.

J'ai l'honneur, etc.

SAINT-ANDRÉ[2].

Sans doute ce ne sont pas seulement les observations du consistoire que Jeanbon présentait à Paul Rabaut; il est permis d'inférer du texte ci-dessus qu'il les avait faites siennes, s'il ne les avait pas suggérées. Combien ces idées étaient justes et cette défiance motivée, l'événement le prouva : les registres des mariages et baptêmes une fois envoyés, Lafon écrivait le 17 février 1774 à Paul Rabaut : « Une personne d'un rang « distingué a confié à M. Perrier que ceux de qui nous ne « sommes pas fort aimés font servir les mémoires qu'on « nous a demandés de nos baptêmes, mariages et sépultures « à nous désigner, qu'on fait envisager à notre bon Roi « notre multiplication comme pouvant devenir très dan-

1. Il s'agit du grand ouvrage de Court de Gébelin : *le Monde primitif*.
2. Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français : papiers Rabaut, III D. Correspondance 1769-1774, p. 177.

« gereuse et pour sa sacrée personne et pour l'État[1]... » Est-ce au même ordre de préoccupations que se rapporte la lettre suivante de Rabaut Saint-Étienne à son père, envoyée le 2 août 1774? « On nous écrit sur les objets « concernant M. de Saint-André que les temps ne sont pas « mûrs encore, et qu'il reste quelque nuage : son factum a « été trouvé fort bon, et il doit en faire partir demain un pré- « cis pour le même juge, qu'il croit toujours bien disposé[2] ». Nous n'avons pu trouver nulle part d'éclaircissements sur l'affaire dont il est ici question.

Ce qui est plus net, c'est l'influence, déjà, dans cette première année de ministère, exercée par Jeanbon Saint-André : la lettre à Paul Rabaut l'indiquait, le passage suivant du procès-verbal du colloque général des Églises réformées du Haut-Languedoc réuni le 4 août 1774 en est la confirmation. « M. Jean « Bon, surnommé Saint-André... aurait fait un vrai plaisir à la « compagnie s'il était venu la grossir et l'aider de ses lu- « mières; en ayant été privés avec regret, Messieurs ses col- « lègues sont chargés de le prier au nom de l'Assemblée de « vouloir bien assister à la prochaine, qui se tiendra au com- « mencement de juin de l'année 1775[3] ». Nous comprenons par suite, que, son année de stage écoulée, il soit l'objet, au colloque général du 13 juin 1775, de la délibération suivante : « D'après la manière distinguée et édifiante dont M. André « Jean Bon a rempli les fonctions du Saint Ministère au mi- « lieu de nous, l'assemblée, désirant qu'il se fixe dans cette « province, l'a invité à vouloir être agrégé au nombre de ses « pasteurs[4] ». Jeanbon accepte et restera dès lors attaché au service de l'Église de Castres.

En 1776 nous le voyons délégué au synode national par le colloque général du Haut-Languedoc du 30 juillet. Il y est accompagné de Bonifas Laroque comme substitut[5]. En 1777, secrétaire du synode provincial du 23 juillet, il délivre, con-

1. Papiers Rabaut, III D, p. 204.
2. Papiers Rabaut, III D, p. 224.
3. Hugues, *Synodes du Désert*, p. 104-105, tome III.
4. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 139.
5. Hugues, *id.*, t. III, p. 174.

formément à une délibération de ce synode, une recommandation pour le comité directeur du séminaire de Lausanne à Jean Durand, étudiant[1]. Chargé de la correspondance du synode avec les autres provinces, il travaille à un rapprochement entre la province du Haut-Languedoc et celle du comté de Foix : la première, en 1764, avait exigé, sans trop se soucier des formes, que la seconde se détachât d'elle; tout en maintenant sa décision en 1777, elle revenait sur les termes dont elle s'était servie, et désirait que la séparation eût lieu à l'amiable ; dans cette œuvre de pacification notre personnage eut la joie de réussir[2].

C'est alors que s'engagent, pour détacher Jeanbon de l'Église de Castres au profit d'Églises plus importantes, des négociations parfois obscures et confuses que nous allons résumer.

M. de Latour, pasteur du quartier de Villebourbon, faubourg de Montauban, s'était rendu impossible par ses imprudences vis-à-vis des catholiques. Un arbitrage confié au pasteur Gâches, de Négrepelisse, intervint entre de Latour d'une part, une commission d'anciens présidée par M. Bagel et le pasteur Fonfrède de Robert d'autre part. La sentence rendue le 25 juillet 1777 porta que de Latour recevrait son congé, et que Fonfrède de Robert écrirait « à M. Saint-André pour lui « adresser vocation ». Comme il y avait à pourvoir l'Église de Saint-Antonin aussi bien que celle de Villebourbon, Fonfrède convoqua en même temps le pasteur Gabriac et Jeanbon Saint-André; le premier qui accepterait devait choisir entre les deux Églises.

Ici se place un revirement dont nous ne saisissons pas les causes : « Les besoins de l'Église de Saint-Antonin étant « plus pressants », la commission d'arbitrage décide que M. Gâches convoquera M. Genolhac, pasteur du Bas-Languedoc, dès que l'on sera fixé sur la venue de M. Gabriac et « avant que M. Fonfrède écrive à M. de Saint-André[3] ». Dans

1. Hugues, *id.*, t. III, p. 209.
2. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 206.
3. Pour toute cette négociation v. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 213-215.

le synode du Montalbanais du 20 novembre on voit que M. Genolhac a accepté, et les pasteurs Genolhac et Abriac sont installés dans les deux postes vacants[1].

Il y eut évidemment là une intrigue dont nous ignorons les motifs et l'artisan. Peut-être, en voyant le pasteur Gâches mêlé à la négociation, serons-nous tentés de nous reporter à une lettre écrite au consistoire de Bordeaux dans une circonstance dont nous parlerons plus loin, et qui désigne M. Gâches comme « l'ennemi juré de M. Saint-André ». Mais ce n'est là qu'une présomption.

Par exemple il est constant que la manœuvre réussit à éloigner pour longtemps Jeanbon de l'Église de Montauban. Le 18 juin 1778 le synode du Montalbanais déclare le poste même de Montauban vacant; M. Bagel fait décider qu'on y appellera Saint-André[2]. Celui-ci refuse, et, si nous n'avons pas sa réponse officielle, une lettre postérieure nous laisse deviner l'acte et ses raisons. Elle est adressée de Castres le 1er juillet 1778 à M. Bagel aîné à Montauban[3].

Monsieur. — Votre dernière lettre m'a vivement affecté. J'ai été autant surpris qu'affligé de la sensation que mon refus a produite dans l'esprit de votre Consistoire. Si j'avais pu penser que les choses en fussent au point que vous me dites, je vous jure que ma réponse à votre première aurait contenu l'acceptation la plus formelle et la plus positive. Je vous l'ai déjà dit, et je ne craindrai pas de le répéter, mon cœur a toujours penché, il penche encore du côté de vos Églises, c'est dans leur sein que j'ai reçu la naissance, c'est là que j'ai des parents et des amis qui me sont chers. Quels puissants motifs à me déterminer! Mais un reste de méfiance, injuste à la vérité, mais que l'expérience du passé me faisait croire trop bien fondée a servi à m'égarer. Cette méfiance a été augmentée par mes amis d'ici.

1. Synode du Montalbanais du 20 novembre 1777 « Jusqu'au 1er novembre de l'an prochain, M. Genolhac restera en possession du quartier de Villebourbon. M. Gabriac restera en possession de celui de Saint-Antonin et Caussade » (Hugues, *op. cit.*, III, p. 216).

2. Hugues, t. III, p. 248-249.

3. Archives du consistoire, Montauban. Nous saisissons cette occasion pour réitérer à M. Rabaut, pasteur à Montauban, qui a mis ce document et plusieurs autres à notre disposition, tous nos remerciments.

Alarmés du bruit de mon départ que je trouvai répandu en arrivant de Bordeaux, ils m'ont tous représenté les inconvénients de mon séjour à Montauban. Je devais croire leur conseil intéressé, je l'assure, mais la crainte ne raisonne pas. A force de sollicitations ils sont parvenus à m'arracher la promesse de les desservir encore une année; j'avais fait cette fatale promesse lorsque vos dernières lettres m'ont été rendues.

Que puis-je faire maintenant? Serait-il bienséant de retirer ma parole? Vous le sentez, Messieurs, je suis lié de manière à ne pouvoir me dégager; il est vrai que mon silence a pu contribuer à vous faire présumer que j'étais décidé, et je me le reprocherais s'il était volontaire, mais je vous prie d'observer que les lettres de Montauban nous parviennent ordinairement le dimanche, et que, lorsque notre tournée nous appelle dans les Églises de la campagne nous sommes nécessairement forcés de perdre deux courriers pour y répondre; c'est exactement le cas où je me suis trouvé; sans quoi vous auriez su à quoi vous en tenir sur mon compte. Il serait bien malheureux pour moi d'être la cause de tous les maux que vous me dépeignez; quoique je n'y eusse contribué que très innocemment, j'en serais au désespoir. Je désire le bien de ma patrie, j'aurais vu avec la plus grande satisfaction que la providence m'eût choisi comme un instrument propre à le procurer; mais je ne crois pas que mon refus vous mette dans l'impuissance de trouver des pasteurs dont l'acquisition vous sera encore plus profitable que la mienne n'aurait été. Si je pouvais vous aider dans cette recherche je vous offre mes soins. Ne pouvant pas vous desservir moi-même, je voudrais au moins faire des efforts afin que vous le soyez convenablement; qu'il me soit permis de vous demander en finissant la continuation de votre amitié et celle de vos collègues, à laquelle j'attache le plus grand prix. Un jour peut-être je serai moins malheureux et je me verrai à portée de vous convaincre que mon attachement et mon estime pour vous et vos Églises sont des plus sincères. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-ANDRÉ.

A ce moment même, comme les Montalbanais, les Bordelais songeaient à notre pasteur, mais, ainsi qu'à Montauban, Jeanbon, appelé à Bordeaux par les vœux d'une partie de la communauté, devait se voir écarter par les manœuvres de l'autre.

Nous avons raconté ailleurs toute cette négociation[1] : nous nous contenterons ici de répéter que Jeanbon fut proposé le 23 juin 1778 au consistoire de Bordeaux, en remplacement du pasteur Henri Cavalier, par une pétition de soixante-huit fidèles; qu'alors des adversaires de sa candidature songèrent à lui opposer Rabaut Pomier de Montpellier, et, après avoir traîné l'affaire en longueur, réussirent à faire élire ce dernier. Pas du tout résignés, les amis de Jeanbon à Bordeaux protestèrent, et l'un d'eux, dans une lettre anonyme dont nous avons parlé plus haut, attribua l'échec du prédicant de Castres aux manœuvres de M. Gâches, de Nègrepelisse, qui aurait accusé Jeanbon de « mysticisme ». Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, mais plus sûrement que Gâches, Olivier Desmont, collègue de Cavalier dans l'Église de Bordeaux, peut être considéré comme l'ennemi de Jeanbon et l'auteur responsable de son insuccès. C'est ainsi que, dans une lettre du 17 juin 1779 à Rabaut Saint-Étienne, il déclare : « La fermeté de notre consistoire a un peu étonné « les partisans cabaleurs de M. Saint-André, on ne dit plus « mot, et j'espère que toute cette fermentation s'en ira en « fumée. Ce sujet n'avait pas généralement plu, et, entre « nous soit dit, son ton dogmatique et absolu avait singuliè- « rement déplu aux membres du consistoire et à nombre de « fidèles[2] ».

Dans une autre du 28 juin à Rabaut-Pomier il annonce que « les partisans de M. André n'ont pas osé revenir à la charge. « La fermeté du consistoire les a déconcertés, et depuis son « exclusion il s'est répandu des bruits qui les auront réduits au « silence. Il faut à cette Église un sujet doux autant qu'éclairé, « prudent autant que ferme, ami de la paix autant qu'hon- « nête[3] ». Quels sont ces bruits, nous l'ignorons, mais quoi qu'en dise Desmont, ils ne diminuèrent en rien Jeanbon dans l'estime de ses partisans de Bordeaux. En 1790 encore ils insisteront pour qu'il soit attaché à leur Église[4]. Il reste qu'en

1. *Révolution française*, 14 mai 1893.
2. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 18.
3. Papiers Rabaud, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 22.
4. V. *Révolution française*, 14 mai 1893.

1778, sous l'influence d'Olivier Desmont, entre deux pasteurs d'égal mérite, les Bordelais choisirent celui dont la personnalité était la moins accentuée, dont le caractère avait le moins de relief. Au jour où les deux candidats rivaux de 1778 se retrouveront dans la Convention, ce ne sera pas Rabaut-Pomier qui sera envoyé en mission aux armées et sur l'Océan, qui sera délégué au Comité de Salut Public.

Le plus curieux, c'est que Rabaut-Pomier, M. Lods l'a établi dans l'étude qu'il lui a consacrée[1], fut retenu par son Église et ne put venir à Bordeaux : le consistoire de cette dernière, très déçu, ne le remplaça que le 31 janvier 1780, par le pasteur Quatreil, de Nérac[2].

Après tant de vicissitudes, Jeanbon reste à l'Église de Castres, qu'il n'avait d'ailleurs point abandonnée pendant le cours des négociations. Secrétaire-adjoint et correspondant du synode du Haut-Languedoc, il rendait compte à cette assemblée le 1er juillet 1778 de démarches qu'il avait faites au sujet de M. Bellerive-Crébessac. Envoyé par la province à Lausanne, ce dernier s'était ensuite consacré au service des Églises de l'Agenais, délaissant la province qui avait fait son éducation, et les efforts de Jeanbon pour ramener le délinquant restaient infructueux ; le synode cita Bellerive et la province d'Agenais devant le synode du Montalbanais et constitua Jeanbon son avocat devant cette juridiction arbitrale[3] ; le débat ne se terminera qu'en 1782. Le 28 juillet Saint-André délivrait au nom du synode une recommandation à l'étudiant Marc Lanthois allant à Lausanne. Enfin, en novembre 1778, devant ses fidèles de Castres, il prononçait à l'occasion de la naissance de Madame fille du Roi un sermon sur ces paroles du livre de Samuel (I, ch. 27) : « J'ai prié pour avoir cet enfant, et l'Éternel m'a accordé ce que je lui ai demandé ». Ce premier sermon a été imprimé sous ce titre *Sermon d'action de grâces prononcé au désert*, mais sans nom d'auteur et sans nom de lieu[4], probablement par prudence, ainsi

1. *Bulletin*, 15 avril 1893.
2. Archives du consistoire, Bordeaux.
3. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 241-242.
4. 47 pages in-8° (appartient à M. E. Forestié à Montauban, qui a bien voulu nous en laisser prendre copie).

qu'il était d'usage pour les sermons prononcés au désert[1].

L'intérêt de ce sermon, c'est qu'il n'est pas une froide amplification d'idées banales. Le sujet, c'est la joie qu'éprouve le pasteur, et qu'il espère voir partager par tous les fidèles, à la nouvelle du bonheur que Dieu accorde au couple royal et à la France par ce premier enfant depuis si longtemps attendu, ce sont aussi des sentiments d'ardent dévouement à la royauté, exaltés par les longs espoirs, les généreuses illusions que semblait permettre le début du nouveau règne; c'est l'expression sans cesse renouvelée d'une reconnaissante admiration pour les vertus du jeune roi, la grâce et le charme de la reine; à ces effusions de joie se mêle la manifestation des préoccupations et des haines patriotiques soulevées dans toute la nation par la guerre contre l'Angleterre (et c'est là de toutes les passions qui agitent ce discours, la seule à laquelle Jeanbon restera toujours fidèle); en terminant, l'orateur se permet d'appeler sur les religionnaires, encore à la merci d'une législation rigoureuse, la clémence et l'équité de leur roi. Quant au style, il est parfois plein de vigueur et de sobriété, comme dans cette belle comparaison sur l'homme en état de péché : « Dégradé dans ses facultés morales et physiques, il ne con- « serve quelques rayons de sa gloire primitive que pour nous « faire mieux sentir le regret de l'avoir perdue ; ainsi ces pa- « lais antiques, que le temps a renversés, conservent dans « leurs marbres épars, couverts de boue, cachés sous des « ronces, habités par les plus vils insectes, de faibles restes « d'une grandeur qui n'est plus » ; qu'on lise aussi la conclusion dans l'ouvrage de M. Nicolas, où elle est citée presque entière : la description de l'état précaire où sont réduits les fidèles est simple, brève, et pourtant d'une tristesse émouvante; parfois encore la phrase de Jeanbon semble un écho, une réminiscence de celle de Bossuet, pour lequel nous savons son admiration[2] : parlant de l'issue fatale que la naissance de Madame faillit avoir pour la reine, il s'écrie :

Mais, ne nous sommes-nous pas trop hâtés de rendre grâces ?

1. De Félice, *Sermons prononcés au Désert.*

2. Discours prononcé le 16 germinal an XII à la première séance publique de la Société des sciences et arts de Mayence.

nos craintes sont-elles entièrement dissipées? Hélas! quelle nouvelle alarmante succède à la nouvelle agréable dont nous nous félicitons! Une Reine, objet de notre amour, entre les doigts de la mort! Son sang se glace, la pâleur couvre son visage, des symptômes menaçants semblent annoncer la destruction de son être. Déjà la consternation s'est emparée des esprits. Un cri de douleur et d'effroi se fait entendre dans le palais royal et ce cri retentit jusqu'au fond de nos provinces. Grand Dieu! ne nous avais-tu donc exaucés que pour nous punir?.... Seigneur pardonne! Seigneur fais grâce à ton peuple... Peuple chéri du ciel, Dieu a regardé ton affection. Sèche tes pleurs, que la joie renaisse. Ce même instant qui a vu l'orage se former l'a vu disparaître; la santé brille de nouveau sur ce front, peu auparavant couvert des ombres de la mort...

De tels passages suffisent à montrer que tout n'est pas méprisable dans l'œuvre de Saint-André prédicateur.

III

A l'époque de son ministère où nous sommes arrivés, Jeanbon n'avait pas trop à se plaindre du sort. Des rancunes personnelles, de mesquines inimitiés l'avaient écarté des grandes Églises de Montauban, de Bordeaux; dans sa province du Haut-Languedoc, dans son Église de Castres, nous avons vu qu'il jouissait d'une influence et d'une considération légitimes. En 1779, nous ne constatons encore aucun changement[1], mais à partir de 1780, l'harmonie, la concorde vont être bannies du consistoire de Castres et Jeanbon Saint-André, l'homme du monde le moins attaché aux questions de personnes (toute son histoire à la Convention le prouvera), va voir sa tranquillité, sa situation compromises par les menées de quelques individus.

Subitement, le 4 mai 1780, au synode du Haut-Languedoc, il demande et obtient, pour cause de santé, dit-il, un congé

1. Synode du Haut-Languedoc du 1er juillet 1779. Hugues, t. III, p. 273-276.

d'une année au moins[1]. La raison de santé n'est ici qu'un prétexte, et la preuve en est dans la lettre que nous publions plus loin. Dans cette lettre et les suivantes, plus d'un détail nous échappe, mais nous pouvons tout au moins en dégager ceci : les protestants de Castres n'avaient pas de temple dans la ville, les temples ayant été détruits sous Louis XIV, et le culte n'ayant jamais eu depuis d'existence légale. Sous le gouvernement du prince de Beauvau, ils avaient été obligés de démolir eux-mêmes, à la suite de réclamations violentes, un temple qu'ils s'étaient hasardés à construire dans Castres[2]. Depuis, le prêche se tenait en plein air, et, semble-t-il, au lieu dit le bois de Massy[3].

Les protestants auraient quitté cet emplacement pour en prendre un autre plus rapproché de la ville, et par conséquent plus commode; cet autre local nous est désigné par M. C. Rabaud comme étant un champ du domaine du Bouffard, au milieu duquel se dressait un pommier auquel on accrocha la chaire[4]. Malheureusement, le champ en question était voisin d'une ancienne église, et le clergé de Castres se plaignit. Jeanbon, prudemment, afin de mettre un terme aux réclamations de l'intolérance, voulait qu'on abandonnât l'emplacement incriminé; Rabaut-Saint-Étienne et Paul Rabaut, investis moralement d'une sorte de direction des Églises, étaient du même avis; mais certains membres du consistoire de Castres, les plus puissants précisément, s'irritèrent de ce qu'ils considéraient comme une mesure inutile, firent à Jeanbon une opposition acharnée, parvinrent à lui aliéner une grande partie des fidèles. C'est ce que paraît déjà dire la première lettre de Jeanbon sur ce sujet :

1. Hugues, t. III, p. 311.
2. *Mémoires du maréchal prince de Beauvau*, p. 88.
3. Massy, bois dépendant d'une ferme de la paroisse de Saint-Étienne de la Bernardie-Salvages à une certaine distance de Castres (C. Rabaud, Bonifas Laroque, p. 344).
4. Boniface Laroque, p. 346, note 1.

A M. de Saint-Étienne, chez MM. Lapierre frères, négociants à Nimes[1].

Castres, le 24 mai 1780.

Monsieur et très honoré frère,

Mon collègue vous a écrit un mot en mon absence pour vous accuser la réception de votre lettre, et vous promettre à mon retour une réponse telle que vous la désiriez. Je vous l'envoie, en effet, jointe à la présente; vous en ferez l'usage qui paraîtra le plus convenable à votre prudence; c'est, je vous assure, avec bien de la peine qu'on a pris la résolution de s'éloigner de quelques pas du lieu où l'on s'assemblait. Le choix de ce local, comme tout ce qui passe par les mains des anciens, était devenu une affaire de parti, quelques personnes raisonnables avaient dès le principe représenté qu'il pourrait être dangereux d'aller sur un terrain que le fanatisme et l'ignorance des prêtres de Castres leur feraient regarder comme sacré : on n'avait tenu aucun compte de leurs représentations. Au contraire, loin de déférer à leur avis, on les avait dénoncés au peuple comme les ennemis du bien de l'Église qui s'opposaient à ce qui pouvait être dangereux. Je suis en particulier en butte aux traits de la calomnie. On me fit un crime d'avoir avancé mon opinion en consistoire, où il semble cependant que les suffrages devraient] être libres. On la rapporta dans le public, mais défigurée, mais altérée, mais envenimée par la méchanceté. J'eus beau, dans un second consistoire, me plaindre de cette infraction aux lois de l'équité et de la discipline, j'eus beau représenter que dans une assemblée quelconque tout membre avait essentiellement le droit de dire sa façon de penser, que si elle n'était pas exacte le corps pouvait la rejeter, mais non pas injurier ensuite au dehors un opinant qu'on doit au moins supposer être de bonne foi. Les gens sages gémirent et ne dirent mot, les malintentionnés gardèrent aussi le silence, mais ce fut pour en faire un nouveau grief dans le public, des plaintes que j'avais eu l'audace de faire contre leur malicieuse indiscrétion.

C'est quelque chose de bien affligeant que la mollesse des âmes honnêtes. Tandis que les cœurs dépravés se liguent, réunissent leurs efforts et déploient toute l'activité du zèle le plus ardent pour faire le mal, les autres, tranquilles spectateurs de ces désordres,

1. Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 45 et s.

se contentent de les blâmer sans avoir le courage d'y opposer une barrière. Vous sentez qu'il fallut céder aux cris et aux emportements de ceux qui voulaient qu'on fît les assemblées près de l'ancienne église.

Les réclamations des catholiques ne tardèrent pas à éclater. Le curé porta directement ses plaintes au subdélégué du commandant de la province. Celui-ci, tolérant par principe et par caractère, nous fit avertir qu'il ne pouvait se dispenser, vu les obligations de sa place, de prendre en considération la plainte du curé et d'en écrire à M. de Périgord; que cependant, si nous voulions prendre un autre local, comme il nous le conseillait, l'affaire finirait là.

J'étais d'avis de suivre les conseils du subdélégué: nouveau motif de me vilipender. Sur ces entrefaites, je partis pour Bordeaux et votre lettre arriva à Castres. M. Laroque l'ouvrit et jugea bientôt qu'avec les conseils de nos anciens il lui serait difficile de parvenir à transporter ailleurs le lieu de l'assemblée s'il ne déduisait pas depuis A jusqu'à Z les causes de ce changement. Il lut donc votre lettre au consistoire, recommanda le secret, qui ne fut pas gardé, et insista pour le parti de la soumission. On se soumit, en effet, mais avec répugnance; il y eut même des propos assez vifs entre quelques anciens de sentiment opposé. Ceux qui étaient acharnés à ne pas bouger, voyant que les craintes que j'avais manifestées se réalisaient, plutôt que d'avouer que j'avais eu raison, eurent l'effronterie de dire que j'avais sollicité la lettre dont on venait de faire lecture, et qu'il y avait entre vous et moi une connivence criminelle pour faire prévaloir mon sentiment. J'avoue qu'il n'y a qu'un petit nombre d'anciens qui aient conçu cette abominable idée, mais ces anciens l'ont dit à quiconque a voulu l'entendre; et le peuple, toujours dupe des cagots, le peuple auquel on en impose si facilement par des grimaces, le peuple l'a cru. Il y a peut-être la moitié des protestants de Castres persuadés que vous et moi sommes deux fourbes, dont la fourberie a pour but d'exercer tous les dimanches leurs jambes un peu plus qu'ils ne voudraient.

Qu'après des traits de cette nature je sois à jamais dégoûté de me mêler d'affaires ecclésiastiques, c'est ce qui ne vous paraîtra pas étonnant. Ma santé délabrée, et peut-être autant par les tracasseries pénibles qu'on m'a suscitées que par les travaux pénibles inséparables de notre état, m'impose la loi du repos. Je l'ai demandé et obtenu du synode pour un an et plus s'il le faut, à dater du premier novembre prochain. Je verrai dans cette année ce qui me conviendra le mieux; mais comme d'ici à l'époque de mon repos il serait pos-

sible que vous eussiez à m'entretenir d'affaires qui regardent l'Église de Castres, je suis bien aise de vous prévenir que vous ferez bien de vous adresser pour cela à d'autres qu'à moi. Il faut nécessairement, s'il y a des ordres supérieurs, les faire passer directement au consistoire ou bien les lui faire notifier par le subdélégué du commandant de la province. Je serai toujours flatté si vous voulez continuer à m'honorer de votre correspondance; mais, au nom de Dieu, pas un mot qui ait rapport à mon consistoire.

J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus distingué,

Monsieur et cher frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-ANDRÉ.

Ainsi, premier résultat du conflit, Jeanbon s'éloigne de son Église pour un an à partir de 1780.

En son absence la communauté n'a garde de déserter l'emplacement dénoncé par les prêtres catholiques. Nous voyons l'effet de cet entêtement dans ces mots écrits le 20 mars 1782, à Pradel : « Le comte de Périgord est extrêmement courroucé « parce que... l'année dernière on n'écouta point l'ordre que « ce seigneur avait donné de changer le local de l'assem- « blée[1]. » De son côté le collègue de Jeanbon, le pasteur Bonifas Laroque, a l'imprudence de bénir avec éclat un mariage entre cousins germains[2], ce qui le fait accuser auprès du pouvoir séculier par l'évêque de Castres, Mgr de Royère, prélat d'ordinaire plus tolérant[3]. Le commandant de la province fait un exemple : il donne ordre d'arrêter Laroque, tout en laissant à Paul Rabaut le temps de l'avertir[4], et l'exile du 24 mars 1782 au 1er avril 1783 à Négrepelisse.

Jeanbon, rentré en fonctions dans de telles conditions, se trouve à la tête d'une Église mal vue en haut lieu, effarée de l'hostilité qu'elle a provoquée elle-même. Mais les rancunes de ses adversaires n'ont pas désarmé; elles sont d'autant plus vives que l'événement lui a donné raison[5], et ses ennemis,

1. Dardier, *Corr. de P. Rabaut*, t. II, p. 293.
2. *Ibid.*
3. Il avait succédé en 1773 à Mgr de Barral, un des persécuteurs de la famille Calas.
4. Dardier, *op. cit.*, t. II, p. 293.
5. V. les lettres que nous donnons aux pièces justificatives, p. 2-28.

conduits par un M. de Baudecourt, un riche banquier, lui font une opposition acharnée, travestissent toutes ses intentions. On comprend que, parfaitement écœuré de toutes les vilenies dont il était l'objet, notre personnage en revienne à sa décision de 1780 et s'y tienne désormais. Dans le synode du Haut-Languedoc du 4 juillet 1782 il demande et reçoit son congé[1]. Il n'abandonne cependant pas brusquement ses fonctions, peut-être à cause de l'exil de Laroque, en février 1783, c'est lui que Paul Rabaut charge de transmettre à Mme Laroque la nouvelle de la grâce de son mari[2]. C'est seulement après le 8 octobre 1783 que sa signature disparaît du registre des baptêmes[3]; le 1er novembre 1785 Jeanbon sera définitivement remplacé comme pasteur à Castres par Nazon, de Saint-Affrique.

IV

De la vie qu'il mène dès lors dans la retraite nous ne savons rien, sinon qu'il suit avec anxiété les efforts, les démarches, les consultations qui aboutirent à l'édit de Tolérance de 1787. De cette époque date son écrit intitulé *Considérations sur l'organisation civile des protestants*, et que M. Nicolas a publié[4]. Nous en plaçons la rédaction entre 1783 et 1787, parce que, de sa lecture, il ressort manifestement 1° qu'il a été composé avant qu'aucune modification eût été apportée au régime cruel établi par Louis XIV, c'est-à-dire avant novembre 1787; 2° qu'il a été pensé sous l'influence du souvenir des incidents de 1780 à 1782 : des allusions y sont faites à ces gouverneurs de provinces obligés parfois de céder à des im-

1. « Sur la demande de M. de Saint-André, pasteur de l'Église de Castres, qu'il lui fût permis de suspendre les fonctions de son ministère, vu la grande faiblesse de sa santé, la compagnie quoique très marrie de cette demande, et plus marrie encore de la cause qui l'a produite, après les plus fortes oppositions, a arrêté qu'il lui fût accordé le congé le plus honorable. » (Hugues, t. III, p. 367.)

2. Dardier, *Corr. de P. Rabaut*, t. II, p. 325.

3. Archives communales de Castres, GG 53, folio 2171.

4. *Jeanbon Saint-André. Sa vie et ses écrits*, p. 275 sqq.

pulsions étrangères et de se départir de leur tolérance, aux résistances que peuvent éprouver leurs ordres, aux personnages qui ont intérêt à supprimer ces ordres, ou à les interpréter d'une façon erronée.

Dans cet ouvrage, de développement lucide et de style sobre et ferme, Jeanbon part de cette idée que ce furent les garanties politiques accordées aux protestants par l'édit de Nantes qui amenèrent la révocation de ce même édit. En conséquence il est prêt, pour obtenir la reconnaissance du culte protestant par l'État, à concéder à ce même État une surveillance minutieuse de l'exercice du culte. La reconnaissance du culte protestant serait avantageuse à l'État, car c'est déjà pour celui-ci s'exposer à un danger que d'obliger les protestants qui veulent obéir à la voix de leur conscience à commettre de ce fait une première désobéissance à la loi; c'est aussi agir avec maladresse que de les empêcher, en les maintenant dans une condition misérable, de développer leur activité et de contribuer à la prospérité générale. « C'est un poids bien pesant, dit l'auteur, que celui de l'humiliation. » Enfin, idée toute philosophique, le protestantisme, ses dogmes fussent-ils faux, est utile pour maintenir les hommes dans le devoir par les principes de sa morale, par ses engagements à la vertu. Quant aux précautions de police du culte, Jeanbon n'en refuse aucune à l'État : il lui accorde la suppression des synodes nationaux, la surveillance des ministres, l'exclusion de tout pasteur étranger.

V

La proclamation de l'édit de Tolérance (novembre 1787) fut pour Jeanbon Saint-André le signal du retour à la vie active. Il n'avait plus à craindre d'user toutes ses énergies dans d'incessants conflits ou d'humiliantes négociations avec les puissants du monde. Ses espérances, ses plans, ses nobles ambitions se révèlent dans une lettre qu'il envoya de Castres, le 16 mai 1788, à Rabaut Saint-Étienne à Nîmes, et à laquelle

nous avons déjà fait allusion à propos de l'impression que notre pasteur avait gardée du séminaire de Lausanne [1].

Monsieur et très cher frère, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous fais mes très sincères remercîments de tous les détails dans lesquels vous avez la complaisance d'entrer. Je remercie aussi M. votre père de vous avoir communiqué ma lettre, puisque cette communication m'a valu une réponse si étendue et à tous égards si satisfaisante. Lorsque j'écrivis à M. Rabaut, la loi qui nous accorde un état n'était pas encore publiée. Aussi faisais-je diverses questions auxquelles la loi elle-même a dans la suite suffisamment répondu. Les éclaircissements qu'on peut en tirer par voie d'induction ou de conséquence sont en général sensibles à des yeux attentifs. J'en avais entrevu plusieurs, et je vous sais un gré infini d'avoir pris la peine de les développer tous. Je vois avec plaisir que je ne m'étais pas trompé, lorsque, contre l'opinion de quelques personnes, j'avais jugé l'édit rendu au sujet des non-catholiques beaucoup plus favorable aux protestants qu'on ne le croyait. Dieu veuille qu'ils en sentent le prix et qu'ils travaillent de toutes les manières à se rendre dignes des grâces qui peuvent leur être réservées.

Mais pour arriver à ce point il faut nécessairement qu'il s'opère un très grand changement dans le régime intérieur de nos Églises, il faut réformer une foule d'usages absurdes qui ne sont fondés ni sur la raison, ni sur l'Évangile, qui se sont introduits parmi nous dans des temps désastreux, où l'on se laissait bien plutôt entraîner aux circonstances qu'on ne travaillait à les maîtriser. En un mot il faut, comme vous le dites fort bien, faire de nous un peuple entièrement neuf, et le seul, l'unique moyen pour cela c'est l'instruction. J'en avais déjà parlé à votre père, bien moins comme un homme qui a sur cet objet important des vues arrêtées, que comme un homme qui cherche dans les lumières d'autrui les moyens de débrouiller une idée infuse qui roule dans sa tête. Vous devez juger par là de l'empressement avec lequel j'accepte l'offre que vous voulez bien me faire de me communiquer le plan que vous avez formé pour la conduite de nos Églises et pour l'éducation de la jeunesse protestante. Je vous lirai avec intérêt, je louerai votre zèle et vos talents; malheureusement je serai peu en état de vous donner des conseils, et lorsque vous me faites la grâce de me dire que vous

1. Bibliothèque du protestantisme. Collection Coquerel. Documents sur Rabaut Saint-Etienne, p. 49.

comptez sur mon recours, c'est que vous ne savez pas combien mes moyens sont faibles. Cependant, quoi qu'il en soit à cet égard, obligé, comme je crois l'être, de coopérer de toutes mes forces à faire le bien, je ne refuserai jamais au moins de tenter de vous être utile pour l'exécution de vos vues. J'en sens vivement toute l'importance; elle est telle que si on ne se hâte de prendre un parti sage et raisonnable, si on ne travaille sans relâche à une réforme devenue indispensable, on doit s'attendre à voir les plus grands maux naître de notre criminelle négligence. Cependant la circonstance est si favorable, elle est si propre à ranimer notre courage, que nous devons être presque assurés du succès pourvu que nous voulions prendre la peine de le mériter.

C'est aussi par ce motif qu'après avoir passé six années entières dans la plus absolue inutilité, j'ai jugé qu'il était de mon devoir dans un moment aussi décisif de m'atteler de nouveau à la charrue, et de reprendre les fonctions de mon ministère; je viens de prendre des engagements avec l'Église de Montauban. C'est ma patrie, c'est une ville autrefois célèbre dans le parti protestant; les sciences y étaient cultivées avec éclat. Maintenant cette malheureuse Église dégénérée, avilie, déchirée par des animosités, privée presque totalement du culte par l'insuffisance du nombre de ses pasteurs, est dans un état de délabrement presque incroyable. Cependant les personnes bien intentionnées y soupirent après un meilleur état de choses. La plupart des chefs de famille, en particulier, désirent avec ardeur que leurs enfants reçoivent une éducation morale et chrétienne. Vous me fournirez les moyens de remplir leurs vues. Je vous devrai de la reconnaissance et ils vous en devront encore davantage.

Outre ce bienfait général, quel bonheur ne serait-ce point pour nos pauvres Églises, qu'on cessât enfin d'envoyer nos candidats en Suisse, où ils ne font que des études détestables, sous des professeurs très indifférents à leurs progrès et très peu capables peut-être de les exciter à en faire. Il y a peu de jours qu'écrivant pour un autre sujet au professeur de Bon, aujourd'hui président du Comité, j'en pris occasion de lui parler fort au long du plan d'études qu'on fait suivre à Lausanne aux proposants français. Je n'eus pas de peine à lui prouver que c'était une vraie dérision que de s'imaginer de former des ministres avec de pareilles études; mais ce n'est pas la millième fois qu'on a fait à ces messieurs de semblables représentations.

La lenteur helvétique jointe au peu de cas que ces gens-là affectent de faire des Églises françaises, s'est opposée à ce qu'ils changeassent

leur routine. Ainsi, quand nous ne serions pas intéressés à retirer de là nos jeunes gens pour plaire au gouvernement, notre propre intérêt nous en ferait une loi. Quels ministres ils nous ont donnés! Heureusement la Providence est venue à notre secours, preuve ajoutée à tant d'autres, que la religion se conserve indépendamment des moyens humains.

Je serai encore ici quelque temps et j'y pourrai recevoir quelques-unes de vos lettres, si vous daignez continuer à m'entretenir de vos idées. Lorsque je partirai pour Montauban, j'aurai l'honneur de vous en faire part, et celui de vous demander de m'y adresser vos lettres.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération et le plus sincère attachement, monsieur et très cher frère.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

St. André.

P. S. — Veuillez présenter à M. votre père mes respectueuses salutations.

Jeanbon Saint-André devient donc en 1788 pasteur de l'Église de Montauban. Le 1er mai de cette même année, le synode du Haut-Languedoc lui avait, sur sa demande, conféré « un extrait du congé qui lui fut donné dans l'assemblée syno- « dale de 1782 » et lui avait offert « le témoignage distingué « dont il est digne[1] ».

A Montauban, le nouveau ministre rencontre tout d'abord quelques difficultés: le pasteur Lagarde, de Villebourbon, avait été chargé par le synode du Montalbanais de l'installer le 1er juillet. Lagarde, étant en mauvais termes avec le synode, refuse de procéder à l'installation[2]. Jeanbon est alors installé par les anciens, postérieurement au 10 août 1788; mais déjà le 6 juillet il faisait acte de pasteur en conférant le baptême. L'Église qu'il dessert forme avec les trois autres quartiers de Villebourbon, Négrepelisse, Saint-Antonin, le synode du Montalbanais; elle comprend la ville de Montauban, le faubourg Sapiac, Saint-Martial, Le Fau, Bô[3]. Le collègue de

1. Hugues, t. III, p. 561.
2. Archives du consistoire de Montauban, registre nº 18, séance du 14 août 1788.
3. Tiré d'une statistique faite sous le ministère de Genolhac et Blachon à Montauban. Papiers Rabaut, IV B, 1.

Jeanbon est Nogaret Laboissière, à qui, en 1789, succédera Fonfrède de Robert.

Dans la première année de son ministère à Montauban, tout démontre que Jeanbon travaille pour sa part à réaliser le plan qu'il avait concerté avec Rabaut Saint-Étienne. C'est ainsi qu'il est en rapports avec l'Église de Nîmes, dont le pasteur Gachon lui écrit le 13 octobre 1788, pour l'engager à concourir avec lui à l'obtention d'un régime plus favorable que le régime concédé par l'édit de Tolérance[1]. C'est ainsi que le 28 novembre, en séance du consistoire, « il a été délibéré que « M. Saint-André se chargerait de faire un cours public de « religion au lieu ordinaire de nos assemblées, auquel les « péres et mères seraient invités d'envoyer leurs enfants « de l'un et de l'autre sexe; ......et comme cette occupation « sera un surcroît de travail pour M. Saint-André, le consis- « toire a délibéré de le décharger des baptêmes, mariages et « visites des malades à la campagne, dont M. Nogaret a bien « voulu avoir la bonté de le décharger[2].» C'est à cette période d'activité apostolique que nous rapporterions le « discours « prononcé le 30 avril 1789, à l'occasion de l'édit du roi en « faveur des protestants[3] » si, contrairement à M. de Félice[4], certains érudits n'attribuaient pas ce discours à O. Desmont plutôt qu'à Saint-André, contestation qui nous oblige à en différer l'étude.

Mais nous sommes arrivés à la veille de l'ouverture des États Généraux. Et, comme la France même, la vie de Jeanbon Saint-André entre dans une période toute nouvelle. Elle n'appartient plus exclusivement à l'histoire du protestantisme, elle lui appartiendra de moins en moins. De 1789 à 1792, Jeanbon va être troublé dans l'exercice du ministère évangélique, par les fureurs de la contre-révolution dans le midi (massacres de Montauban du 10 mai 1790), et par les mille soucis de la gestion municipale de Montauban; les passions

1. Archives du consistoire de Montauban.
2. Archives du Consistoire de Montauban. Registre n° 18.
3. Sur Isaïe, II, 2-4, 35 p. in-8 (appartient à E. Forestié neveu, à Montauban).
4. Sermons des pasteurs au désert.

politiques le dominant toujours davantage, ses sermons seront moins d'un théologien que d'un chef de parti. Enfin, les élections à la Convention l'enlèveront pour toujours à son Église.

C'est au 1er mai 1789 que nous arrêtons cet essai, simple résumé provisoire de constatations et de documents inédits, que nous reprendrons ultérieurement dans une étude plus complète. L. Lévy-Schneider.

Documents

LETTRES INÉDITES DE JEANBON SAINT-ANDRÉ

SUR LES DISSENSIONS DE L'ÉGLISE DE CASTRES ET L'EXIL DE BONIFAS LAROQUE (1782-1783)

(tirées des Papiers Rabaut, collection Coquerel, Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme.)

Castres, le 27 mars 1782.

Monsieur et très cher frère,

Vous aurez sans doute reçu le mémoire justificatif que M. Laroque vous a envoyé, et je ne doute point que vous ne fassiez tous vos efforts pour obtenir par le moyen de vos amis la grâce de ce pauvre homme, que son déplacement plonge dans une désolation d'autant mieux fondée qu'il est obligé de sacrifier à peu près tout son bien-être en s'éloignant de Castres. Il est certain, et vous l'aurez remarqué dans son mémoire, qu'il n'est pas complètement exempt de blâme. Il avait été averti par plusieurs personnes du danger auquel il s'exposait en bénissant le mariage qui a donné lieu à la plainte, et ce fut un moment de zèle qui le fit passer par dessus la considération qu'on lui allégua. Mais enfin il est bien certain qu'il n'a pas voulu désobéir aux ordres du commandant de la province, et il est très vrai qu'il ne croyait pas que la défense de marier les cousins fût aussi stricte qu'il l'a appris depuis à ses dépens. Je désire de tout mon cœur que vous nous appreniez bientôt que vous avez réussi à le tirer de ce mauvais pas, et s'il fallait autre chose que votre zèle pour vous engager à y travailler de tout votre pouvoir, j'emploierais auprès de vous les instances les plus pressantes.

Quant à ce qui regarde le local des assemblées, il a été délibéré

par le consistoire de les remettre à Massy, et je crois qu'il n'y avait pas lieu de balancer après l'ordre exprès que vous nous avez communiqué à ce sujet ; il n'a cependant pas été très facile de persuader au peuple d'y retourner, ni de lui faire croire l'existence de l'ordre du commandant de la province; j'ai eu encore là de nouvelles difficultés à éprouver, surtout de la part de deux ou trois protestants, un peu plus suffisants que les autres, qui, se croyant supérieurs en lumières à tout le genre humain, se piquent de contredire tout ce que les autres font; ils ont cabalé, tâché d'exciter des rumeurs contre moi et peut-être auraient-ils réussi à indisposer mon troupeau si je n'avais pris le parti de les laisser clabauder tout à leur aise sans répondre un seul mot. Ils ont cependant fait impression sur un certain nombre d'esprits, et il y a lieu de craindre que la fréquentation du culte ne souffre de leurs emportements. C'est pourquoi, et afin de me mettre à l'abri de tout soupçon, je vous prie, si vous avez quelque chose à nous communiquer, d'adresser vos lettres au Consistoire, avec enveloppe, à M. Guibal aîné, négociant[1]. Vous pourrez m'écrire à moi-même, si vous voulez entrer dans quelques détails particuliers. Au reste, il est assuré qu'il y a de l'inquiétude, de la part des catholiques, d'avoir porté plainte contre nous, au sujet du local de l'assemblée. Ce local n'a rien, absolument rien qui puisse les choquer. Mais, ils sont les maîtres, il faut bien obéir. Cependant le Consistoire, qui, dans cette occasion, s'est conduit avec décence et dignité, espère que M. de Périgord ne nous confinera pas pour toujours à Massy. C'est dans cet espoir qu'il a dressé un mémoire que je vous envoie de sa part, avec prière d'en faire usage.

Recevez nos remercîments, Monsieur et très cher frère, de la complaisance que vous avez eue de nous instruire des dangers que nous courions. Continuez à nous donner des preuves de votre attachement au bien des Églises. Si je ne puis pas vous assurer de la reconnaissance de tout le monde, croyez au moins qu'en mon particulier, j'y serai très sensible. J'ai l'honneur d'être avec l'estime et l'attachement les plus sincères, Monsieur et très cher frère, votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-ANDRÉ[2].

1. Un des plus grands fabricants de draps de Castres avant la Révolution, deviendra membre du Corps législatif et de la Légion d'honneur sous Napoléon (Nayral, *Chroniques et antiquités castraises*, t. III, p. 559).

2. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 60.

A M. Laverhne, négociant, pour M. Denis, à Nîmes.

Castres, le 3 avril 1782.

Monsieur et très cher frère,

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelques jours pour vous remercier au nom du Consistoire, de l'intérêt que vous prenez au sort de notre Église et du zèle qui vous porte à nous informer des dangers qui nous menacent. Ma lettre accompagnait un mémoire justificatif de notre conduite, dont nous laissions à votre sagesse le soin de faire l'usage qui vous paraîtrait le plus commode au bien de la chose. Depuis, le Consistoire s'étant rassemblé, et ayant pris l'avis des chefs de famille, il a été jugé bon de vous prier de ne pas donner communication du mémoire qui vous a été envoyé, en supposant qu'il n'ait pas été déjà présenté, ou à M. Périgord lui-même ou à quelque autre personne en place. Veuillez donc, Monsieur, s'il est encore en vos mains, nous le renvoyer ; et, si vous l'aviez remis à quelqu'un de qui vous puissiez le ravoir, priez-le de vous le rendre. En attendant qu'il puisse être pris un parti définitif à cet égard, ayez la complaisance de nous donner tous les éclaircissements possibles sur la vérité de l'ordre qui nous impose l'obligation de remettre nos assemblées au bois de Massy.

Cet ordre a paru très surprenant à quelques personnes, et leurs doutes sur son authenticité sont fondés, 1° sur ce qu'il n'a pas été adressé au subdélégué de Castres; 2° sur ce que M. de Périgord, déterminant nominativement le bois de Massy pour la célébration de notre culte, reconnaîtrait d'une manière expresse l'existence civile des protestants, chose qu'on ne pense pas qu'un commandant de province puisse ou veuille faire; 3° sur ce que toutes les Églises protestantes du royaume jouissant d'une très grande tranquillité, se rapprochant considérablement des lieux de la résidence de leurs membres, se mettant même à couvert sous des granges ou autres bâtiments, sans que ces démarches excitent des réclamations, il paraît peu naturel que l'Église de Castres soit traitée avec tant de rigueur, et qu'on l'assujettisse à faire une mortelle lieue pour assister au culte. Il est donc de la plus grande importance pour la tranquillité de notre Église, qu'on voie clairement de quelle source émane l'ordre que vous avez eu la bonté de nous transmettre. Pour cet effet on désire que vous fassiez jouer tous les ressorts imaginables, même celui auquel les secrétaires des bureaux résistent si rarement, afin de nous procurer une copie collationnée de l'ordre qu'on suppose avoir été inscrit sur les registres du gouvernement le jour de sa date.

Ne perdez pas un moment cette affaire de vue. Nous osons espérer que vous vous en occuperez sérieusement et promptement. L'habitude où vous êtes de travailler au bien de toutes les Églises ne nous permet pas de douter que vous ne vous donniez tous les mouvements possibles pour l'avantage de la nôtre. Au reste, si, pour répondre à nos vues, vous êtes obligé d'exposer quelques frais, nous vous prions d'en tenir note, afin que nous puissions pourvoir à votre remboursement.

Ce que nous vous demandons par rapport à l'article qui regarde les assemblées, nous vous le demandons aussi par rapport à celui qui regarde personnellement M. Laroque. Nous pensons que l'un ne vous sera pas plus difficile que l'autre; nous vous prions même à ce dernier égard de nous donner vos conseils sur les meilleurs moyens à employer pour obtenir sa liberté.

J'attendrai avec impatience votre réponse, que je vous prie de m'adresser à moi-même, sous le couvert de M. Mialhe, négociant.

J'ai l'honneur, etc.

SAINT-ANDRÉ.

P. S. — Du reste, malgré les doutes que je vous ai exposés ci-dessus, le parti de la prudence a prévalu dans le fait, et l'assemblée de Pâques s'est tenue à Massy; elles continueront à s'y tenir jusqu'à ce que nous soyons persuadés qu'on peut les rapprocher sans danger[1].

A P. Rabaut[2].

Castres, le 24 avril 1782.

Monsieur et très cher frère,

J'avais écrit à M. de Saint-Étienne pour lui témoigner l'inquiétude que me causait votre silence, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18. Je vous rends grâce des détails dans lesquels vous entrez; ils sont satisfaisants à bien des égards, et si l'on n'y découvre pas un remède à nos maux aussi prompt que nous le désirerions, du moins y trouve-t-on des espérances pour l'avenir, et c'est beaucoup.

Les mensonges de M. Baudecourt-Milassole[3] ne me surprennent

1. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 129.
2. *Ibidem*.
3. M. de Baudecourt fonda à Castres, avant la Révolution, une maison de banque très importante. Il s'était fait construire un bel hôtel. Sa femme recevait la haute société, tenait salon, accueillait les madrigaux des petits abbés (Nayral, *op. cit.*, t. III, p. 552).

pas plus que ses démarches auprès de M. Pieyre; il est dans le génie de cet homme de faire armes de tout pour parvenir à ses fins, et les voies détournées, obscures, la fourberie et la mauvaise foi sont employées par lui sans scrupule pour satisfaire les passions de l'orgueil et de la vengeance qui le dévorent. Je doute même que la lettre de M. Pieyre le rende raisonnable; ou s'il est dans cette lettre quelque chose qui le porte à réfléchir, c'est la crainte qu'on lui donne des suites qui pourraient résulter par rapport à lui de son entêtement, car selon le caractère ordinaire des méchants, il est aussi poltron qu'insolent. Dieu m'est témoin que je suis très loin de désirer que les craintes qu'on travaille à lui inspirer se réalisent jamais, mais, à parler vrai, s'il était possible que sans qu'il arrivât d'autre inconvénient, il lui fut sévèrement défendu de s'immiscer à l'avenir des affaires des protestants, j'en serais ravi, parce que je suis sûr que l'unique moyen d'obtenir une paix durable, est d'éloigner pour toujours de nos délibérations cet intrigant, qui se présente sans être appelé, et que nous avons d'autant plus de peine à chasser, que nous le connaissons capable de tout oser pour satisfaire son ressentiment.

C'est la persuasion que j'ai de ces choses-là qui me fait tenir fortement à la résolution que j'ai prise de me retirer; et ce que vous me dites à cet égard, quoique très flatteur et très propre à m'encourager, ne me fera pas changer; il est si dur d'être perpétuellement en butte à des vilenies qu'on ne mérite pas, d'entendre des clameurs insensées, de voir les ordres supérieurs méprisés malgré les règles de la prudence et les réclamations des gens bien intentionnés qui voudraient par une obéissance prompte aux volontés de nos maîtres mériter la continuation de leur bienveillance, que cet état violent ne peut pas toujours durer. Je ne suis pas plus timide qu'un autre, je crois même la timidité déplacée sous le gouvernement qui nous dirige; mais je crois que la circonspection est toujours de mise et qu'on a le plus grand tort de s'en écarter. J'ai constamment prêché ces maximes, plus encore en particulier qu'en public; j'ai fait sentir les inconvénients qu'il y avait à s'en écarter, mais j'ai été pour quelques-uns de nos protestants ce que Cassandre fut pour les Troyens, un prophète dont les avis ont été méprisés jusqu'à ce que les événements aient justifié mes présages. Ne pouvant pas maintenir l'ordre dans l'Église, l'inutilité de mes soins m'impose la loi de ne songer désormais qu'à mon repos; car si sous mon ministère et malgré mes efforts tout va de mal en pis, n'est-ce pas un avertissement de la Providence qui me dit que je ne suis pas propre à la chose, et que par conséquent je dois m'abstenir?

Au reste, ma retraite ne peut pas s'effectuer aussitôt que je le voudrais bien; engagé pour l'année, j'ai encore six mois d'exercice à fournir, et si dans le temps qui me reste je puis coopérer avec vous pour tout arranger, je vous seconderai de mon mieux, c'est sur quoi vous pouvez compter; de votre côté veuillez bien continuer à nous faire part des avis que vous recevrez. Je ne vous le demande pas seulement à mon nom, mais au nom de tout le Consistoire, dont aucun ne partage les sentiments de Baudecourt. Bien loin de là, ils se sont toujours conduits, comme je crois vous l'avoir mandé, avec une modération qui leur fait honneur, et dont M. le comte de Périgord leur tiendra compte s'il en est instruit.

La confiance que vous avez aux bontés de ce seigneur nous en inspire beaucoup à nous-mêmes; c'est pourquoi je vous envoie une lettre ostensible conforme aux idées que vous me suggérez et dont vous ferez l'usage que votre sagesse vous indiquera. J'y parle en général des protestants de Castres, quoique les rebelles n'aient pas encore paru à Massy, et qu'ils paraissent décidés à ne pas y revenir, mais je n'ai pas cru que l'exception de seize personne pût être regardée comme capable de porter préjudice à la généralité; d'ailleurs il y a lieu de croire que la lettre de M. Pieyre produira un bon effet dans l'esprit de plusieurs quand elle sera connue. Je dis quand elle sera connue, parce que je ne pense pas que M. Baudecourt en donne communication, même à ses partisans. M. Lucadou, quoique véritablement mieux intentionné que lui, est un génie étroit et borné que son ignorance a précipité dans le parti de Baudecourt et que son entêtement y retiendra. N'ayant donc rien à espérer de ce côté pour obtenir que la lettre me soit communiquée, j'ai prié M. Job Baudecourt, homme de très bons sens, éloigné en tout du caractère de son cousin, et désapprouvant ses incartades, d'écrire à M. Pieyre son neveu pour le prier de nous envoyer copie de sa lettre, ou à défaut la substance de ce qu'elle contenait. La réponse de M. Pieyre doit être adressée à M. Lucadou de Mottes, homme qui n'a encore avec son cousin rien de commun que le nom. Dès que cette pièce nous sera parvenue, nous nous en servirons pour dessiller les yeux de ceux à qui on l'aura cachée, et vraisemblablement il en résultera un bon effet.

En attendant nous sommes toujours dans les transes, et une phrase de votre lettre ne les diminue pas. Vous me dites que les représentants seront convaincus *par d'autres événements dont on sera témoin et qui vaincront la crédulité la plus obstinée;* cette manière vague de vous exprimer ouvre un champ bien vaste à des imaginations d'au-

tant plus actives qu'elles sont un peu frappées d'épouvante. On a droit surtout d'en être alarmé après la demande que M. le comte de Périgord a fait à notre Consistoire, et de laquelle j'ai dernièrement rendu compte à M. de Saint-Étienne. Serait-ce qu'on voulût frapper quelque coup sur les anciens? S'il en était ainsi et que vous en fussiez instruit, mettez en œuvre toutes vos ressources pour prévenir ce nouveau désagrément. Il est certain que notre Consistoire actuel est composé de gens de paix, aimant le bon ordre et qui ont fait tout ce qu'ils ont pu dans cette circonstance pour que le peuple se soumît sans murmure.

Enfin, monsieur et très cher frère, faites à tous égards ce qui dépendra de vous pour mettre fin à nos alarmes. La plus saine partie de l'Église et la plus nombreuse vous en prie. Si vous ne pouvez pas compter sur la reconnaissance de l'autre, vous pouvez au moins compter sur celle des honnêtes gens, ainsi que sur les sentiments de parfaite estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

SAINT-ANDRÉ.

P. S. — La défense que vous êtes chargé de notifier à l'égard des mariages se borne-t-elle au degré de cousins-germains, ou si elle s'étend encore à d'autres degrés? Il est bon de savoir d'une manière précise à quoi s'en tenir là-dessus. Faites-moi part à l'occasion de ce qui regardera M. Laroque; nous n'avons point encore su qu'on ait fait de descente chez lui.

A M. Denis.

1er mai 1782[1].

Monsieur et très cher frère,

Vous avez reçu comme vous vous y attendiez, avec ma dernière, une lettre ostensible destinée à être mise sous les yeux de M. le comte de Périgord. Si vous l'avez jugée propre à produire un bon effet, vous en aurez vraisemblablement déjà fait usage. Si vous connaissez quelque autre moyen de parvenir au but que nous désirons de remettre la paix dans l'Église et le calme dans les esprits, vous voudrez bien l'employer aussi, selon votre sagesse, et nous faire part de ce en quoi nous pourrons concourir avec vous dans ce louable dessein. Soyez persuadé, monsieur et très cher frère, que pour ce qui me regarde je ferai tout ce qui dépendra de moi pour aller de concert avec vous au bien de la chose; et quoique je persiste dans

1. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 147.

la résolution d'abdiquer au bout de l'année, comme cette résolution n'est point chez moi l'effet de la tiédeur ni du caprice, je serai agréablement flatté si je puis laisser les choses dans un bon état, et si puis me rendre le doux témoignage d'avoir contribué à guérir le mal. Je ne sais si nous devons espérer que le remède soit prompt, mais il semble au ton de votre lettre que nos malheureuses divisions nous ont éloigné du terme[1].

Il serait pourtant bien malheureux que l'étourderie d'un petit nombre de calotins rejaillit sur une foule de gens sages qui ont pris en silence le parti de la soumission et qui ont gémi très amèrement de ne pouvoir pas inspirer aux autres les sentiments dont ils sont eux-mêmes animés. Il serait en particulier bien fâcheux pour le Consistoire, qui s'est conduit très décemment, d'être pris à partie pour des fautes que ses décisions, ses remontrances, son exemple n'ont pas été capables de prévenir. C'est pourtant ce qu'on craint avec assez de vraisemblance, d'après la demande qui a été faite de la liste de nos anciens. Vous, monsieur et très cher frère, qui par vos relations avec M. le comte de Périgord êtes à portée d'avoir des informations plus promptes et meilleures que les nôtres, ne pourriez-vous point travailler à découvrir quel peut avoir été le but du commandant de la province en faisant cette demande ? Et si ce but avait quelque chose d'alarmant pour nous, ne pourriez-vous point parer le coup ou du moins en adoucir la rigueur ? Quand on est malheureux, on est effrayé de tout, et c'est précisément là notre cas. Cet honnête subdélégué de Nîmes qui vous sert dans les occasions avec un zèle si digne d'un galant homme[2] serait sans doute bien propre à vous seconder, et il ne vous refuserait point apparemment de s'employer. Celui d'ici, homme très doux et porté au bien, a rendu à M. le comte de Périgord un témoignage très avantageux de tous nos anciens en général, et de chacun d'eux en particulier. Il s'y était autorisé par la lettre qu'il avait reçue, dans laquelle on lui demandait des détails sur le degré de considération dont ils jouissent. Ce témoignage ne peut que faire beaucoup de bien ; cependant si l'on pouvait ajouter à cela quelque chose de plus efficace, il ne serait pas inutile de le tenter.

On fit avant-hier la descente chez M. Laroque sur le soir. Il était

1. Laroque de son côté, écrivait à P. Rabaut : « Je ne serais pas éloigné de croire que les réclamations tumultueuses de certains particuliers de l'Eglise de Castres sur le déplacement des assemblées ne nuisent à mon rappel. » (Papiers Rabaut III, F. p. 152.)
2. M. d'Alizon.

encore jour; les choses se passèrent assez tranquillement, et quoique il y eût bien quelques personnes du peuple qui suivaient la maréchaussée, le concours n'était pas nombreux, et l'on ne s'aperçut pas que les esprits fussent poussés par d'autres motifs que celui de la curiosité.

J'en étais ici de ma lettre lorsque j'ai reçu la vôtre; elle répond en partie aux réflexions que je vous ai présentées. Je vois avec plaisir dans l'analyse du mémoire que vous avez fait passer à M. le comte de Périgord que vous présentez les objets sous leur vrai point de vue par rapport à ce qui regarde le Consistoire; je ne doute point que vos observations ne soient bien accueillies et qu'il n'en résulte pour nos anciens une exemption de la peine qu'ils redoutent. Bien plus, il est à désirer que M. de Périgord ait égard à ce que vous lui dites sur la nécessité de bien composer ces corps. Si, comme il y a lieu de le penser, le gouvernement a sur nous des vues de tolérance, il est essentiel qu'il autorise les personnes d'un certain rang à se mettre à la tête de nos affaires. Outre que ces personnes-là, ayant en général reçu une bonne éducation, sont bien plus sages et plus réfléchies que les autres, leur état même, leurs places sont pour les supérieurs des garanties de leur docilité. On ne craint rien quand on n'a rien à perdre, et ce sont des anciens pris de la lie du peuple dans le temps qu'on n'en trouvait point d'autres qui nous ont fait faire souvent des coups de tête qui ont été vus de mauvais œil.

Quant à l'article justificatif de nos brûlots, il est bon que vous l'y ayez inséré; il est sans contredit tourné de la manière la moins défavorable; mais comme vous le sentez fort bien, il n'est pas concluant. L'envoi de ce mémoire ne nous permet pas de douter que M. de Périgord n'ait été instruit de nos dissensions, et c'est là un vrai malheur; nous serions heureux si ne pouvant pas prévenir les troubles intestins, nous pouvions les cacher si bien qu'ils n'éclatassent pas au dehors et ne nous couvrissent pas de honte et d'opprobre. Ce qu'il y a même de plus affligeant, c'est que cette honte ne retombe que sur les gens bien intentionnés, parce qu'ils sont les seuls qui la sentent; tandis que les méchants se sont rendus incapables de rougir. Vos lettres, les événements dont nous avons été témoins devraient faire une forte impression sur ceux qui ont travaillé à nous troubler, mais croyez qu'il en arrivera tout autrement. A la vérité ces gens-là, leur indigne chef surtout, parlent moins, n'intriguent plus, ne cabalent plus, mais ils ne sont rien moins que régénérés. Votre dernière, que j'ai donnée pour la leur communiquer,

achèvera de les réduire au silence, et puisque nous ne pouvons pas les ramener, il faut bien se contenter de les faire taire.

Nous devons beaucoup de reconnaissance à M. le subdélégué de Nîmes, et toutes les personnes honnêtes de ce pays-ci sont, en effet, bien sensibles aux soins qu'il se donne, de concert avec vous pour nous faire du bien. Dans la situation où se trouvent les Églises réformées de France, c'est une bien grande consolation pour elles que quelques-uns de ses hommes généreux, qui se mettent au-dessus des préjugés, travaillent au bonheur de leurs semblables et ne se croient pas indignes parce qu'ils professent des opinions proscrites.

J'ai l'honneur, etc.

SAINT-ANDRÉ.

A M. Lavernhe, négociant, pour M. Denis, à Nîmes.

19 juin 1782.

Lorsque je reçu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'étais trop embarrassé pour y répondre de suite. J'avais à la fois ma femme [1], ma belle-sœur et deux servantes attaquées de la maladie courante, et je ne trouvais pas avec de l'argent une seule personne dans la ville qui voulût m'aider à les servir. Tout le monde était effrayé au point que la communication d'une maison à l'autre était interrompue et que les parents mêmes les plus proches ne se visitaient pas entre eux. Cependant il s'en faut bien que cette maladie soit aussi grave qu'on l'a cru, elle a été très peu meurtrière ici [2]. Douze malades seulement en sont morts, et très certainement on doit attribuer leur mort aux méprises et à l'ignorance de nos médecins. Depuis qu'on leur a ouvert les yeux sur la méthode routinière qu'ils suivaient, ils ont adopté un autre traitement au moyen duquel le mal n'est ni long ni dangereux. Vous comprendrez par là que c'est mal à propos qu'on vous a fait dire par M. Girard que c'était la suette anglaise, et que c'est peut-être tout aussi mal à propos qu'on a pris ce prétexte pour demander le rapprochement du local de l'assemblée; il est certain qu'il me fut demandé des prières publiques, et que pour la commodité on désirait qu'elles se fissent plus près de la ville que Massy. Je refusai de souscrire à

1. De la femme de Jeanbon, de la date de son mariage, du lieu où il fut célébré, nous ne savons rien, sinon que Jeanbon sera veuf en 1812.

2. Cette maladie, en dépit de l'avis de Jeanbon, paraît bien avoir été la suette anglaise; elle sévit dans tout le royaume, et fit 30,000 victimes dans la généralité de Toulouse (D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*).

la seconde partie de cette demande, parce que, quelle que fût la raison qui nous eût déterminés, il me semblait que l'autorité de M. de Périgord aurait été blessée par notre démarche; mais eussions-nous pu nous assembler dans la ville même, je n'aurais pas encore consenti à faire des prières publiques. Le peuple était si frappé, que des cérémonies inusitées ne m'auraient paru propres qu'à augmenter son effroi, et cela arriva en effet par l'emphase indiscrète des médecins et des chirurgiens et par les précautions peu réfléchies des prêtres. Les uns, dans une très petite ville où ce n'est pas la coutume, se faisaient porter en chaise, et chacun concluait que la ville était pleine de malades et que les suppôts de la Faculté ne pouvaient plus suffire à les visiter. Les autres enterraient à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit, ne sonnant qu'une très petite cloche qu'on n'entendait qu'auprès de l'église. Ils portaient le viatique sans éclat, et l'on disait qu'il mourait vingt personnes par jour, et que la meilleure preuve de cette mortalité était qu'on travaillait à la cacher.

Les choses étant en cet état, je m'opposai formellement à ce qu'il fût rien ajouté de nouveau à la marche ordinaire de notre culte, et je n'eus point de peine à faire sentir la solidité de mes motifs aux membres les plus raisonnables du Consistoire, dont le suffrage entraîna celui de leurs confrères, et il fut unanimement résolu de renoncer à ce projet. Ce n'est donc point de la part du Consistoire qu'on vous a fait parler par M. Girard. Cette assemblée, qui a en vous la plus grande confiance, se serait directement adressée à vous et j'aurais été l'organe de ses volontés. Je ne vois que les auteurs de nos troubles qui aient pu vous intéresser par cette voie détournée. Confondus aujourd'hui, humiliés d'avoir porté le désordre dans l'Église, ils voudraient se rendre nécessaires, et pouvoir se vanter qu'il ont été les réparateurs d'un mal, que leur mutinerie a sans doute aggravé. Mais ce motif doit les rendre suspects et je vous avoue que je les méprise assez pour ne faire aucun cas, même des avantages que nous obtiendrions par leur canal. Cette façon de penser ne m'est pas particulière; elle est, je puis vous l'assurer, celle du Consistoire, celle de tous les protestants honnêtes de cette ville, qui gémissent d'avoir pour compagnons de leur foi des hommes si peu dignes d'en porter les saintes marques. Sans doute, si nous devons aux bontés de M. de Périgord quelque adoucissement à notre sort, nous en jouirons avec reconnaissance. Mais quel que soit l'effet qui résultera de la lettre dont vous m'avez remis la copie, nous vous supplions, monsieur et très cher frère, de ne faire aucune attention à l'avenir aux avis que vous recevrez par toute autre voie que celle

du Consistoire. Outre que le bon ordre l'exige, la juste méfiance que l'on doit avoir pour quelques esprits brouillons qui ont la fureur de se mêler de tout impose de la manière la plus forte la nécessité de se tenir sur ses gardes ; leur orgueil empoisonne tout, et soyez bien sûr que s'ils obtenaient la grâce qu'ils vous ont engagé à demander, leurs prétentions s'accroîtraient prodigieusement et seraient peut-être pour l'Église une nouvelle source de dissensions.

Quoi qu'il en soit, nous attendons que vous puissiez nous apprendre quelque nouvelle favorable. M. Laroque en particulier est de la plus grande impatience de savoir que son sort est fixé, et sans doute il a dû vous le témoigner lui-même. Ne négligez pas, je vous prie, de nous faire part de ce qui viendra à votre connaissance, et soyez toujours convaincu de la sincérité des sentiments, etc.

SAINT ANDRÉ[1].

Mélanges

LE CATÉCHISME DE GENÈVE DE J. CALVIN

SON ORIGINE ET LA DATE DE SA COMPOSITION

Jusqu'à nos jours, on n'est pas encore arrivé à déterminer la date précise qui vit paraître le deuxième catéchisme de Calvin, connu sous le nom de Catéchisme de Genève. Amédée Roget et Kampschulte se bornent à dire qu'il fut rédigé par Calvin lors de son retour de Strasbourg à Genève. Par les prolégomènes du tome VI des *Opera Calvini*, nous apprenons que l'année qui vit paraître ce catéchisme est incertaine. Toutefois les éditeurs du *Corpus* le rattachent à l'année 1542, car nous lisons dans les *Annales Calviniani* (*Op. Calv.*, tom. XXI) : « Dans le courant de l'année 1542 ont encore paru les publications suivantes, dont la date ne peut pas être précisée : 1° Le catéchisme en français. »

Quant à M. Herminjard, il ne se prononce pas d'une manière définitive. D'une part, il conclut d'une lettre de Calvin,

1. Papiers Rabaut, III F, p. 148.

écrite vers la fin de janvier 1542, qu'à cette époque le réformateur avait rédigé son catéchisme. D'autre part, s'appuyant sur une lettre écrite le 16 mars 1542 par Math. Cordier à Calvin, M. Herminjard pense qu'à cette époque le catéchisme n'avait pas encore été imprimé, mais allait bientôt paraître[1]. Ne pourrait-on pas accorder les deux passages de ces lettres avec ce que Calvin lui-même dit, dans ses *Adieux aux ministres*, 28 avril 1564, savoir que son catéchisme, rédigé *à la hâte*, fut imprimé dès sa rédaction : « En l'écrivant on venoit quérir les morceaux de papier larges comme la main et les portoit on à l'imprimerie »?

Essayons de préciser cette date encore incertaine de l'œuvre de Calvin.

Colladon, dans sa vie de Calvin, nous apprend que le réformateur fit son second catéchisme, appelé le Catéchisme de Genève, à son retour de Strasbourg; or Calvin arriva à Genève le 13 septembre 1541 : « Il fit aussi *en peu de jours* le catéchisme, tel que nous l'avons maintenant, non pas qu'il y ait rien de changé du premier quant à la doctrine, mais la réduisant en bonne méthode par demandes et réponses, pour être plus aisée aux enfants, au lieu qu'en l'autre les choses étaient traitées par sommaires et briefs chapitres. » (Vie de Calvin, *Op. Calv.*, t. XXI, p. 64.) Théodore de Bèze, dans sa vie de Calvin, affirme le même fait.

Calvin lui-même, dans son discours d'adieu qu'il adressa aux ministres le vendredi 28 avril 1564, et qui a été recueilli par Pinaut, s'exprime ainsi : « A mon retour de Strasbourg, « je fis le catéchisme à la hâte, car je ne voulus jamais accepter le ministère, qu'ils ne m'eussent juré ces deux points : « assavoir de tenir le catéchisme et la discipline, et en l'écrivant on venoit quérir les morceaux de papier larges « comme la main et les portoit on à l'imprimerie. Combien « que M. Pierre Viret fust en cette ville, pensez-vous que je « lui en montrasse jamais rien. Je n'eus jamais le loisir et « avois bien pensé quelquefois d'y mettre la main, si j'eusse « eu le loisir. »

1. Voy. *Corresp. des Réformateurs*, t. VII.

Nous avons, de plus, une lettre de Calvin qu'il faut dater de la fin de janvier 1542; nous acceptons cette date donnée par les *Op. Calv.* et par M. Herminjard. Dans cette lettre, écrite quelques jours après le 17 janvier 1542, le réformateur fait connaître à un de ses amis ce qui s'est passé à Genève depuis son retour de Strasbourg. Après lui avoir raconté comment furent rédigées les Ordonnances, acceptées le 20 novembre 1541, et comment il obtint que des prières spéciales fussent faites à cause de la peste qui sévissait en Allemagne, ce qui est confirmé par les registres du conseil à la date du 11 novembre 1541, Calvin en arrive au catéchisme : « *Tandem veni ad catechismum in quo scribendo Dominum mihi adfuisse confido.* Enfin j'en vins au catéchisme, et j'ai l'assurance qu'en l'écrivant j'ai eu l'aide du Seigneur. » Calvin se plaint ensuite de ses collègues et termine en signalant ce qui avait été décidé dans la séance du 17 janvier 1542.

Ne peut-on pas conclure de cette lettre que le 17 janvier 1542 le catéchisme était rédigé et par suite imprimé, puisque Calvin nous dit « qu'en l'écrivant on venoit quérir les morceaux de papier larges comme la main et les portoit on à l'imprimerie » (*Adieux aux ministres*, 1564). D'après cette même lettre, Calvin fit son catéchisme à l'époque où il rédigea ses Ordonnances, ce qui est confirmé tout d'abord par les *Adieux*, puis par Colladon et Théodore de Bèze dans leur vie de Calvin.

De plus, la manière dont ces Ordonnances, admises le 20 novembre 1541, parlent de ce catéchisme, semble indiquer qu'il n'était pas encore rédigé et par suite imprimé. « Quand « un enfant sera suffisamment instruit pour se passer du ca« téchisme, qu'il récite solennellement la somme de ce *qui y* « *sera contenu.* » Ne peut-on pas inférer qu'à cette époque Calvin avait l'intention de faire un nouveau catéchisme, mais ne l'avait pas encore écrit?

Dès que les Ordonnances furent votées (20 nov. 1541), on les appliqua. Voici la décision prise les jeudi 24 et vendredi 25 novembre 1541 par le Conseil pour réaliser ce qui était dit dans les Ordonnances touchant le catéchisme : « Ordonnances « sur la religion — Lesquelles par petit, grand et général

« Conseil ont été passées, sur quoi résolu que les prédicans « de ce en soient avertis et que *dimanche l'on suive à lire et « faire répondre les enfants du catéchisme*.— Jeudi 24 nov. 1541.» Le lendemain, nous lisons : « Les S[rs] prédicans — Iceux « ayant ouï, résolu que tant à eux qu'aux députés du Consis- « toire l'on doive communiquer le double des ordonnances « passées par petit, grand et général Conseil, sur l'ordre de « la religion chrétienne et que l'on doive dresser sûrement, « lesquels devront jurer d'observer : *aussi leur a été com- « mandé de former le catéchisme pour instruire les enfants.* »

C'est à ce moment, croyons-nous, que Calvin sentit la nécessité de faire *à la hâte, en peu de jours*, son nouveau catéchisme, car il ne voulait pas qu'on fît apprendre l'ancien. On sait, en effet, que dès son arrivée à Genève, il avait fait un premier catéchisme, sans doute rédigé vers la fin de 1536, certainement imprimé en 1537. Il parut aussi en latin en 1538. La préface de l'édition latine du deuxième catéchisme de Calvin nous apprend que le réformateur ne voulait pas qu'on réimprimât son premier catéchisme, parce qu'il lui préférait le second : « *Nam quum ante annos septem edita a me esset « brevis religionis summa sub catechismi nomine, verebar nisi « hoc in medium prolato anteverterem, ne illa quod nolebam « rursum excuderetur. Bono igitur publico si vellem consul- « tum, curare me oportuit ut, hic quem ego præferebam, lo- « cum occuparet.* » (*Calvinus Fidelibus Christi ministris, qui per Frisiam orientalem puram evangelii doctrinam annunciant.* Genevæ, 4 cal. D. 1545. Préface de l'édit. latine du catéch. de 1545. *Op. Calv.* tom. VI.) — « Comme j'avais moi-même édité, « il y a sept ans, une briève somme de la religion, sous le « nom de catéchisme, je craignais que, si je ne me hâtais « de livrer au public ce nouveau catéchisme, cette somme « ne fût réimprimée, ce que je ne voulais point. Désirant « vivement que cela servît au bien public, j'ai dû veiller à ce « que parût ce nouveau catéchisme que je préférais. »

C'est donc dans la semaine du 20 au 27 novembre 1541 que Calvin dut faire son deuxième catéchisme, appelé le Catéchisme de Genève. Cette date nous place dans les circonstances données par les documents que nous avons cités.

1° A cette date, le catéchisme fut rédigé avant le 17 janvier 1542, et même avant le départ de Calvin pour Neufchâtel (7 décembre 1541), ce qu'exige la lettre de Calvin de la fin de janvier 1542.

2° A cette date, le catéchisme parut vers la même époque où furent rédigées les Ordonnances de 1541, et où furent faites les prières spéciales pour Strasbourg, Bâle, etc., qui avaient à souffrir de la peste; ce qu'exigent d'une part la même lettre de Calvin (fin janvier 1542), de l'autre les *Adieux* de Calvin aux ministres et les vies de Calvin par Colladon et Th. de Bèze.

3° Les circonstances au milieu desquelles nous place cette date (20 à 27 nov. 1541) nous expliquent l'étrange narration de Calvin relativement à la rédaction de ce catéchisme (Voir *Adieux*). Ce que nous en rapporte Colladon serait aussi fort exact : « A son retour de Strasbourg Calvin fit aussi *en peu de jours* le catéchisme ».

4° A cette date (20 à 27 nov. 1541), Viret était à Genève, comme Calvin le rappelle dans ses *Adieux*.

5° Ayant rédigé ce catéchisme si rapidement, et n'en étant pas mécontent, Calvin a pu écrire ce que nous lisons dans sa lettre de janv. 1542. « *Tandem veni ad catechismum, in quo* « *scribendo Dominum mihi adfuisse confido.* J'en vins enfin « au cathéchisme, et j'ai l'assurance qu'en l'écrivant j'ai eu « l'aide du Seigneur. »

Reste la lettre de Math. Cordier datée du 16 mars 1542 : « *Fac, oro, ut primo tempore ad nos mittatur quidquid jam* « *impressum erit de libello tuo de christianæ religionis ele-* « *mentis.* Veuille faire en sorte qu'à la première occasion il « nous soit envoyé ce qui aura été déjà imprimé de ton livret « sur les éléments de la religion chrétienne. » M. Herminjard croit qu'à cette époque le catéchisme rédigé par Calvin avant le 17 janvier 1542 n'était pas encore imprimé et publié. Nous croyons devoir écarter cette interprétation, parce que Calvin déclare lui-même qu'à peine rédigé son catéchisme fut imprimé. Que signifient alors les paroles de Math. Cordier? Comment les expliquer? Il s'agit, selon nous, d'un nouveau tirage du catéchisme. Pour appuyer cette hypothèse, nous

rappellerons que le même fait s'était passé pour le premier catéchisme de 1537. « Touchant la confession de notre foi, « arrêté qu'on prenne ce que Wigan en aura fait imprimer, « et qu'on lui en fasse encore imprimer d'autres, et qu'on les « lui paye, et qu'on les livre aux dizainiers pour les livrer à « ceux de leurs dizaines, afin que quand on le visitera, le « peuple soit mieux informé; il en a déjà livré 1500. » (*Reg. du Conseil*, 27 avril 1537.)

Ainsi interprétées, les paroles de Math. Cordier pourraient s'accorder avec la date du 20 au 27 novembre 1541, que fournissent, si nous ne nous trompons, tous les documents contemporains.

ÉMILE GAUTIER.

BIBLIOGRAPHIE

STENGEL. *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken* (Catalogue chronologique des grammaires françaises, depuis l'année 1400 environ, jusqu'en 1799, par E. Stengel). Oppeln, lib. Franck, 1890, 151 pages in-8°.

M. Stengel, professeur de philologie romane à l'Université de Marbourg, avait présenté, le 1er octobre 1888, au Congrès de philologie des langues modernes, réuni à Dresde, le plan d'un catalogue de toutes les grammaires françaises. Il demandait à ses collègues de l'aider dans cette œuvre, en faisant le dépouillement de toutes les bibliothèques à leur portée. Sa demande fut accueillie avec empressement; et un grand nombre de membres du corps enseignant firent pour lui le dépouillement de plus de quatre-vingts bibliothèques en Allemagne, et de quelques bibliothèques des pays voisins, Pays-Bas, Suisse, Angleterre, Italie; en tout cent vingt-deux bibliothèques, toutes situées à l'étranger, à la seule exception de la bibliothèque de la ville de Tours.

Il est clair que ce sont les bibliothèques françaises qui doivent contenir le plus de grammaires françaises. Beaucoup de trouvailles, en conséquence, sont encore à faire. On se demande aussi pourquoi M. Stengel n'a pas demandé à ses collaborateurs de l'aider à

dresser en même temps le catalogue des Dictionnaires français : c'eût été le complément naturel de son œuvre.

Tel qu'il est, le catalogue de M. Stengel contient 625 numéros. Le titre de chaque ouvrage est suivi de l'indication de toutes les éditions qu'on en connaît, et de toutes les bibliothèques où l'on a rencontré chacune de ces éditions. A la fin du petit volume se trouvent trois tables alphabétiques : des auteurs, — des ouvrages, — et des villes où ceux-ci ont été publiés.

Cette liste de vieilles grammaires n'est point étrangère à l'histoire du protestantisme français. En effet, parmi ces grammairiens oubliés, on rencontre quelques protestants, réfugiés en Allemagne, qui ont trouvé dans l'enseignement de la langue française le moyen de gagner leur vie.

On se rendra compte des services que peut rendre le catalogue de M. Stengel, en comparant les renseignements qu'il donne sur les ouvrages de François Roux, † 1750, avec ceux que M. le pasteur Eugène Arnaud a recueillis dans sa *Bibliographie huguenote du Dauphiné* (Grenoble, 1894). M. Stengel énumère six ouvrages de François Roux :

1° *Novum lumen linguæ gallicæ, ex optimis gentis illius scriptoribus accensum.* Iéna, 1711, in-12.

2° *Dialogues familiers et autres, contenant quelques difficultez de grammaire.* Iéna, 1712, in-12.

3° *Essay d'observations nouvelles sur la langue Françoise.* Francfort, 1716, in-8°. — Autres éditions : Iéna, 1734; Francfort, 1736.

4° *Grammaire ducale, oder gründliche Anweisung zur französischen Sprache.* Iéna, 1720, in-8°. — Autres éditions : Iéna, 1734; *ib.*, 1740; *ib.*, 1746; *ib.*, 1760; *ib.*, 1765; *ib.*, 1782 : ces deux dernières éditions ont été publiées par Henri-Frédéric Roux. Un abrégé de cette grammaire fut publié à Iéna en 1739, et réédité en 1760.

5° *Nouveau Dictionnaire françois-allemand et allemand-françois.* Iéna, 1744, in-8°. — Autres éditions : Halle, 1760, 1764, 1767, 1780, 1789. — M. Arnaud indique encore deux autres éditions : 1796 et 1809.

6° *Kurze Abhandlung der Zweideutigkeiten, welche in der französischen Sprache sich ereicgnen kœnnen.* Iéna, 1748, in-8°.

M. Arnaud (page 82) ne cite que les trois derniers de ces ouvrages, et n'indique pour la grammaire que l'édition de 1782. En revanche, il cite un opuscule qui est resté inconnu à M. Stengel : *Dissertation sur l'usage de la langue françoise en Allemagne.* Iéna, 1715, in-4°.

EUGÈNE RITTER.

CORRESPONDANCE

Un nouveau moule à méreaux. — Un moule d'une des variétés de méreaux de l'Église réformée de Lezay (Deux-Sèvres) vient d'être retrouvé. Il figure dans la collection numismatique de M. Gillard, négociant à Loubillé (Deux-Sèvres).

C'est une pièce en calcaire jurassique assez grossier, d'une exécution médiocrement artistique, longue de 8 centimètres, large de 5 et demi, et ayant, les deux valves réunies, une épaisseur totale de 5 centimètres. Le cône servant à l'introduction de la matière fondue s'ouvre sur le plus long côté. Les deux parties étaient maintenues en contact par deux chevilles en bois, de moins de 1 centimètre de diamètre, traversant le moule de part en part, l'une à droite, l'autre à gauche de l'excavation circulaire destinée à donner sa figure au méreau. Le repérage s'établissait soit à l'aide d'une petite entaille en forme de croix coupant obliquement le joint des valves, soit surtout par le chevillage.

A côté de l'excavation gravée en creux pour le coulage des jetons on aperçoit le trait à demi effacé d'une autre circonférence, au centre de laquelle le compas a laissé l'empreinte de sa pointe. On surprend ici le procédé employé pour ébaucher l'esquisse de la matrice du méreau. L'auteur du moule a abandonné cette esquisse, sans doute parce que l'emplacement lui avait paru moins bien choisi que celui auquel il s'est définitivement arrêté.

Le jeton qui sortit de ce moule est parfaitement connu. C'est le nº 25 du catalogue de M. Frossard, et le nº 19 de nos *Méreaux des Églises réformées de France*. On le trouve dans la plupart des collections. Il a été figuré par M. Lièvre, Benjamin Fillon, de Clervaux et par nous. Il porte la légende :

EGLISE DE LEZAY. — PRIEZ DIEV.

M. Gillard l'a trouvé au hameau du Noyer, dépendant de la commune de Lezay, chez M. Moreau, descendant d'un ancien du Consistoire. Il avait été longtemps abandonné sur le mur d'une cour.

La perte de ce moule doit remonter à une époque assez lointaine, puisqu'il existe un second méreau de Lezay que la forme plus moderne des caractères gravés permet d'attribuer à une époque postérieure.

La trouvaille de M. Gillard porte à cinq le nombre des moules à méreaux qui ont été retrouvés. Les autres sont ceux de :

1° *Saint-Sauvant* (Vienne), moule en pierre calcaire, appartenant au musée de la ville de Poitiers;

2° *La Tremblade* (Charente-Inférieure), moule en cuivre, appartenant au Consistoire de cette localité;

3° *La Brousse* (commune de Chey, Deux-Sèvres), moule en ardoise, déposé à la Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français;

4° *Vançais* (Deux-Sèvres), moule en pierre calcaire, du cabinet de M. le pasteur Th. Maillard, de Pamproux.

H. Gelin.

La mélodie de l'hymne national hollandais. — M. J. W. Enschédé, parent de notre collaborateur A. J. Enschédé, a été amené à faire des recherches sur l'origine de cet hymne. Il a déjà découvert que la mélodie que l'on propage n'est pas la mélodie originale, puisqu'il en a rencontré une plus ancienne, de 1607. Mais il se demande si cette dernière est la mélodie primitive. Voici en quoi cette recherche nous intéresse : cette mélodie est d'origine française. Les éditions du *Geusenliedboeck* (livre de cantique des Gueux, la plus ancienne est de 1582) disent que c'est *la mélodie de Chartres*, mais ne la donnent pas. Pourtant l'indication « Chartres » suffit pour nous apprendre que c'est la chanson *O folle entreprise*, qui se trouve dans le *Recueil de plusieurs belles chansons spirituelles*, par *Cristofle de Bourdeaux*, p. 61 : « Autre chanson de la ville de Chartres assiégée par le prince de Condé, sur un chant nouveau » (Leroux de Lincy, *Chants historiques français*, II, 607). Ce chansonnier est malheureusement sans musique; on ne peut donc connaître la mélodie originale de 1568....

Nous avons soumis cette question à notre collègue M. O. Douen, que ses recherches sur le psautier ont plus particulièrement familiarisé avec tout ce qui touche aux chants d'autrefois. Il nous répond que le seul moyen de se renseigner serait d'adresser une copie de l'air ou des airs controversés au bibliothécaire du Conservatoire de musique à Paris (rue Bergère), en le priant d'en faire rechercher l'origine. Il faut aussi s'adresser à la bibliothèque royale de Bruxelles, qui a acheté 300,000 francs la collection Fétis. — Enfin, notre collaborateur E. Picot vient de commencer dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (15 avril 1894, p. 143) une série d'articles sur les *Chants historiques français du XVIe siècle*, qui complètent précisément Leroux de Lincy, et apporteront peut-être le renseigne-

ment demandé. Il va sans dire que si un de nos lecteurs en sait davantage, notre correspondant en sera très reconnaissant.

Inscriptions huguenotes à Clairac et aux Baux. — J'ai vu chez mon gendre W. Delpech, à Clairac (ou plutôt à *Roches*, propriété voisine, où l'on a trouvé des boulets datant du siège de Clairac par Louis XIII), une plaque de cheminée de grande dimension; au milieu un écusson portant un lion surmonté d'une couronne et supporté par deux lions; au-dessus de l'écusson le mot *Hollandia*, que je n'ai pu m'expliquer, et la date de 1585; au-dessous, en deux lignes: *Vigilate, Deo confidente.* Le lion est une pièce héraldique trop commune pour que j'aie pu déterminer le nom de la famille.

Une maison près de Clairac, nommée *les Douats*, appartenait, lors du siège de Clairac, à la famille *Lafargue*, non citée dans la *France protestante* et représentée par un pasteur et un consul de la ville qui fut pendu. La maison, qui porte le style de la renaissance, fut rasée à la hauteur du premier étage, et sur la porte sculptée, les Lafargue firent graver ces mots : *En attendant des temps meilleurs*, espérance qui ne s'est pas réalisée. La liberté de conscience a lui sur le monde, les persécutions ont cessé, mais les Lafargue ont disparu et leur vieille demeure est restée mutilée, habitation actuelle d'un fermier.

Une vieille maison de la ville des *Baux*, actuellement en ruines, porte la devise *Post Tenebras lux.* C'est une maison renaissance, mais il ne s'y rattache aucune tradition locale. Le vieux temple protestant est situé plus loin, au haut de la ville; il n'en reste que les murs.

Veuillez, etc.

OBERKAMPFF.

Réponse de M. G. Fagniez. — En me remerciant de l'article que j'ai consacré plus haut (p. 329-333) au *Père Joseph et Richelieu* de M. G. Fagniez, ce dernier m'écrit : « Je regrette seulement que vous « m'y prêtiez des idées qui ne sont pas du tout les miennes. Je déplore « notamment la centralisation monarchique et je me borne à dé- « clarer que c'était à la noblesse et au tiers-état à empêcher la « royauté de la faire, non à la royauté à s'arrêter dans cette voie en « se désarmant bénévolement elle-même. Je me félicite que la France « soit restée catholique, mais je n'ai nulle part ni dissimulé, ni « innocenté les procédés de corruption et d'intimidation employés « dans l'œuvre des conversions. J'ai fait usage des procès-verbaux

« des assemblées du clergé et je les ai cités, etc., etc. Je ne vous « en suis pas moins reconnaissant de votre sincérité... »

Je ne veux pas ouvrir un débat sur ces lignes, mais M. F. me permettra de lui demander comment Richelieu et le père Joseph auraient accueilli les efforts de la noblesse et du tiers-état, pour combattre la centralisation monarchique. Son livre n'est-il pas l'histoire de leur opposition intransigeante à toute velléité de limitation du pouvoir dont ils étaient les vrais détenteurs? M. F. les innocente d'ailleurs d'avance par cette phrase : « Ce n'était pas à la royauté « (lisez Richelieu, etc.) à s'arrêter dans cette voie en se dé- « sarmant elle-même. » — Or c'est précisément cette logique de l'égoïsme intéressé qu'on doit reprocher aux conseillers et inspirateurs de la royauté. Ils ne se sont préoccupés que de profiter de leur situation et du prestige qui s'attachait à leur caractère religieux pour courber toute résistance, même celle autorisée par des contrats « irrévocables », et asseoir sur les ruines de ces libertés, pourtant très réduites déjà, la domination exclusive de leurs ambitions cléricales. On m'accordera qu'il y a une différence appréciable entre la constatation de ces faits accompagnée des réserves qu'ils comportent et le cliché qui les représente comme ayant eu pour but et pour résultat la prospérité et la grandeur nationales. — M. F. se félicite que la France soit restée catholique. C'est assurément son droit. Mais quand son livre nous montre pourquoi et à quel prix elle l'est restée, on peut, tout aussi légitimement, ne pas s'associer à ces félicitations. — Enfin M. F. affirme qu'il n'a « ni dissimulé, ni innocenté les procédés de corruption et d'intimidation employés dans l'œuvre de conversion ». Qu'on relise les citations que j'ai transcrites p. 331 et 332 et que j'aurais pu multiplier, et l'on reconnaîtra que si M. F. ne dissimule pas absolument ces procédés, il les justifie implicitement par l'idée très injuste qu'il donne du protestantisme et par la glorification de leurs résultats. C'est toujours le principe bien connu : « La fin justifie les moyens. » Je ne suis, du reste, pas le seul qui ait été frappé par cette manière d'écrire l'histoire. Qu'on me permette de renvoyer mes lecteurs à la *Revue critique* du 18 juin (p. 448 à 500), où M. R. Reuss a consacré au même ouvrage un maître article extrêmement documenté. Ils y verront que je n'ai relevé que la moindre partie des objections provoquées par cette « béatification au moins prématurée » du père Joseph.

N. W.

FRANCE PROTESTANTE

CONTINUATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Le Comité de la *France protestante* s'est réuni à la Bibliothèque de la Société le 21 juin 1894, à 4 heures et demie.

Assistaient à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Alf. André, D. Benoit, S. Berger, H. Dannreuther, O. Douen, P. de Félice, A. Lods, G. Raynaud, E. Strœhlin et N. Weiss. — Plusieurs membres empêchés de se rendre à cette convocation s'étaient excusés, entre autres le secrétaire, M. Ch. Read, que M. Weiss remplace provisoirement.

Après avoir exposé quelques-unes des raisons qui ont retardé cette séance, M. le président donne communication d'une longue lettre de M. A. Bernus, dont la lecture est écoutée avec le plus vif intérêt et l'insertion au *Bulletin* aussitôt votée. — Il est décidé que la *table onomastique du Bulletin*, lettre G, sera mise à la disposition de M. Bernus pendant les vacances de la Bibliothèque, et chacun est prié de se préoccuper du dépouillement des recueils de province que le rédacteur réclame.

Quant au côté financier d'une œuvre nécessairement dispendieuse, l'état avancé des travaux préparatoires ne réclame-t-il pas un concours plus effectif de la part de nos coreligionnaires ? C'est l'avis unanime du Comité qui leur adressera un appel dès la rentrée. Indépendamment des dépenses déjà engagées, M. Bernus, dans une lettre antérieure, avait exprimé le désir fort légitime, de voir constituer un fonds spécial destiné à faire faire des copies. Celles-ci absorbent, en effet, comme on le verra plus loin une partie considérable du temps qui serait plus utilement employé par des recherches ou par la rédaction.

RAPPORT SUR L'ETAT DES TRAVAUX POUR LA CONTINUATION DE LA FRANCE PROTESTANTE

Mai 1894

Essayant de rendre compte de ce qui a été fait jusqu'à ce moment pour la continuation de la nouvelle édition de la *France protestante*, que la mort du si regretté M. Bordier a laissée interrompue après l'article *Gasparin*, qui termine le sixième volume, je commence par exprimer ma reconnaissance aux collaborateurs qui ont bien voulu me faire parvenir des communications :

I. Collaborateurs.

J'ai mentionné précédemment les envois de 27 correspondants (Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 565 et 668); dès lors j'ai reçu des notes, des renseignements, quelquefois même des notices développées des personnes suivantes :

XXVIII. — M. le professeur Sam. Berger, à Paris : Notes sur divers protestants d'Alsace.

XXIX. — M. Henri Bernus, étudiant, à Lausanne : Relevé sur fiches, de A à Z, des noms des réfugiés figurant dans le registre des baptêmes et dans celui des mariages de l'Église française de Bâle. — Le registre mortuaire avait déjà été relevé antérieurement.

XXX. — M. le pasteur Bianquis, à Rouen : Notes sur la famille *de Gignoux*.

XXXI. — M. Isidore Boiffils-de-Massanne, à Sumène : Notice sur le pasteur Jean *Gérard*, de Puylaurens, mort en 1660, et ses descendants.

XXXII. — M. D. Bourchenin, à Sauveterre : Notes sur 14 noms nouveaux et 7 corrections aux volumes antérieurs (A-G).

XXXIII. — M. D. Charruaud, ancien pasteur, à Paris : *Gibaud*, dit *Rivière*, pasteur à Saint-Maixent, et ses fils.

XXXIV. — M. Ernest Chavannes, à Lausanne : Relevé sur fiches, de A à Z, des volumineuses listes des réfugiés dans le pays de Vaud, dressées en 1693 et 1698 par Henri Bertrand; des noms de réfugiés mentionnés dans les Manuaux du conseil de Lausanne de 1538 à 1727; et dans les registres des délibérations de la compagnie des réfugiés à Lausanne de 1688 à 1703. En outre, de nombreuses notes et extraits divers.

XXXV. — M. Aug. Chenot, à Alger : Guill. *Gastard*, pasteur à Valentigney; *Goguel*, 4 personnes de cette famille.

XXXVI. — M. O. Cuvier, à Nancy : *Etienne; Desforges*, sieur de Germinon; *Galtrin*, pasteur; *de La Bassecourt*, pasteur; *Grandchamp* et *Addée*, sieur de Grandchamp. En outre, nombreuses notes sur des familles messines et lorraines, sur des officiers, pasteurs, réfugiés et martyrs (lettre G).

XXXVII. — M. Dannreuther, pasteur à Bar-le-Duc : *Des Guiots, Du Houx, Gommeret, Girard-des-Bergeries, Guénard, Lescaille, de Marolles*.

XXXVIII. — Feu M. Dardier, pasteur à Nîmes : Divers renseignements extraits des papiers Court.

XXXIX. — M. Dugrenier, à Voisey (Haute-Marne) : *De Gillier; Gauthier;* et promesse de nouvelles notes sur les familles d'Is-sur-Tille.

XL. — M. P. Falgairolles, à Vauvert : Famille de *Gaude* et de *Génas.*

XLI. — Mme Goffart, à Paris : Notes sur les *Gaultier*, de Caen.

XLII. — M. W. de Grave, à Londres : Note sur Anne *Gautier*, de Gien.

XLIII. — M. H. Guyot, à Groningue : Famille *Bousquet.*

XLIV. — M. Jaccard, pasteur à Zurich : Relevé de tous les noms de réfugiés assistés à Zurich, des galériens qui y furent recueillis, des étudiants français qui y ont étudié, des proposants et candidats français qui y ont reçu l'imposition des mains; notices biographiques des ministres réfugiés à Zurich. Relevé des réfugiés assistés à leur passage Schaffhouse en 1687.

XLV. — Leide, Bibliothèque wallonne : Relevé des réfugiés aux Pays-Bas dont les noms se trouvent dans la collection des fiches à cette bibliothèque (Lettre G). En 139 pages in-folio.

XLVI. — M. R. N. L. Mirandolle, à Rotterdam : Relevé des réfugiés aux Pays-Bas dont les noms se trouvent dans sa collection de fiches (Lettre G). En 203 pages in-folio.

XLVII. — M. Monvert, professeur à Neuchâtel : *Gaudot*, Jean, de Besançon.

XLVIII. — M. Oberkampff, à Alais : Famille *Lecointe.*

XLIX. — M. Frank Puaux, à Paris : Notes sur 11 protestants de la lettre G, extraites de la correspondance de Hollande, aux Affaires étrangères, à Paris. — Notes bibliographiques, etc.

L. — M. Ch. Pradel, à Puy-Laurens : Dav. *Gignoux;* famille *Gimat; Gissot; Givaudan; Gommarc ; Goudon; Gounon; De Gourdon ; Grasset; Guérin ; Guilhemat; Guy ; Hugonin; Hurtaud ; Imbert.*

LI. — M. de Richemond, à La Rochelle : Communication d'un volumineux recueil de notes, extraits et travaux divers.

LII. — M. Ch. Schmidt, professeur à Strasbourg : Notes complémentaires ou rectificatives à 6 articles de Haag (lettre G). En outre le savant et infatigable historien a bien voulu me remettre la description bibliographique d'un bon nombre d'ouvrages protestants du

XVIe siècle en langue française, relevée par lui en vue d'une Bibliographie qu'il projetait; c'est avec une joyeuse reconnaissance que j'ai accepté ce précieux dépôt, pour en faire profiter le public par le moyen de la *France protestante*, en attendant mieux. Je continue en outre la Bibliographie de M. Schmidt à l'occasion.

LIII. — Le révérend Père SOMMERVOGEL, à Louvain : Notes et rectifications diverses.

LIV. — M. TEISSIER, à Nîmes : *De Gasques*, *Gaussorgues*, *Gaultier* et *Gautier*, *Gavanon*, *Gazagne*, *Gazan*, *Ginouvier*, *Gleize*, *Gouin*, *Goulard*, *Gounon*, *Goutès*, *Gouze*, *Graignon*, *Grail*, *Graveau*, *Graverol*, *Graves*, *Greffeuille*, *Grenezac*, *Gresse*, *Grizot*, *Guérin*, *Guibal*, *Guichard*, *Guichet*, *Guilhaumenc*, *Guion* et *Guyon*, *Guiot* et *Guyot*, *Guiraud*, *Guisard*, *Guitard*.

LV. — Mme TRIGANT-GENESTE, par l'entremise de M. *Dardier* : *Gast*, médecin et prédicant du désert.

LVI. — M. X., par l'entremise de M. VIELLE : Famille *Garrisson*.

LVII. — M. J. VIELLE, à Montauban : Notes bibliographiques sur des ouvrages inconnus à la *France protestante*, de *Claude*, *Blachon*, S. *Lombard*, Ph. *Codurc*, *Pérol*, *Ysarn*, P. *De Pommiers*. M. *Roman*, J. *Constant*, J. *Moze*, etc.

Je relève comme tout particulièrement précieuses les volumineuses communications marquées ci-dessus sous les n°s 29, 34, 44, 45, 46, 52, et 54, fruit de longs et patients travaux, et accomplis avec une grande exactitude. — Si peut-être il m'est arrivé, dans cette énumération, d'avoir oublié l'un ou l'autre de mes correspondants, j'espère que ceux qui en seraient les victimes voudront bien excuser un oubli involontaire d'enregistrement, en dépit duquel leurs envois n'en auront pas moins pris leur place alphabétique dans mes cartons; ceux-ci en ressortiront à leur tour de rôle, et toujours avec l'indication du correspondant complaisant.

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire parvenir à mes collaborateurs anciens, avec mes vifs remerciements, et aux nouveaux, que j'espère, les vœux suivants :

1° De m'accorder leur pardon si, au travers du dérangement causé par mon transfert de Bâle à Lausanne et des occupations absorbantes nécessitées par mon entrée dans une nouvelle carrière, celle de l'enseignement théologique, j'ai dû, ces dernières années, renoncer plus d'une fois, et toujours à contre-cœur, à entretenir avec eux une correspondance directe; je compte bien la reprendre dans la mesure de mes forces.

2° Dans leurs communications ultérieures, que j'appelle de tous mes vœux, je les prie de consacrer un feuillet spécial (ou plusieurs, s'il y a lieu) à chaque notice, au lieu de mettre plusieurs noms sur la même page; de n'écrire que d'un côté du feuillet, laissant le verso en blanc; d'user d'une écriture pas trop fine et spécialement nette pour les noms propres et les dates; d'espacer quelque peu les lignes et de laisser une bonne marge, du moins pour les notices d'une certaine étendue; enfin de ne souligner que les noms de famille, et seulement de familles protestantes.

3° Je souhaiterais en outre qu'ils ne se bornassent pas aux communications, si précieuses du reste, tirées de documents inédits. J'aurais grand besoin que, dans les principaux centres protestants, quelques collaborateurs de bonne volonté, bien au fait de l'histoire locale et de sa littérature, souvent considérable, prissent à tâche d'extraire méthodiquement les renseignements généalogiques, biographiques, bibliographiques, qu'elle renferme sur des familles ou des individualités protestantes, fussent-elles en apparence d'importance secondaire. Il s'agit des histoires locales, régionales et provinciales, des biographies, des recueils de correspondances et de documents, et tout spécialement des mémoires et publications des académies et sociétés régionales.

Je n'ai que trop partiellement à ma portée ces sources imprimées; et les eussé-je toutes, j'en serais débordé. Je sens cependant avec angoisse quelles regrettables erreurs et lacunes mon travail présentera nécessairement, s'il n'est pas enrichi de tous les renseignements de détail, abondants et précis, que beaucoup des publications dont je parle renferment. Celui qui voudrait par exemple parcourir, en vue de la *France protestante*, la collection des *Archives historiques du Poitou*, ou celles *de la Saintonge et de l'Aunis*, ou les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, ou le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, ou les *Memoires de l'Académie de Montpellier* (je n'énumère pas, je cite des exemples pris un peu au hasard), serait assuré de rendre à l'œuvre commune un service signalé et indispensable.

Que l'on ne craigne pas, en général, que les envois qui me seraient faits fassent double emploi : recevant des communications de divers côtés sur un même personnage, dont souvent je me suis personnellement occupé, il ne m'est pas encore arrivé d'en recevoir qui fussent superflues et n'apportassent pas leur contingent très utile, toutes les fois du moins que les faits, les noms, les dates, les indications

de sources, les renvois, la bibliographie, étaient donnés avec précision. Le champ qui nous occupe est si vaste qu'il est impossible à un seul de fournir sur chaque nom la monographie désirable, répondant réellement aux exigences de la science historique.

C'est un vigoureux appel à l'aide que je voudrais faire retentir, afin d'éviter dans la mesure du possible pour l'avenir, par le concours de plusieurs, les jugements que je lis souvent, à propos de points de détail, sur l'œuvre si consciencieuse pourtant de mes prédécesseurs : « Fait inconnu à la *France protestante*, bien qu'il se trouve imprimé dans tel ou tel ouvrage! » — C'est là un des points où notre protestantisme est appelé à prouver qu'il ne vit pas seulement dans les individualités, mais qu'il connaît aussi la solidarité. Que chacun se rende bien compte que notre œuvre doit être l'histoire exacte et complète de la famille protestante française tout entière, et qu'il y doit participer dans la mesure de ses moyens!

4° Je signalerai aussi l'utilité d'une description bibliographique de tant d'ouvrages protestants existant dans telle bibliothèque publique, ou possédés par un particulier, mais en somme peu connus ou même inconnus. Les guerres de religion, puis la révocation de l'édit de Nantes, ont anéanti les anciennes bibliothèques protestantes: aussi les éléments de la bibliographie du protestantisme français sont-ils fort difficiles à rassembler, si l'on ne profite pas de chaque occasion, comme ont fait déjà MM. Schmidt et Vielle.

Sur ce sujet je prierais que l'on consacrât un feuillet spécial, écrit d'un seul côté, à chaque ouvrage, ou du moins à ceux d'un même auteur. La description utile comprendra, outre la copie exacte et complète du titre (sans oublier le nom du libraire ou imprimeur), le nombre des pages numérotées et de celles qui ne le sont pas, l'indication du format, de la dédicace s'il y en a, et de la bibliothèque où se trouve l'exemplaire consulté; enfin, la copie ou l'analyse des particularités historiques et biographiques que renferment si souvent les dédicaces, préfaces ou approbations, sans négliger les dates spéciales de ces pièces. — Aux ouvrages d'auteurs protestants j'adjoins ceux de leurs adversaires, toutes les fois que les livres de controverse ou de polémique se rattachent à un nom protestant spécial.

5° Mon dernier vœu serait que l'on ne se restreignît pas aux renseignements relatifs à la lettre G, mais que les personnes qui possèdent des renseignements nouveaux ou des rectifications sur des noms protestants de n'importe quelle lettre de l'alphabet ne tardent

pas à me les envoyer. Spécialement s'il s'agit de détails tirés de sources manuscrites ou à la portée de peu de lecteurs, il importe d'assurer leur conservation avant que la mort du possesseur ne vienne disperser ou détruire le fruit de ses recherches. Réunis dans les cartons de la *France protestante* ils serviront, si ce n'est à moi, du moins à mes successenrs. — A bon entendeur, salut !

II. Mon travail.

Après avoir parlé avec détail de mes collaborateurs, dans la pensée que le comité trouvera moyen de leur faire parvenir mes vœux, j'en viens maintenant à mon propre travail, non sans éprouver une difficulté réelle à rendre compte actuellement avec quelque précision d'un labeur qui touche à mille sujets et qui n'est achevé sur aucun.

J'ai compris dès l'abord que ma tâche se composait de deux parties bien distinctes, qu'il était nécessaire d'entreprendre successivement, pour éviter d'avoir à recommencer sans cesse : il s'agit d'abord de rassembler le plus complètement possible les matériaux et les éléments de l'œuvre (je parle ici de la lettre G dans son ensemble), pour passer après cela seulement à leur mise en œuvre définitive par le travail de rédaction.

En effet, pour une œuvre historique comme la nôtre, dont le plan n'est ni chronologique, ni géographique, mais alphabétique, il importe que les sources principales soient d'abord méthodiquement dépouillées (j'entends celles qui ne sont pas pourvues de bons répertoires alphabétiques), afin de pouvoir ensuite se mettre à la combinaison de ces matériaux et à la rédaction des différents articles, sans avoir à chercher pour chacun isolément les renseignements si dispersés, ni à revoir cent fois certaines sources communes.

Ce travail personnel et méthodique a été plus entravé que je ne l'eusse désiré par le temps exigé pour la revision, et, là où j'en avais les moyens, pour le contrôle des envois de mes collaborateurs, et surtout pour leur mise au net ; en effet il en est de très utiles et de très volumineux que je dois entièrement recopier, les uns pour les mettre sur fiches, d'autres à cause des adjonctions ou rectifications trop considérables qu'ils nécessitent ; mais j'ai pensé économiser mon temps en me livrant à ce travail au fur et à mesure que j'étudiais les communications qui m'étaient faites, afin de n'y pas revenir à deux fois.

A côté de cela la plus grande partie de mon temps disponible a été consacrée à rechercher les matériaux dans la littérature, sura-

bondante et journellement croissante, qui est consacrée spécialement au protestantisme français, ou qui s'en occupe occasionnellement; puis à extraire ces matériaux, ou, selon les cas, à les noter seulement sur des fiches de renvoi. J'ai pris des ouvrages, malheureusement trop nombreux, qui n'ont pas de répertoire alphabétique et qu'il faut ainsi parcourir dans leur ensemble : listes de pasteurs, d'étudiants, de réfugiés, etc.; recueils de correspondances et de documents historiques; histoires locales; journaux; sermonnaires; travaux théologiques; catalogues de bibliothèques, etc. Pour cette catégorie d'ouvrages, afin de n'avoir pas à les parcourir à nouveau, je ne me suis pas borné à relever seulement ce qui concerne la lettre G, mais j'ai relevé en général du même coup les lettres subséquentes; cela allonge sans doute beaucoup le travail actuel, mais déchargera sensiblement celui de l'avenir. Il me reste encore bien à faire dans ce domaine, mais pourtant j'avance.

Ce travail méthodique exige bien du temps, mais il m'a paru indispensable : par le grand nombre de rectifications ou d'adjonctions aux six volumes déjà parus qui me tombent journellement sous les yeux, sans que je les cherche, je me suis rendu compte qu'il y avait eu là un défaut dans la méthode de travail plus expéditive de M. Bordier; des sources importantes ont été entièrement négligées ou utilisées à l'aventure, d'où résultent des lacunes souvent étonnantes. J'avance plus lentement, mais plus sûrement, je le crois.

Je suis en outre parti du principe que, tout en désirant que la *France protestante* pût fournir beaucoup de renseignements inédits tirés de sources manuscrites, là où je puis les atteindre sans y mettre trop de temps, ou lorsqu'elles me sont fournies, je dois cependant tendre avant tout à ce que mon travail donne le plus complètement possible le résumé de tout ce qui a déjà été publié, de manière à être pour le lecteur un répertoire réellement digne de confiance.

Ainsi le travail de rechercher les matériaux existant pour la lettre G (et partiellement pour les suivantes) est sensiblement avancé, sans être encore achevé; je continue à parcourir la plume à la main les ouvrages essentiels qui sont à ma portée. Je réserve les ouvrages ayant de bons répertoires alphabétiques pour les consulter au moment de la rédaction; et à ce sujet, j'espère que la table du *Bulletin* paraîtra de manière à ce que je puisse encore l'utiliser, faute de quoi je serais dans un cruel embarras.

Le travail de rédaction pourra ensuite marcher beaucoup plus sûrement et plus rapidement. Il va sans dire d'ailleurs que, si je ne l'ai pas encore entrepris d'une manière suivie, pour les raisons

exposées ci-dessus, je ne l'ai pas entièrement négligé. Lorsqu'une des sources que je consulte me paraît fournir les renseignements essentiels pour fixer une personnalité, ou pour corriger ou compléter d'une manière importante un article de Haag, je procède à cette rédaction pendant que le sujet m'est bien présent à l'esprit; j'ai ainsi dans mes cartons bien des notices de moindre étendue déjà toutes prêtes. Ce n'est cependant que l'exception: je réserve ce genre de travail pour le moment, pas trop éloigné, où mes matériaux principaux étant assemblés et classés alphabétiquement, je pourrai les combiner plus rapidement que lorsqu'il faut rechercher pour chaque article quels sont les renseignements existant sur la matière.

Du reste, je n'oublie pas que je ne saurais avoir la prétention de tout voir, et qu'il faudra laisser de la besogne à la génération future et pour une troisième édition; mais je voudrais cependant que, si celle-ci trouve beaucoup à ajouter, elle n'eût pas trop à corriger et à refaire.

Voilà, Messieurs, les renseignements que je puis vous donner sur l'état de mon travail. Je ne saurais les terminer sans vous dire que je suis plus impatient que personne d'être enfin en mesure de commencer l'impression, et que je n'épargne dans ce but ni mon temps ni ma peine; je suis accablé souvent en constatant que ce moment recule devant moi, mais je ne saurais le hâter sans nuire à une œuvre à laquelle vous avez décidé de donner une ampleur et un développement tout nouveaux, et dont cependant l'exactitude doit être la qualité essentielle. Pour cela je dois demander encore un peu de cette patience que vous m'avez accordée jusqu'ici avec tant de bienveillance, pendant des années qui ont été pour moi des années de grand labeur. J'ai eu à tâtonner pour bien des choses, à chercher la voie et à apprendre mon métier, et cela au travers du travail absorbant d'une autre tâche. Avec l'aide de Dieu, avec le secours de collaborateurs que je voudrais plus nombreux, et avec votre concours bienveillant, j'espère arriver pourtant, l'année prochaine, à donner au public protestant un premier fascicule du tome VII.

Lausanne, mai 1894.

A. Bernus.

Le Gérant : Fischbacher.

4825. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE.

Mme Gérasime Despierres. — **Établissement d'imprimeries à Alençon de 1529 à 1575.** Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, accompagné de vingt planches hors texte. Une brochure de 30 pages in-8°; Paris, Ernest Leroux, 1894.

Paul le Vayer. — **Recueil des inscriptions parisiennes**, publié par les soins du service des travaux historiques de la ville de Paris, 1881-1891. Un volume grand in-8° de 328 pages, nombreuses planches. Paris, Imprimerie nouvelle (association ouvrière), 1891.

Joseph du Teil. — **Le livre de raison de noble Honoré du Teil** (1571-1586), publié avec des documents inédits sur la Provence et précédé d'une notice biographique. Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes;* une brochure de xv-35 pages in-8°. Digne, imprimerie Chaspoul, Coustons et veuve Barbaroux, 1894.

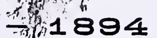
— **Liturgie des Églises réformées de France** adoptée par le synode général officieux; *première partie*, nouvelle édition. Une brochure de 60 pages in-18. Nancy, Berger-Levrault, 1894.

Auguste Gout. — **La descente du Christ aux enfers**, sermon de 16 pages in-8°, Grassart, s. d. — **La lettre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne**, 23 pages in-18; Paris, Grassart, 1891.

Professeur Dr Muret. — **Geschichte des Kinderhospiz der franz. reformierten Gemeinde** (Hospice pour les enfans de l'Église du Refuge) in Berlin, Friedrichstrasse 129. Festschrift zur Feier des 50 jahrigen Bestehens dieser Anstalt. Une brochure de 80 pages in-8°, illustrée de plusieurs planches hors texte. Berlin, Otto v. Holten, 1894.

Charles Pradel. — Archives historiques de l'Abigeois, fascicule deuxième. **Mémoires de batailles sur les guerres civiles à Castres et dans le Languedoc**, 1584-1586. Un vol. de vii-131 pages in-8°,

4825. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.



43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.

LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique

1894

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

DOCUMENTS.

MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.

CORRESPONDANCE.

NÉCROLOGIE.

ILLUSTRATION.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA RÉFORME DANS LE VERMANDOIS ET LE CAMBRÉSIS

L'ÉGLISE DU CATELET

1592-1599

Le bourg du Castellet (actuellement le Catelet, chef-lieu de canton de l'Aisne) a possédé, au XVI[e] siècle, une Église réformée. Son existence a été signalée à la Société de l'histoire du protestantisme par M. Daullé [1], d'après les registres de baptêmes et de mariages déposés au greffe du tribunal civil de Saint-Quentin. La démolition du Palais de justice étant imminente, il nous a paru utile de transcrire et de publier ces documents avant que la consultation des dossiers devînt, pour quelque temps, difficile. En cas de perte, c'eût été une page inédite de notre histoire huguenote impossible à remplacer.

La Réforme paraît avoir pénétré de très bonne heure à Cambrai (patrie, rappelons-le en passant, du grand-père maternel de Calvin [2]) et dans le comté de Cambrésis, terre d'empire. Vers 1530 elle y était établie. Le premier martyr connu, *Sohier*, fut décapité en 1562 « pour avoir été XXX ans huguenot [3] ». En 1541 « ung nommé *Tulences* » est banni de Cambrai « pour ses perverses opinions touchant la secte luthérienne [4] ».

1. *Bulletin* XXXVII [1888], p. 386. M. Douen avait incidemment nommé le Catelet (*Bull.* VIII [1859], p. 419).
2. *Bull.* XXXVII, p. 46.
3. *Bull.* XVI [1867], p. 89.
4. *Bull.* IX [1860], p. 292.

M. Ch. Frossard a publié ici même les seuls documents que nous connaissions encore sur la période suivante [1] : « Par espace de plusieurs années passées, plusieurs bon bourgeois avec leurs familles conversoient ensemble, communicquants les uns avec les autres familièrement les sainctes Escriptures secrètement, n'ayans hardiesse de soy donner à cognoistre, pour la crainte des persécutions qu'ils se faisoient par tout ce Pays Bas... ». De l'autre côté de la frontière, en France, la situation n'était guère plus favorable aux Églises qu'on essayait de « dresser ». Peu de pays ont été plus fréquemment traversés et pillés au XVIe siècle par les Espagnols et les Français que ces régions du Cambrésis et du Vermandois. La France s'étendait quelque peu au nord du bassin de la Somme, dans la haute vallée appelée Arrouaise où commence l'Escaut, et, sur la rive gauche, François Ier avait construit la forteresse du Catelet, « à quatre bastions avec un fossé sec [2] », pour tenir en échec celle du Cateau : en 1555, les Français ruinent le Cateau ; en 1557, après la prise de Saint-Quentin, Philippe II s'empara du Catelet, mais le rendit lors de la paix de 1559. Cette même année le siège de Cambrai fut érigé en archevêché pour soustraire à la juridiction française de Reims quelques évêchés des Pays-Bas. C'est au milieu de ces compétitions politiques et ecclésiastiques qu'apparaissent, mentionnés pour la première fois après 1560, les prêches d'Honnechies (dans une enclave française du Cambrésis d'après Le Carpentier), Prémont en Cambrésis et Tupigny en Vermandois [3].

En 1562 l'archevêque *Maximilien de Berghes* se fait livrer par la cour de France deux fugitifs de Cambrai qui s'étaient

1. *Bull.* III [1854], p. 255 et suivantes.
2. Le Carpentier, *Histoire de Cambray*, Leide, 1664, I, p. 199.
3. *Bull.* III, pp. 257 et 260. « Pendant plusieurs années, dit M. E. Arnaud [d'après M. Frossard ?] les partisans de la Réforme qui habitaient le Cambrésis se réunirent au Cateau, pour lire les saintes Écritures ; mais quand l'édit de janvier 1562 eut permis de les prêcher, ils allèrent aux prêches qui se tenaient sur terre française... Deux ans après le ministre *Pinchedit* donna à Honnechy une prédication à laquelle assistèrent plusieurs bourgeois du Cateau qui, pour ce fait, furent condamnés au bannissement. » *Encyclopédie des sciences religieuses*, II, p. 559.

joints à l'Église de Montdidier : *Antoine Caron* et *Renaudine de Francuille* [1] femme de *François De l'estre*. Crespin a raconté leur martyre : « La sentence de mort, assavoir d'estre bruslé vif, fut exécutee en façon et spectacle si horrible, que la cruauté des plus felons y deust avoir esté assouvie et rassasiee. Une partie du corps estoit bruslee quand l'autre avoit encores ses mouvemens, en extremes tourmens : au milieu desquels Caron continua tousiours l'invocation du nom de Dieu par Jesus Christ, dont plusieurs furent grandement edifiez [2]. » Malgré ces exécutions et d'autres encore (*Sohier*, le fils de *Lemarque*, un meunier, etc. [3], beaucoup de Cambrésiens « presque au nombre de huit ou neuf cents, étaient prêts à se réformer ensemble [4] » en 1566, si l'archevêque avait accordé les libertés demandées par les huguenots, maîtres pendant quelques mois de la ville même du Cateau : le ministre *Philippe* célébrait la sainte Cène dans l'Église Saint-Martin ; un conseil de seize réformés dirigeait les affaires publiques. La reprise du Cateau en mars 1567, le jugement et le supplice des principaux réformés, vinrent trop tôt anéantir tant d'espérances. « Qui pourroit, s'écrie Crespin, reciter les cruautez commises contre ceux qui estoyent des Églises reformees en Cambray et Chasteau en Cambresi [5]. » Cambrai est bien visitée de temps en temps, notamment de 1580 à 1582, par des ministres itinérants, et M. de Schickler suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que ce petit groupe se rattachait alors à l'Église désignée sous le nom emblématique de l'*ancre*[6] ; mais officiellement, pendant un quart de siècle, dans tout le Cambrésis, le protestantisme n'existe plus, et rien, à notre

1. Franqueville ?
2. *Histoire des Martyrs*, t. VIII, p. 578 b de l'édition de 1597.
3. *Bull.* XVI, p. 90 et 140.
4. Déclaration d'*A. de Moucheau* (*Bull.* III, p. 533).
5. « M. *Jean le Seur* d'Arras, pour auoir presché en la ville de Chasteau en Cambresi l'Euangile de Dieu, contre la volonté de Maximilian de Bergues archeuesque de Cambray, a esté tourmenté horriblement. » Crespin, *Histoire des Martyrs*, t. IX, p. 679.
6. *Encyclopédie des sciences religieuses*, XII, art. *Refuge*, p. 822. En 1580 Marie *de Juré* (naguère madame *de Mouy*) se trouvait à Cambrai, essayant d'obtenir la mise en liberté de son mari François de la Noue, lieutenant du duc d'Anjou (*Bull.* XLI [1892], p. 18).

connaissance, jusqu'aux registres du Catelet, n'avait encore permis de démontrer qu'un assez grand nombre de familles, en plusieurs endroits, restait fidèle à la foi persécutée.

Au Catelet même, une véritable Église avait certainement été *établie* avant 1592[1], puisqu'à cette époque les registres parlent de *rétablissement*. Par sa situation à la frontière de la Picardie française et du Cambrésis espagnol, non loin de l'Artois et de la Flandre, dans un pays alors tout couvert de forêts par où l'on pouvait arriver secrètement, le bourg du Catelet était assez naturellement désigné pour servir de lieu de réunion et, à l'occasion, de refuge aux protestants toujours persécutés aux Pays-Bas et rarement toléres en France : c'était alors, comme au siècle suivant, l'une des deux ou trois paroisses de ce côté de la frontière qui restaient sous la dépendance nominale de l'archevêque de Cambrai; mais, par ce fait même de la diversité politique, l'autorité ecclésiastique devait être moins libre de s'y exercer [2]. D'ailleurs, en 1581, le duc d'Anjou, nommé gouverneur de la Flandre insurgée contre Philippe II, prit Cambrai et nomma gouverneur du château *Jean de Montluc-Balagny*. Le pays, sauf cette ville, fut ensuite reconquis par les Espagnols (1590), puis le duc de Parme alla guerroyer du côté de Paris... C'est alors que reparaît l'Église du Catelet, la même année et le même mois (novembre 1592) que celle de Mouy, à l'extrémité opposée de la Picardie [3], et elle est précisément réorganisée par l'ancien ministre de Mouy, *Joachim du Moulin*, en dernier lieu desservant (de 1565 à 1568) l'Église de Saint-Pierre-Aigle en Soissonnais [4]. Les registres commencés par lui au Catelet sont au nombre de deux, petit format, assez négligemment reliés au

1. En Vermandois, M. Douen (*Encyclopédie*, X, p. 592) dit ne connaître à cette époque d'autre Église que Saint-Quentin, en 1562. Peu après, *Jean de l'Espine* prêchait dans les châteaux.

2. Il ne semble pas que les protestants du Catelet fussent inquiétés par le voisinage des religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, dépendance de l'ordre de Prémontré.

3. *Bull.* XXXII [1883], p. 64.

4. *Bull.* XXXVII [1888], p. 387. M. Douen (*Bull.* VIII, p. 418), et la *France protestante*, 2e éd., V, col. 799, semblaient admettre qu'il avait passé directement de l'Église de Saint-Pierre-Aigle à celle d'Orléans.

xvii[e] siècle, avant et après ceux de Lehaucourt [1], l'un pour les baptêmes, l'autre pour les mariages, conformément à la discipline et aux usages suivis longtemps avant que l'édit de Nantes chargeât officiellement les ministres de tenir ces registres [2] ; il n'y en avait évidemment pas pour les inhumations, auxquelles, en règle générale, le ministre n'assistait pas à cette époque.

Voici donc 135 actes de baptêmes (du 4 novembre 1592 au 4 février 1595, et du 3 novembre 1598 au 26 septembre 1599) et 33 actes de mariages [3] (du 4 novembre 1592 au 10 novembre 1594) qui renferment les noms de 285 familles, la plupart représentées par plusieurs membres. Malgré la sécheresse apparente d'une telle énumération, il est possible, par des rapprochements de dates et de noms, d'y trouver quelques indications intéressantes sur la vie de cette Église et l'histoire de toute la région.

Les protestants étaient alors au moins aussi disséminés qu'ils le sont aujourd'hui, et il ne semble pas qu'ils fussent nulle part réunis en très grand nombre. Un peu moins du

1. Le greffe du tribunal civil de Saint-Quentin, outre ce registre des baptêmes et mariages célébrés à Lehaucourt de 1599 à 1617, possède un gros registre (déposé le 3 novembre 1828 par M[e] Desjardins, notaire à Saint-Quentin) renfermant les actes de baptêmes, mariages et inhumations de 1668 à 1680. Dans les indices soigneusement établis à la fin de chaque année, nous relevons les chiffres suivants, qui donnent une idée de l'importance de l'Église de Saint-Quentin :

1668.....	41 b.	6 m.	18 i.	1675.....	32 b.	6 m.	36 i.
1669.....	52	3	43	1676.....	32	12	33
1670.....	30	7	25	1677.....	40	6	15
1671.....	43	8	23	1678.....	24	4	31
1672.....	38	11	25	1679.....	29	7	37
1673.....	48	3	41	1680.....	39	7	18
1674.....	37	9	34				

Les années 1668-1670, 1672-1679 ont des doubles reliés séparément : les années 1681-1683, 1684, 1685 sont reliées en trois registres sans doubles.

2. Plusieurs actes ont été inscrits après coup (26 septembre 1593, 12 août 1594), soit qu'ils aient été omis par Dumoulin soit qu'ils n'eussent pas été accomplis par lui-même; en 1593 (22 août) la rédaction indique que le registre n'était pas tenu par le pasteur.

3. En cotant les registres nous avons, pour faciliter les recherches, employé les chiffres *arabes* pour les baptêmes, et *romains* pour les mariages. Nous comptons avec les mariages l'annonce des fiançailles (n° XVI).

quart des actes (27 baptêmes et 10 mariages) mentionne des personnes originaires de Cambrai. Toutes les autres sont réparties entre trente-cinq localités de trois anciennes provinces (Picardie, Flandre et Artois); elles dépendent aujourd'hui, dans quatre départements [1], de treize paroisses rattachées à trois consistoires [2]. On peut encore les grouper, d'une manière plus instructive, en trois catégories : localités de France et hors de France (Vermandois et Cambrésis) pour lesquelles le Catelet était l'Église réformée la plus proche, et autres lieux d'où l'on venait accidentellement au Catelet, surtout pour des mariages; plusieurs sont des Églises de Thiérache, deux seulement sont hors de France, dans les cantons suisses.

En Vermandois nous trouvons des protestants à Saint-Quentin : c'est le seul endroit pour lequel le nombre des mariages (6) dépasse celui des baptêmes (5). Il n'est plus question de Seraucourt où, en 1566, la Sainte-Cène était célébrée [3]. Il y avait des huguenots — une ou deux familles — dans plusieurs petits villages autour du Catelet : Gouy, Beaurevoir (Bony, Joncourt ?), Villers-Outréaux, Malincourt; à Brancourt et Bohain, déjà à plus de quatre lieues, c'étaient peut-être les restes d'Églises disparues; Bohain figure dans 16 actes, Brancourt dans 7. Au Catelet même, par 13 baptêmes et 3 mariages, nous connaissons une trentaine de familles, dont la plupart — nous en verrons sans doute la raison — ne reparaissent pas après 1594.

Dans le Cambrésis, presque toutes les localités d'où viennent les protestants sont échelonnées le long de la frontière, au nord-est du Catelet : Prémont, Serain, Élincourt, Clary, Ligny et, beaucoup plus à l'est, au delà du Cateau, Fesmy [4]. Quant aux Églises un instant si florissantes du Cateau et Honnechies, il n'en reste plus trace. Prémont, au contraire, en 1592-1595 garde encore trace de l'Église de 1566 : il figure

1. Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
2. Lille : Walincourt, Inchy, le Cateau, Quiévy, Valenciennes; Saint-Quentin : Esqueheries, Fresnoy, Landouzy, Nauroy, Lemé; Amiens : Arras.
3. Et non *Serancourt* (*Bull.* III, pp. 527 et 532).
4. *Bull.* III, 536.

pour 11 baptêmes et 4 mariages; Clary pour 12 et 1. A mi-chemin entre le Catelet et Cambrai, Lesdain et Esne se trouvent, tout près d'un village, Crèvecœur, où M. Vernes fonda en 1846, à la demande de quelques habitants, l'un des premiers postes de la Société centrale, comme un rejeton poussé à côté du tronc desséché de l'ancienne Église.

De Thiérache, où avaient été fondées quelques-unes des plus anciennes Églises de la Réforme, on vient cependant au Catelet, même pour des baptêmes : 3 de Lemé (et 2 mariages), d'autres sont de Guise, Ribemont, la Vallée-au-Blé, la Cailleuse, Rougery, Thiernu et même Séchelles où l'on connaissait seulement l'existence d'un seigneur huguenot[1] et où, d'après nos registres, il y avait des anciens, donc une Église dressée. Enfin, moins loin du Catelet, après Guise et Proix, les deux anciennes Églises de Hannappe et Wassigny[2] fournissent un faible contingent. De celle de Tupigny il n'est plus question.

Certes ce n'était déjà point une petite affaire que d'amener à baptiser des enfants de Lemé, par exemple, à près de douze lieues ! par des chemins aussi peu praticables que peu sûrs; mais les protestants circulaient bien plus loin encore pour se marier entre coreligionnaires : voici une fille de Moulins entre Laon et Reims; une autre de Chauny; un homme d'Aire en Artois, deux autres de Commines en Flandre, un jeune noble des environs d'Amiens; sans parler de ce brave Suisse qui épouse une veuve de son pays, vivandière dans la même compagnie, en garnison à Saint-Quentin.

Il est permis en effet — et ce n'est pas la partie la moins attrayante de cette étude — d'essayer de se représenter, dans quelques détails de leur vie, ces gens dont nous aimerions à connaître plus que le nom seulement. D'abord on sent

1. *Jean de Poix*, l'un des seize députés qui remplacent en 1566 le châtelain et les échevins du Cateau (*Bull.* III, p. 526); en 1569 il est gentilhomme de l'entourage du prince de Condé, en 1562 dépouillé de ses terres de Séchelles, Cuvilly, etc. (*France protestante*, 1re éd., art. *Poix;* Rossier, *Hist. des protestants de Picardie*, p. 35 et 79). Nous n'avons vu nulle part que Jean de Poix eût établi l'exercice à Séchelles. Nos registres (baptême n° 104) mentionnent une « demoiselle de Séchelles ».

2. Douen et Frossard, *op. cit., passim.*

la joie générale dans tous ces petits groupes longtemps condamnés à ne pas manifester publiquement leur foi, lorsqu'on apprend le rétablissement du culte au Catelet. On accourt de toutes parts vers le nouveau ministre, on vient en bandes du même village : le 4 novembre 1592, après son premier prêche, Du Moulin baptise neuf enfants, dont cinq amenés de Clary, deux de Bohain, un de Saint-Quentin; il bénit deux mariages de Cambrésiens. Les enfants « présentés » étaient quelquefois assez âgés, soit qu'on n'eût encore pu les conduire à un ministre, soit que leurs parents partageassent les idées anabaptistes; ainsi le 7 février 1593 sont baptisés à la fois quatre enfants de *Jean Léger* qui, le 7 janvier, avait déjà amené une fille, sans doute plus jeune. Les parrain et marraine sont souvent des personnes venues le même jour pour une autre cérémonie, ou des habitants du Catelet : il y a une *Marie Josteau*, qualifiée « damoiselle », qu'on recherche six fois comme marraine ; *Catherine Sy* a la même spécialité : sept fois. Dans un acte on admet comme parrain et marraine le frère et la sœur; dans un autre, le père et la fille.

Il n'y a jamais qu'un seul prénom, rarement d'origine catholique (Toussaint, Toussaine) ou locale (Quentin, Quentine); quelquefois on ressent le souvenir du moyen âge (Aymon, Ogier, Geoffroy) ou l'influence de la Renaissance (Hercule, Onuphre; Thalie, Flore); presque toujours ce sont des noms bibliques, empruntés surtout à l'Ancien Testament. Évidemment la plupart de ces familles étaient huguenotes depuis plusieurs générations. Même comme noms propres nous trouvons Adam, Abraham, etc. Sans parler des surnoms ordinaires, qui abondent (Le Grand, Le Borgne, Le Nain, Le Noir, etc.), tel sobriquet devenu nom propre sent bien son huguenot : « Pain et vin » était sans doute le surnom dérisoire donné par les catholiques à une famille recevant la communion sous les deux espèces.

Il est regrettable que nous n'ayons aucune donnée sur la condition sociale des membres de l'Église du Catelet. De Cambrai et de Saint-Quentin venaient des bourgeois; dans les petites communautés rurales beaucoup sans doute, alors comme aujourd'hui, étaient cultivateurs, mais la majeure

partie appartenait à l'industrie des « mulquigniers » (tisseurs de fils dits *mollekins*, servant à faire les baptistes [1], et, par extension, toute espèce de tisseurs). Il y avait aussi quelques seigneurs, surtout de petite noblesse, les de Mouchy, de Regniesme, de Somain, de Montchannest, de Beaumont, de Blocourt, de Personat, de Boucault, de Lonyat, du Seu, de Semery, de Vermon, etc.

Le culte était célébré régulièrement, de 1592 à 1594, tous les dimanches et *tous les jeudis*. Presque tous les actes semblent de l'écriture de Du Moulin. Nous ne connaissons d'ailleurs que deux faits de sa vie, troublée sans doute au Catelet comme précédemment par la charge d'une très nombreuse famille et le manque de ressources : en 1593 sa fille *Marie* épouse un capitaine au régiment de Picardie nommé *des Guyots* [2]; et en août 1594 Joachim Du Moulin fait une absence pendant laquelle « les anciens de l'Église du Castellet » certifient au ministre de Mouy que les annonces de mariage ont été faites sans empêchement entre deux personnes de Montdidier et de Cambrai [3]. Nos registres du Catelet contiennent un seul exemple d'annonces de ce genre qui, suivant la discipline, devaient se faire par trois dimanches. Ils signalent deux certificats reçus des anciens de Séchelles et de l'Olive, deux Églises l'une à peu près, l'autre tout à fait inconnue [4]. Quant aux anciens du Catelet, leurs noms figurent sans doute dans plus d'un acte, mais nous ne savons quels ils sont, n'étant jamais accompagnés de cette qualification.

Voilà tout ce que nous pouvons tirer des actes de cette première période, pour laquelle le dernier mariage est du 10 novembre 1594 et le dernier baptême du 4 février 1595. A cette époque l'exercice du culte fut de nouveau interrompu au Catelet par suite des événements politiques et militaires, pendant trois années. Du Moulin quitta le bourg et s'en alla à Orléans, où il fut nommé pasteur [5].

1. Ch. Paillard, *Bulletin*, XXVI [1877], p. 32.
2. *France protestante*, 2e éd., V, col. 800.
3. *Bull.* XXXII [1883], p. 74, dernier acte des registres de Mouy.
4. Ci-dessous, nos XI et XVI.
5. *France protestante*, V, col. 799. Le Synode de Saumur (1596) décide

Après son abjuration en 1593, Henri IV avait reconnu en 1594 Jean de Montluc-Balagny, qui se maintenait dans la seigneurie de Cambrai depuis 1581, et avait déclaré la guerre à l'Espagne (1595). Les troupes de Philippe II envahirent la Picardie. Le gouverneur du Catelet était alors *François Dampierre de Liramont*. Le comte de *Fuentes* fit attaquer le bourg par le prince de *Chimay* au commencement de juin, et s'en empara lui-même le 25. Puis il assiégea Cambrai et, le 9 octobre, les Français sortirent de la citadelle. Balagny, pour se venger, ravagea en 1596 le Cambrésis. Il y eut cette année-là une peste terrible qui enleva 18,000 Cambrésiens[1]. L'archevêque *Louis de Berlaymont* étant mort à Mons, où il avait passé presque tout son temps pendant l'usurpation de Balagny, *Jean Sarrazin* revint occuper effectivement le siège de Cambrai (1596-1598), qui, après sa mort, resta vacant trois ans. La paix de Vervins rendait le Catelet à la France et Cambrai à l'Espagne, peu après que l'édit de Nantes avait donné aux protestants quelques garanties de sécurité (avril-mai 1598). Mais ils avaient eu, dans ces pays, particulièrement à souffrir des troubles de la Ligue et des traités qui les terminèrent. En 1597, à en croire les *Plaintes des réformés*, il n'y avait aucun exercice public dans toute la Picardie. Elle resta, après l'édit, l'une des provinces où le principe général recevait le plus de restrictions. L'article VI des particuliers porte : « Au gouvernement de Picardie ne sera pourvu que de deux villes aux fauxbourgs desquelles ceux de ladite Religion pourront avoir l'exercice d'icelle pour tous les bailliages, sénéchaussées et gouvernemens qui en dépendent : et où il ne seroit jugé à propos de l'établir esdites villes, leur seront baillez deux bourgs ou villages commodes. »

Sans attendre l'enregistrement de l'édit par le Parlement de Paris ni la réunion des commissaires du roi à Amiens, les protestants du Cambrésis et du Vermandois recommencèrent à s'assembler au bourg du Catelet, qui, en l'absence de toute Église de fief dans le voisinage, restait pour eux le lieu le

que M. du Moulin sera attaché *pour toujours* à l'Église d'Orléans (Quick, *Synodicon*, p. 185).

1. Le Carpentier, *Histoire de Cambray*, p. 195, 207, 305, 417.

plus « commode ». L'Église, à vrai dire, ne fut pas tout de suite régulièrement rétablie; les sacrements étaient administrés par les pasteurs des Églises les moins éloignées; le seul acte qui nous ait été conservé, après coup, pour 1598 (3 novembre), porte le nom peu connu de *Jacques de Veines*, ministre de Crépy [1]. C'est le baptême d'un enfant de Saint-Quentin, fait « au bourg du Catelet ». A partir de juin 1599 les fonctions pastorales sont exercées plus régulièrement, semble-t-il, « en l'Église du Catelet ». Dans le nouveau registre commencé à cette époque, nous trouvons en quatre mois 15 baptêmes : presque tous les noms sont nouveaux et étrangers au Catelet; les familles protestantes avaient sans doute été décimées par la peste et la guerre [2]. Le pasteur remplit une fois, chose rare, les fonctions de parrain; il avait d'abord omis d'inscrire cet acte, qui se trouve en double, inscrit une première fois d'une autre main, par un ancien probablement. Les actes sont presque tous faits le dimanche; quelques-uns en semaine, un jour autre que le jeudi. Puis, sans plus ample indication, entre le 26 septembre et le 3 octobre, on voit que le culte est transporté à Lehaucourt, à mi-chemin de Saint-Quentin [3]. Ce village avait en effet été désigné par les commissaires du roi, comme l'un des deux lieux d'exercice pour la Picardie.

Une Église nombreuse et florissante se réunit là, sauf quelques interruptions dues aux incursions des Espagnols et

1. Tout ce que nous savons de *Jacques de Veines*, par quelques dates et noms de lieux, c'est qu'il exerça le ministère successivement dans diverses Églises de la Picardie et de l'Ile-de-France, en rayonnant à de grandes distances autour de son lieu de résidence. En 1598 le voilà qui vient de Crépy en Valois au Catelet; en 1603 le Synode de Gap constate sa présence dans l'Église de Guise (*M. de Vaines*, sur la liste des onze pasteurs de Picardie, dans le *Synodicon* de Quick, I, p. 251). Vers 1605 il deviendra pasteur à Amiens jusqu'en 1607 (Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, p. 128 et 137). On retrouve ce nom, et peut-être le même personnage, à Genève en 1584 (sur l'*Album amicorum* de Jean Durant, publié dans le *Bulletin* XII [1863], p. 233) : « M. de Veines, docte gentilhomme de Grenoble en Dauphiné », Annas Griffo Venæus, Genevæ, 1584.

2. Il en restait encore quelques-unes, par exemple les *Taquelet*, dont la fille épousera en 1603 *Jean Crommelin*.

2. Baptême de *Sara Tarot*, fille de *Jean* et de *Barbe Potentier* (Cf. n° 88). C'est encore *Marie Josteau* qui est marraine.

à la malveillance des autorités françaises, jusqu'aux approches de la Révocation. Il nous suffit, pour aujourd'hui, d'avoir simplement essayé de tirer parti des documents que nous fournissaient les registres du Catelet, pour découvrir les origines et les caractères de cette Église. Poste avancé de la Réforme française, elle servit de point de ralliement aux anciennes Églises interdites des deux côtés de la frontière, et à de nombreux disséminés. Bien qu'un voile nous cache encore son histoire avant 1592, l'Église du Catelet a certainement eu à toute époque une vie difficile, menacée toujours et interrompue souvent par les guerres. Elle disparaissait et reparaissait comme elle est née et comme elle est morte, sans éclat, mais, pour toutes les âmes qui de si loin venaient y manifester et fortifier leur foi, elle n'a pas été sans utilité. A ce titre elle méritait que son souvenir reprît une petite place dans l'histoire de notre protestantisme français.

JACQUES PANNIER.

Nauroy en Vermandois, juillet 1894.

Documents

BAPTÊMES AU CATELET EN 1592 ET 1593

I

Registres des Baptesmes faictz par Monsieur Du Moulin Ministre de la parolle de Dieu depuis le rétablissement de l'église du Castellet qui fut le jeudy 4e jour de novembre 1592 (et premier [1]).

1. *Abraham*, filz de *Mathieu Roignit* et de *Anthoinette Le Maire*, demer[2] à **Clary** en Cambresis[3], a esté prté[4] par *Abraham Lamouret* et *Barbe Sy*[5] le jeudy 4me novembre.

1. Premier [baptême]; ou : premièrement.
2. Demeurant.
3. Département du Nord, chef-lieu de canton.
4. Présenté.
5. Ce nom se retrouve au XVIIe siècle sous la forme *Six*. Cf. nos 10, 27, 31, 38, 42, 44, 67, 74, 98, IV.

2. *Isaac Soufflet*[1], filz de *Jeremye Soufflet* et de *Margueritte Lavigne*[2] a esté prté ce mesme jour par ledit *Abraham Lamouret* et *Thalye Villette*[3], fille de *Jacques Villette*.

3. *Judith*, fille d'*Abraham Lamouret* et de *Pacquette Cauchye*, demer audit **Clary**, a esté prtée ce mesme jour par *Jeremye Soufflet* et *Marye Deblouy* femme de *Jacques Villette*.

4. *Abraham*, filz de *Melchior Bourgeois* et de *Margueritte Gorisse*, demer audict lieu, a esté prté ce mesme jour par *Pouvrin Cornu* et *Margueritte la Vigne* femme de *Jeremie Soufflet*.

5. *Judith*, fille de *Claude Trouillet* et de *Catherinne de Cary*, demourant audict lieu, a esté ce dit jour [présentée] par *Jehan Trouillet* et laditte *Lavigne*.

6. *Samuel*, filz de *Martin le Nain* et de *Philippotte Raverdy*[4], demer à **Saint-Quentin**, a esté prté ce mesme jour par *Jehan Trouillet* et *Isabeau de la Navire*[5].

7 [folio 2]. *Suzanne*, fille de *Simon Dufour* et de deffunct *Marye Cardon*, demt à **Bohain**[6], a esté prtée pa (*sic*) *Mathieu Adam* et *Marye de Clary* femme de *Jacques Villette*.

8. *Judith*, fille de *Phbert Gourdon* et de *Margueritte Cousturier*, demt au **Castellet**, a esté prtée cedit jour par *Loys la Mothe* et *Perette* femme de *Pierre le Suisse*.

9. *Aaron*, filz de *Toussainct Alavoine* et de *Marye Joube*[7], demt à **Bohain**, a esté prté cedit jour par *Jehan Trouillet* et *Germaine Lamothe* fille de *Phber Lamotte*.

10. *Benjamin*, fils de *Erisse* (sic) *Bastien* et de *Anthoinette Baudot*, demer à **Cambray**, a esté le dimanche 7me jour dudit moy présenté par *Nicolas Willocqueau* et *Barbe Sy* femme de *Jessé Couillette*.

11. *Moyse*, fils de *Isidore Picquart* et de *Floure de Regniesme*,

1. *Marie Soufflet*, du Cateau, épousait en 1566 *Arthur de Crusel de Ligny* (*Bull.* III, p. 535, cf. p. 536).
2. Il faut évidemment suppléer ici : « demeurant audit Clary. »
3. Cf. nos 3, 7, 17, 28, 34, 78, 109, II, XIV.
4. *Claude Raverdy* avait été en 1566 un des premiers réformés du Cateau (*Bull.* III, p. 526 et 536).
5. *Gervais de le* (sic) *navire* était membre du consistoire du Cateau en 1566 (*Bull.* III, 526). Cf. nos 31, 84, X.
6. Aisne, arr. de Saint-Quentin, ch.-l. de canton.
7. Sur cette famille nombreuse cf. nos 32, 76, 77, 84, 87, 96, 108, II, XII.

demer à **Lesdain**[1] en Cambresis, a esté prté ce mesme jour par *Anthoine de Sommain*[2] et Damoiselle *Marye Josteau.*

12. *Abraham*, fils de *Jehan le Noir* et de *Marye le Grand*, demer au **Castellet**, a esté prté ced. jour par *Jehan Isoril* et lad. *Josteau.*

13. *Daniel*, filz de *Simon Carpentier* et de *Marye Bourla*, demer audict lieu, a esté prté ce mesme jour par *Jehan Le noir* et p. lad. d^elle^ *Josteau.*

14 [folio 3]. *Marye*, fille de *Jehan Gorisse* et *Catherine le Cerf*, demer à **Cambray**, a esté prtée ce mesme jour par *Pierre Henry* et *Marye Henry* sa sœur, enfants de *Anthoine Henry.*

15. *Abraham*, filz de *Jacques Denizé*[3] et de *Maximilienne Guichart*[4], demer à **Eslincourt**[5], a esté prté par *Claude Trouillet* et *Judith Brissot* fille d'*Aubert Brissot* le jeudy onziesme jour dud. moys.

16. *Mathieu*, filz de *Michel Cordier* et de *Françoise Coppinolle*, dem à **Prémont**[6] en Cambrésis, a esté prté par monsieur *Troyan* et *Anthoinette Millot* femme de *Jehan de Bermont* le dimanche xiiiie jour dud. mois.

17. *Judith*, fille de *Melchior Bourgeois* et de *Margueritte Gorisse*, demer^t^ à **Clary**, fut prtée ce mesme jour par *Jehan Villette* et *Marye Villette* femme de *Jehan Trouillet.*

18. *Jacques*, filz de *Valentin du Sancois* et de *Pacquette Vazille*, demer aud. **Clary**, a esté prté par *Claude Trouillet* et *Marthe Wassellart* femme de *Balthazart le noir* le jeudy xviiie dud. mois.

19. *David*, filz de *Gaspart Wassellart* et de [7], demer aud. lieu, a esté prté par *Abraham Lamouret* et lad. *Wassellart* ce mesme jour.

20. *Aaron*, filz de *Mathieu Adam* et de *Abigail Sauvaige*, demer *au* **Castellet**, a esté prté par *Pierre le Maistre* et *Judith Brissot* fille d'*Aubert Brissot* le dimanche xxie dud. mois.

21. *Esaye*, filz de *Pierre Ramette* et de *Marye le febure*, demer à **Cambray**, a esté prté par *Simon le febure* et *Germaine Ramette* fille de *Ph^ber^ Ramette* le dimanche xxviiie dud. mois.

1. Nord, arr. et canton de Cambrai.
2. Nord, arr. de Douai, c. de Marchiennes. Cf. n°s 66, 72, VI.
3. *Léonard Denise* était membre du consistoire du Cateau en 1566 (*Bull.* III, p. 526).
4. Cf. n°s 35, III ; 80, 129, 135.
5. Nord, arr. de Cambrai, c. de Clary.
6. Aisne, arr. de Saint-Quentin, c. de Bohain.
7. Un blanc dans le manuscrit.

22 [folio 4]. *Daniel*, filz de *Jehan le poids* et de , demeurant à **Cambray**, a esté prté par *Georges Crudenel* et *Jehanne Renart* femme de *Jehan Renart* le dimanche vi^e jour de decembre.

23. *Marthe*, fille de *Pierre Beaumont* et de *Marye Myot*[1], demer à **Prémont**, a esté prtée par *Jehan le Grand* et *Anthoinette le Maire* ce mesme jour.

24. *Marye*, fille de *Pierre Hennot* et de *Margueritte la Croix*, demer à **Becquignyes**[2], a esté prtée par *Adrian Pain et vin* et *Marye la croix* ce mesme jour.

25. *Isaac*, filz de *Guillaume Hercellin* et de *Judith de Boucault*, demer à **Cambray**, a esté présenté par *Balthazart la croix* et *Catherine de Cary* le dimanche xiiie jour dud. mois.

26. *Marye*, fille de *Sadoc Guilbert* et d'*Anthoinette Carpentier*, demer à **Hennappe**[3], a esté prtée par *David Clin* et *Anne Pain et vin* fille de *Adrian Pain et vin* le jeudy xviie dud. mois.

27. *Judith*, fille de *Phl^{er} Lieurat* et de *Anthoinette Pronin*, dem à **Cambray**, a esté prtée par *Guilbert Sy* et *Catherinne Sy* femme de *Jehan Guilliart* ce mesme jour.

28. *Phl^{er}*, filz de *Phl^{er} Lieurat* et d'*Anthoinette Pronin*, a esté prté par *Jehan Renart* et *Marye Villette* le jeudy xviie dud. mois.

29 [folio 5]. *Marye*, fille de *Guillaume Hercellin* et de *Judic de Boucault*, demer à **Cambray**, a esté prtée par *Robert Froment* et *Marye Viguyez* femme de *Jacques de Semery*[4] le dimanche iiie jour de janvier 1593.

30. *Sara*, fille dud. *Hercellin* et de lad. *de Boucault*, a esté prtée ce mesme jour par *Adrian pain et vin* et *Panerette de Lonyat* femme de *Michel Gudurin*.

31. *Judith*, fille de *Jehan Leger*[5] et de *Françoise de Semery*,

1. Plus correctement écrit ci-dessus n° 17 (cf. n° 32) *Millot*, nom encore existant dans la région.

2. Becquigny, Aisne, arr. de Saint-Quentin, c. de Bohain. Le prêche de Becquigny dont parle M. Douen (*Encyclopédie*, X, p. 595) était sans doute célébré dans un autre village du même nom, arr. et c. de Montdidier (Somme).

3. Aisne, arr. de Vervins, c. de Wassigny.

4. Jacques, seigneur de Camas entre Genlis et Ham (*Bull.* VIII, p. 462). Il y avait des *de Semery* à Cambrai, à Saint-Quentin et au Cateau (n°s 31, 36 et XXIV; 127; XXXI; cf. *Bull.* III, p. 536).

5. Cf. n°s 36, 37, 38, 39, 67, 135, X, XXIV, et ci-dessus, introduction.

demer à **Cambray**, a esté prtée par *Guilbert Sy* et *Isabeau de la navire* le VIIe janvier.

32. *Isaac*, filz de *Jehan de Vernon* et de *Anthoinette Millot*, demer à **Prémont**, a esté prté par *Michel Joube* et *Judith Abraham* fille de *Geaufroy Abraham* le dimanche XXIIIe janvier.

33. *Daniel*, filz de *Pierre le Grand* et de *Anne Marchant*, demer à **Prémont**, a esté prté le dernier jour de janvier par *Jehan Le Grand* et *Suzanne Le Grand* frère et sœur d'iceluy.

34. *Marthe*, fille de *Anthoine Hennotez* et de *Judith Trouillet*, demer à **Ligny**[1] en Cambrezis, a esté prtée le mesme jour par *Jehan Trouillet* et *Marye Villette* sa femme.

35. *Elizabeth*, fille de *Guillaume Doillet* et de *Judith Guichart*, demer à **Eslincourt**, en Cambrezis a esté prtée par *Pierre Guichart* et *Maximilonne Guichart* le dimanche 7me jour de Febvrier 1593.

36 [folio 6]. *Marye*, fille de *Jehan Leger* et de *Françoize de Semerye*, demer à **Cambray**, a esté prtée par *Françoys Sy* et *Barbe Savin* femme de *Jehan Pirequin* le dimanche 7me febvrier.

Ce mesme jour furent baptizés les quatre qui suyvent :

37. *Luc*, filz dudit *Leger* et de ladicte *de Semerye*, a esté prté par *Andrian Le Grand* et *Barbe de la Disme*[2].

38. *Jacques*, filz dudict *Leger* et de ladicte *de Semerye*, a esté prté par *Ozée Lahennière* et *Catherine Sy* femme de *Jehan Guilliart* ce mesme jour.

39. *Marc*, filz dudict *Leger* et de ladicte *de Semerye*, a esté prté par *Jehan Renart* et *Jehanne Thierry* ce mesme jour.

40. *Jehan*, filz de *Ciprian Bigart* et de *Huberde* (sic) *Marchant*, demer à **Brancourt**, a esté présenté par *David Dorye* et *Marye Le Coq*[3] ce mesme jour.

41. *Suzanne*, fille de *Hubert de Fleury* et de *Floure Truye*, demer à **Prémont** en Cambresis, a esté prtée par *Grégoire de la Herbe* et *Catherinne du Flot* le dimanche 19e febvrier.

42. *Jehan*, filz de *Valentin Petit* et de *Barbe du Mont*, demer à **Cambray**, a esté prté par *Jehan Petit* et *Catherinne Sy* ce mesme jour.

1. Nord, arr. de Cambrai, c. de Clary.
2. Cf. n°s 78, 86, et *Nicolas de le* (sic) *Disme*, mulquignier à Valenciennes en 1566 (*Bull.* XXVI [1877], p. 77).
3. Cf. n°s 77, 115, XXI; 68, 133, XXIII.

43. *Samuel*, filz de *Jehan Renart* et de *Margueritte Hurteret*, demer à **Cambray**, a esté prté par *Jehan Renart* et *Judith Crudenelle* fille de *Georges Crudenelle* ce mesme jour.

44 [folio 7]. *Samuel*, filz de *Jehan Turlure* et de *Esleine Descamps*, demer au **Castellet**, a esté prté par *Jérémye* et *Catherinne Sy* le jeudy onziesme febvrier.

45. *Magdaleine*, fille de *Michel du Pont* et de *Chrestienne Colpart*, demer à **Wassigny**[1], a esté prtée par Mr *Nicolas François* et *Marthe Le Bo* le dimanche xie febvrier.

46. Ce mesme jour
Suzanne, fille de *David Clin* et de *Marthe Henry*, demer à **Bohain**, a esté prtée par *Samuel de Cartigny*[2] et *Anthoinette Langlet*.

47. Ce mesme jour
Marye, fille de *Adam Odiot* et de *Margueritte Hattron*, demer à **Prémont**, a esté prtée par *Raoulx Manssart* et *Barbe Pavin*.

48. *Anne*, fille de *David Dorye* et *Salberge* (sic) *Clanet*, demer à **Brancourt**[3], a esté prtée par *Jehan Hangombart* et *Marye le Cerf* le dimanche 7me mars.

49. Ce mesme jour
Marye, fille de *Grégoire de la Herbe* et de *Jehanne Marchant*, demer à **Prémont**, a esté prtée par *Jehan Trouillet* et *Anne Marchant*.

50. Ce mesme jour
Jehan, filz de *Arthur Damée* et de *Margueritte de Serain*[4], demer à **Cambray**, a esté prté par *Ozée Lahennière* et *Anne du Hen*.

51. *David*, filz de *Anthoinne Menechet* et de *Marye Gudule*, demer à **le Mez**[5], a esté prté par *David Clin* et *Jeanne* femme de *Georges de la Barre* le 18e mars.

52 [folio 8]. *Jonas*, filz de *Wallerant Baudot* et de *Sara Pongnart*, demer à **Proy**[6], a esté prté par *Ely Danny* et madamoyselle *Josteau* le 21e mars.

1. Aisne, arr. de Vervins, ch.-l. de canton.
2. *Jean Cartignies*, de Valenciennes, avait été martyr en 1568 (*Bull.* XXV [1877], p. 89). Cf. nos 81, XXI, XXIII.
3. Aisne, arr. de Saint-Quentin, c. de Bohain.
4. Aisne, arr. de Saint-Quentin, c. de Bohain.
5. Lemé, Aisne, arr. de Vervins, c. de Sains.
6. Proix, Aisne, arr. de Vervins, c. de Guise.

53. Ce mesme jour

David, filz de *Anthoinne Quentin* et *Catherinne Vattin*, demet au **Castellet**, a esté prté par *Anthoinne le Borgne* et *Marye Parmentier*[1].

54. Ce mesme jour

Marye, fille de *Grégoire Martin* et de *Jehanne Crohem*, demer à **Cambray**, a esté présentée par *Nathanaël de Blocourt* et *Marye Desmaretz*.

55. *Sara*, fille de *Jacques Lavoine* et de *Marye Cardo*, demer à **la Vallée au bled**[2], a esté prtée par *Anthoinne Merchet*[3] et *Jehanne Quentin* le dimanche 18e jour d'apvril.

56. Ce mesme jour

Isaac, filz de *Evrard Caron* et de *Margueritte Toussainct*, demer à **la Cailleuse**[4], a esté prté par *Nicolas Gobert* et *Marye Gudulle*.

57. *Judith*, fille de *Denis Fournier* et de *Anne Bailly*, demer au **Castellet**, a esté prtée par *Adrian Pain et Vin* et damoyselle *Marye Josteau* le 21me apvril.

58. *Siméon*, filz de *Maximillian Castellet* et de *Toussainct* (sic) *Fournier*, demer à **Sainct Quentin**, a esté prté par *Françoys le Roy* et *Nicolle le Roy* fille dudict François le 25e apvril.

59 [folio 9]. *Jehan*, filz de *Quentin Ramette* et de *Jehanne Hertue*, demer à **Prémont**, et *Suzanne Miavril* le 25e apvril.

60. *Daniel*, filz de *Jehan Coppet* et de *Loyse Lancguepin*, demer à **Beaurevoir**[5], a esté prté par *Valentin Godart* et *Catherinne Francquet* le 17me juing[6].

61. Ce mesme jour

Isaye, filz de *Valentin Godart* et de *Anne Dupont*, demer à **Beaurevoir**, a esté prté par *Gernay de Bay* et *Marye Bourla*.

1. C'est peut-être cette Marie Parmentier, fille de Mr *Marc Parmentier*, de Montdidier, mais demeurant à Cambrai, qui épouse à Mouy le 7 août 1594 *Jacques la Rave* (*Bull.* XXXII [1883], p. 73).

2. Aisne, arr. et c. de Vervins.

3. Un *Antoine Mercher* (cf. ci-dessous n° 69) avait été pendu au Cateau le 5 avril 1566 (*Bull.* III, p. 529 et 532).

4. C'est dans les bois de la Cailleuse, près de Lemé, que l'apôtre de la Thiérache, *Georges Magnier*, fut surpris par la garnison de Guise au milieu d'une assemblée qu'il présidait, comme d'habitude, sous un vieux chêne (Voy. *Bull.* VIII, p. 392).

5. Aisne, arr. Saint-Quentin, c. du Catelet. Il faut très probablement lire *Alexandre de Beaurevoir* et non de *Beaurenoir* sur la liste des bannis du Cateau (*Bull.* III, p. 529).

6. Un jeudi, cf. ci-dessus, introduction.

62. *Judith*, fille de *Gilles Torlet* et de *Jehanne Moreau*, demer à **Thyeny**[1], a esté prtée par *Balthazart la Croix* et *Jehanne Boucherin* le 20e juing.

63. Ce mesme jour
Judith, fille de *Moyse Beaulmont* et *Judith de Ligny*, demer à **Prémont**, a esté prtée par *Jehan Mairesse* et *Judith Gigot*.

64. *Daniel*, filz de *Loys Rozel* et de *Catherinne de la Rue*, demer à **Cambray**, a esté prté par *Denis Fournier* et *Joachime Macquiflan* le 24me juing.

65. *Jehan*, filz de *Jehan Loreau* et de *Gertrud Quentin*, demer à **Thun levesque**[2], a esté prté par *Jehan Renart* et *Catherinne Vattin* ce mesme jour.

66. *Judith*, fille de *Félix péron*, demer aud. **Thun**, a esté prtée par *Jehan Loreau* et *Jeanne de Sommain* ce mesme jour.

67 [folio 10]. *Abraham*, filz de *Raulx Manssart* et *Pasquette Daix*, demer à **Cambray**, a esté prté par *Phler Leger* et *Catherinne Sy* le 18me juillet.

68. Ce mesme jour
Suzanne, fille de *André le Coq* et de *Marthe Henry*, demer à **Bohain**, a esté prtée par *Pierre Henry* et *Sara le Coq*.

69. Ce mesme jour
Rachelle, fille de *Jehan Toussainct* et *Anthoinette Carlier*, demer à **Boy**[3], a esté prtée par *Anthoinne Merchet* et *Quentine Clin*.

70. *Suzanne*, fille de *Eloy Joly* et de *Anthoinette Cordier*, demer à **Gouy**[4], a esté prtée par *Pierre Malpeau* et *Suzanne Robry* le 13me novembre 1593.

71. Cedit jour *Samuel*, filz de *Firmin*,
a esté prté par *Georges Crudenelle* et *Barbe* femme d'*Anthoinne Le Borgne*.

72. *Judith*, fille de *Firmin Nicaize* et de *Margueritte de Sommain*, demtz à **Lesdain** en Cambrezis, a esté prtée par *Anthoinne de Sommain* et *Floure de Regniesme* le 26me septbre 1593[5].

(*A suivre*.)

---

1. Thiernu, Aisne, arr. de Laon, c. de Marle.
2. Thun l'Evêque, Nord, arr. de Cambrai.
3. Bony, Aisne, arr. de Saint-Quentin, c. du Catelet. On prononce encore quelquefois *Boï*.
4. Aisne, arr. de Saint-Quentin, c. du Catelet.
5. Addition, ou erreur pour : décembre 1593.

PROCÈS DE MARTIN, MULETIER D'ANDUZE[1]

1726

Parmi les lettres envoyées en France par l'intermédiaire de Martin, quelques-unes nous initient à la vie que les réfugiés languedociens menaient à Genève. On y lira avec étonnement quelles étaient à cette époque, si peu de temps après les guerres des Camisards, les facilités de relations entre les Cévennes et la terre d'exil.

Genève, le 6 décembre 1726.

Mon très cher Père,

J'ai esté charmé d'apprendre par Martin que vous jouissiez d'une parfaitte santé. Je fais des vœux au Seigneur tous les jours pour qu'il vous y meintienne ainsi que ma chère mère, mes frères et sœurs et tous nos voisins...

J'espère de recevoir bientôt les figues que vous m'aviez promis de m'envoyer par Cardonnet... Monsieur et Mademoiselle de Cardonnet vous font bien leurs compliments et prient ma mère de luy procurer deux braves servantes qui eussent bonne intention de sortir de France pour venir en ce pays-ci. Il faudrait les chercher en cachette; il faut quelles soient robustes et quelles ne soient entreprises en rien... les gages vont icy jusqu'à 30 livres d'argent de France... vous pourriez les arrêter et les faire partir en mars ou avril avec Martin ou Cabanel... Je vous apprend comme nouvelles que M. Flamend de notre ville s'est marié depuis peu à une jeune demoiselle à peu près de son âge : ils font 140 années à eux deux... Couton.

A Monsieur Couton à Anduze.

Lettre de R. Soubeiran à sa grand'mère, mademoiselle de Bechard, veuve, à Ledignan, qu'il lui fait transmettre par son cousin Raimond Soubeyran, à qui il propose « de débiter à Genève pour son compte des serges et cadis des Cévennes comme font plusieurs personnes de là-bas ».

Lettre de H. Pallu, à M. Dussein, marchand droguiste à

1. Voy. plus haut, p. 313 à 318.

Nimes (scellée d'un cachet portant un chevron accompagné de 3 maillets, 2 et 1).

Il demande quelques effets laissés à Nimes et « prie de « saluer M. Barbut, M. Amalric, M. Isaac prestereau, M. Ni- « colas, M. Gervais bellement, M. Gervais picar et en géné- « ral tous les amis et amies et tous ceux qui demanderont de « nos nouvelles. Salués en particulier ma belle-mère et dittes « lui que je n'ay d'autre dézir que de la retirer au proche de « moi : qu'elle prene patience, qu'elle ne soit pas faschée de « ce que sa fille lui a emporté ses bagues; que ce fut la « crainte qu'elle ne fusse pour quelque autre, mais sy Dieu « lui faiset la grâce de venir, elles luy serait rendues et da- « vantage. »

A Genève, 6 décembre 1726.

Mademoiselle,

J'ai reçu la gréable vostre par la voye de Martin avec les deux fromages de racaffort [Roquefort]; je vous en suis bien obligée : vous ne devez pas vous mettre dans ses soings puis que ce que nous faisons nè [n'est] quand rocognoissance de bien faicts que ma sœur a receu de vous et de toute votre maison. Je vous envoye neuf eschevettes de fille pesant une onze poids de Genève avec six aiguilles propre pour la brodure. Et vous vous ferez rendre l'argent que vous luy avez donné pour le montant. Je vous envoie aussi trois petits sacs de soyle et j'estois dans le dessein de vous les envoyer dans ce voyage : je vous prie de me dire lort que vous m'écrivres si vous avez raceu trois tabliers d'indienne en plusieurs fois parce que par vos lettres vous me dites n'avoir receu que deux. Je finis en vous assurant que je vous suis avec tout latachement possible votre très humble servante

TOURTOULON Maurin.

Je vous prie de faire mes compliments à monsieur Cantiteau votre époux : ma sœur en fait de mesme et l'assure de ses respects : mon époux, ma sœur et mes filles vous font leurs compliments comme aussi à Monsieur votre époux et chère famille et à Mademoiselle de Ribes.

A Mademoiselle Jouquette de Cantiteau[1] *à Anduse.*

1. Cette lettre, scellée d'un sceau marqué M. L., est adressée à une jeune fille ou jeune femme de la famille Cantiteau, famille qui a donné des notaires à Anduse et qui devait porter comme armes un levier passant, ainsi

A Genève. 6 déc. 1726.

Ma très chère sœur et mon cher beaufrère,

Je vous fais savoir l'état de nos santés qui sont fort bonnes et je prie le Seigneur qu'il en soit ainsi des votres, comme aussi de ma belle sœur Fabre... Il demande des renseignements sur l'eau de vie... Le cousin Henry Vallus [Pallu] vous prie encore de saluer sa sœur, de la consoler et de lui faire plesir en tout ce qu'il vous sera possible car il la regrette beaucoup. Mes compliments sont courts, mon amitié est for grande.

Votre beau frère Jean Daudet.

Mon très cher frère,

Je profite de la commodité de Martin pour t'écrire la présente et en même temps pour t'apprendre des nouvelles de ta tante. Elle se porte fort bien Dieu mercy elle est mariée et passe fort tranquillement ses jours toutefois en travaillant comme tu peus l'imaginer. Ils sont assez heureus ne pas avoir d'enfans....

Pierre Lavergne.

Paul Pourtallès[1] t'assure ici de ses respects : mes compliments à Monsieur ton père et à ma cousine ta mère et sœurs.

Pierre Lavergne[2].

que le montre le cachet de la lettre suivante, datée d'Anduze et adressée à Genève. La signature est « Cantiteaude », ailleurs nommée Marguerite de Cantiteau, la particule que le siècle actuel a nommé par erreur *nobiliaire*, signifiant simplement dans le cas présent, fille ou femme de...

A Mademoiselle Trouchaude, à Genève.

Anduze, 26 novembre 1726.

Ma chère demoiselle,

Je prant la liberté de vous prier de m'acheter un tablier d'indienne font blanq qui soit bien garni de ceux qui bien garnis...

Votre très humble servante. Cantiteaude.

(Scellé d'un petit sceau représentant un levier passant, à moins que ce cachet n'ait appartenu à la famille Loubières.)

Autre détail : cette lettre avait été apportée par Martin en venant d'Anduze ; sans sa capture au Teil, il en aurait rapporté la réponse le 14 décembre environ; il fallait donc compter à cette date dix-huit jours pour recevoir une réponse de Genève, à une lettre datée d'Anduze. Ce n'était pas considérable, eu égard aux difficultés à vaincre.

1. Ce Pourtallès paraît avoir été le réfugié de Lasalle en Cévennes qui avait abandonné ses propriétés de Languedoc, entre autres le mas de Clarou, pour venir à Genève où ses descendants fondèrent, en cette ville d'abord, puis à Neufchâtel, la prospérité et l'illustration de leur maison.

2. Ce Lavergne avait un frère major dans un régiment d'infanterie au service du roi et avait conservé avec lui de bonnes relations.

Louise Teissier écrit à son père Mestre Teissier, à Anduze :

Je vous prie, mon cher père, d'avoir la bonté de dire à Monsieur Solier de la rode, et à baraforte de faire tenir quelque chose à sa sœur car elle est dans un état fort triste. Moulieragne dira à ses gens de Madou Gaussorgues et vous m'écrirez dans ma lettre la réponce de ce qu'on lui envoiera. Si vous pouvés en tirer quelque chose, envoie-le à moi et je la lui ferai tenir par Madou Gaussorgues de la frigoule vous verez une charité... Ma métresse, où je déhuide de la soye, vous prie d'avoir la bonté de lui envoier un petit brès (berceau) je vous prie de lui choisir bien soli [joli], de verguèle blanche car il n'y en a point ici. Je vous prie de ne pas oublier non plus le baril d'ansoi [anchois]...

Louis Fellis écrit à son frère pour lui demander de l'argent et le prier de lui expédier son habit bleu et son chapeau à galon d'argent. « Il n'a pu encore trouver d'ouvrage d'autant qu'il n'a aucune profession. Il lui a fallu acheter des souliers et vivre une quinsaine de jours pour se faire estruire pour être resu à la pex de l'Eglise, après un mois à la garnison sans toucher de peye, mais grâce à Dieu il ne lui manque rien et chez son cher couzin on le traite comme s'il était leur propre filz. »

Il écrit la même demande à son frère Antoine Fellis demeurant sous le fort à Allez [Alais].

Lettre de M. L. Trouchaud à Madame Grasse, marchande[1] *à Anduze*

...Je n'aurois manqué de vous envoyer du caffé mais je l'ai trouvé beaucoup plus cher qu'en France. Mes compliments à vos chére nièces je vous prie de me donner des nouvelles de mes cousines jurantes : Madame Lavabre leur cousine leur fait bien ses complimens.

Si je ne vous ai pas envoyé ce que vous me demandiez c'est-à-dire les *ph* [Psaumes?], ne l'atribuez point à ma faute : il n'y en a

1. Cette madame Grasse était une des marchandes d'Anduze à qui Martin devait remettre les livres trouvés dans les bâts de ses mules. Elle était la fille de feu Gras, marchand tanneur. L'autre libraire était la nommée Badeau, fille du sieur Jean, chirurgien. Ces deux marchandes étaient en relation pour la vente et l'achat des livres de propagande protestante avec Duvillard, l'imprimeur de Genève.

point de prêt : Monsieur Devillas[1] me passe d'un jour à l'autre et me dit qu'il en fera relié. Je pense que vous devez dire que je suis une négligente mais vous auriés tort de le croire du moins pour ce qui vous regarde. Je n'oublie pas de saluer notre chère amie Théronde[2] ny la chère Jeanneton quoi quelle ne le méritte pas.

A Mademoiselle Trouchaude, à Anduze

Genève, 6 décembre 1726.

Mes très chères sœurs.

J'éprouve tous les jours combien tous vos bienfaits sont répandus sur moy je vous en demande S. V. P. la continuation de votre amitié : la mienne à votre égard s'aumante tous les jours; à la véritté il faudroit que je fusse bien ingratte pour ny pas reppondre. J'ai receu la robbe que vous aves eu la bonté de m'envoyer de même que tout le reste : je suis sansible au bon souvenir de notre cousin Pierrotte que le retard du mouchoir ne lui fasse aucune peine.

Enfin mes très chères sœurs je tacherai de vous conserver comme me dittes, l'amitié de Mad^elle Daunante : a la veritte j'aurois un grand tort si je ne le faisois parce quelle a pour moi toute sorte de bonnes manières.

Enfin je suis de plus sansible au bon souvenir de Monsieur Rafin; je l'assure bien de mes respects de même que Monsieur son frère et toute leur famille; je suis enfin confuse des bontés de tous nos chers parens et amis et en particulier de notre chère tante Maizière comme aussi notre chère niesce et Mr Mourgue son époux : je leur demande à tous la continuation de leur tandre amittié. Je vois par la chère votre comme vous avez une lettre de Mme de Manèze [probablement de Maurèze] : je vous prie quand vous lui écrirès de l'assurer bien de mes obéissances. Enfin je suis surpris de ce que Mr Teissonnière est faché contre moi à cause de mon silence s'il connaissait le désir que j'ai lui écrire il ne me blameroit pas...

Je vous prie de disposer de moi en toute occazion et vous prie de

1. D'une vieille famille protestante des Cévennes descendant de Claude des Villaz, consul de Sauve en 1574 : plusieurs de ses membres furent persécutés pour leur foi. François Villas roué à Nîmes en 1704, Ozias et Pierre de Villas chassés de leur maison de Quissac en 1696 : Antoine et Pierre, camisards de la troupe de Laporte en 1704 (voir pour leur anoblissement *Armorial de Languedoc*, t. I, p. 523).

2. Pour Thérond. Il est très fréquent en Languedoc de féminiser le nom du mari pour désigner l'épouse. Gras, Grasse; Thérond, Théronde; Villas, Villasse; Daunant, Daunante. Cet usage est encore fort usité de nos jours.

croire que je suis sans réserve et par devoir mes très chères sœurs votre très humble et obéissante sœur.

L. TROUCHAUD.

Soubeiran vous assure bien de ses plus profonds respects de même que Mr et Melle de Mourgue sans oublier Mr et mademoiselle Goussel. Il est chez Mr François Mathieu où il est regardé comme un enfant de la maison.

J'oubliois de vous dire que j'espère, moyennant le secours de Dieu et par les soins que Mr Dounant se donne pour celà, de vous écrire plus souvent et de vous assurer de mes respects.

Je vous prie d'assurer de mes respects Melle de la Farelle[1] et toute sa famille et de leur dire que Melle sa sœur se porte bien, quelle leur fait les mêmes complimens que moy. Jeudi prochain jour de l'Escalade, je suis invitée avec Mr Rafin de faire l'Escalade[2] chez elle. Là, leurs santés ni les vôtres ne seront point oubliées je puis vous en assurer.

Que si Madelle de Teissier estoit ma propre mère, elle ne feroit pas plus quelle fait pour moi de même que tous ceux qui luy appartiennent Madame Michelet en fait de mesme. Je vous prie S. V. P. de faire mes complimens à notre cousin Rodier n'oubliez pas de voir Melle d'André et de l'assurer de mon amitié il ny a pas de jour dans le monde que je ne pense à elle.

A Mademoiselle de Donnant [Daunant][3] *à Nismes*

Ma très chère mère,

Je profite de la commodité de ce Martin d'Anduze pour vous donner de nos nouvelles : nous sommes tous en parfaite santé Dieu merci : nous vivons très content l'un et l'otre, nous n'avons d'otre chagren que d'être séparée de vous et de mon cher père de même que de mes chères sœurs et frère. Si le bon Dieu me faisé la grace de nous voir un jour tous rasemblé, je m'estimère la personne du monde la plus heureuse ce de quoi je puis vous assurai. Je vous envoie les bas contant que vous pourés les eusé : si vous voulez

1. Des La Farelle de Rebourguil, ancienne famille noble d'Anduze. Voir *France protestante*, art. La Farelle.

2. L'Escalade, grande fête genevoise, célébrée en commémoration de la célèbre attaque de Genève par les Savoyards, repoussée victorieusement par les habitants, en 1602 (12 déc.). Les troupes du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, étaient commandées par Bernolière et d'Albigny.

3. Paradès de Daunant, famille noble protestante de Nimes. Voir *France protestante*.

nous envoier quelque chose vous pouvez profiter de cette voye (Martin) et faire le marché : il vous prendra tout ce que vous voudrés et vous dira de la manière que nous sommes. Si vous avez quelque grenade, vous me feriez plesir de nous les envoier — faites moi repoce si vous plaît, je vous en prie, sur tout ce que nous vous avons envoié, et marquez nous comme mon père a pris le voyage de mon frère et ce qui se pace : nous languison fort de l'aprendre. Je finis ma très chère mère en fesan mille vœux pour votre conservacion et celle de mon cher père et vous embrace de tout mon cœur.

Votre très humble et très obéissante servante et fille

J. Daunant.

Ce 5 désambre 1726, je vous écrit à la ate mes complimens à tous sus qui demande de mes nouvelles mille personne vous font leur compliment.

Vous permettez ma très chère mère de vous assurer de mes respects : je me trouve très bien dans ce pays : nous languissons beaucoup de recevoir de vos nouvelles : envoyez-nous s'il vous plait quelque argent nous en avons un grand besoin, je suis avec respect votre très humble et très obéissant fils.

P. Daunant[1].

Je n'ai pas le tant d'écrire à ma sœur de Guiraude : je vous prye de lui faire tenir une aune d'indienne que je luy envoie pour un tablié pour ma petite niepce... (Martin sans doute) vient tous les mois Mademoiselle Grouchode qui reste avec moi le conné fort particulièrement et cet homme lui a beaucoup d'obligation et ne peut luy rien refuser. Elle vous assure de ses respec.

A Monsieur Théodore Micharel tisserand, à Anduze

Mon cher mary,

Je ne doute point que votre surprise à l'égard de mon éloignement ne vous aie fait un peu de paine, cependant je pourrai me flatter mais quoiqu'il en soyt, j'ay cru bien faire, et faire ce qu'une honnête femme feroit surtout se voyant maltraitée comme je lay esté par votre fils. Le bon Dieu luy touche le cœur et luy fasse connoitre tout le tord qu'il m'a fait, car cest luy qui est la seule cause que nous serons privés de passer le reste de nos jours en parfaitte union.

1. Il semble d'après la lettre précédente de Louise Tronchaud que P. Daunant exerçait à Genève la profession de médecin ou avait fait en France avant l'exil ses études de médecine.

Cependant quant à moy, je crois n'avoir rien à me reprocher : je vous avés assez souvent dit que sy vous ne tachiez point de faire changer de vie à votre garçon, rapport aux manières qu'il avait avec moi, je ne pouvai éviter de fuir enfin je my fait; quoiqu'il m'est bien facheux de me voir éloignée d'une personne dont Dieu nous avoit liés ensemble pour finir nos jours.

La grâce que je vous demande c'est de croire que je seroi toujours avec une fidélité sans réserve mon très cher mary

Votre très humble et très affectionnée femme,
MICHERELLE, née FABRE,

A Monsieur d'Olivier, à Anduze

Genève, 6 déc. 1726.

...Je receus lundi dernier des nouvelles de nostre cher Doyen [1], il me charge de lui envoier les herbes vulnéraires, comme le plus vif plaisir que je puisse ressentir est celui d'avoir occasion de lui en faire, je vous les adresse pour que vous ayez la bonté de les lui faire passer avec toute la déligence possible.

J'ay appris avec joye les heureuses acouches de madame d'Olivier; je soitte que vous repariés bientôt votre faute de n'avoir pas donné un neveu à notre cher Doyen, vous ne trouverés pas mauvais que j'aie l'honneur de témoigner à Madame d'Ollivier la part que je prens...

Je suis avec un attachement inviolable Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

RAFFIN [2].

A madame Flore de la Farelle [3], née de la Farelle, à Anduze.

Genève, 7 décembre 1726.

Ma chère tante,

... Ne serois-ce pas abuser ma chère tante, de votre complaisance

1. M. Olivier, doyen de Saint-Gilles.

2. M. Raffin qui est nommé dans presque toutes les lettres ci-jointes, parait avoir joui d'une haute situation à Genève et s'être employé avec une grande charité à placer et recommander ceux des réfugiés originaires de la région d'Anduze qui étaient moins fortunés que lui.

3. La Farelle, famille originaire d'Anduze, extrêmement nombreuse, à Anduze même, où elle est restée protestante. Elle a projeté des rameaux en Normandie, à Béziers, où plusieurs de ses membres furent maréchaux de la foi au début du XVIIIe siècle; en Prusse, où un Lafarelle fut l'ami et le conseiller de Frédéric II; à Turin, où un Fontanieu-Lafarelle fut général sous les ordres de Colli et lutta contre Bonaparte en 1796.

que de vous prier de m'envoyer par Martin une peau de Marte entière pour une paire de mitons fort en usage dans ce païs... M. Raffin qui nous vient voir pour le moins toutes les semaines fera s'il plait au Seigneur, l'escalade avec nous et mademoiselle Lison jeudi prochain. Jugés si votre santé y sera oubliée et celle de tous nos chers parens. Toute la maison vous embrasse beaucoup ainsi que ma tante Flavard. Il ne se connait pas desquels de nous auroit plus désiré de vous voir.

Je verrais cet heureux moment avec bien de satisfaction puisqu'il ny a personne au monde qui vous soit plus acquise que votre très obeissante nièce — Jeanneton Teissier.

Donnés des nouvelles à M. et à Mme Rafin de M. son frère et assurés les s. v. p. de mon estime très particulière.

A Gaspard Paulet, à Anduze (lettre de sa mère).

Jai reçu, mon fils votre lettre: vous êtes fort attentifs à vos inthérets et peu aux miens; puisque vous me marquiez de répondre à votre lettre par Martin il fallait m'écrire aussi par lui et m'épargner le port.

Je suis fort accoutumée à votre langage, vous n'aves sceu jamais m'écrire sans m'annoncer de grandes misères et que vous aviez peine à vivre. Croyez vous que dans les autres païs on soit plus au large? il ne vous manqueroit qu'à demander de l'argent pour faire des réparations et cultures. Encore croiriez vous que la peine que vous prendries pour ramasser les fruits seroit trop grande... si vous vous étiez accoutumé jeune au travail il vous en couteroit moins aujourd'hui, mais le proverbe de notre païs — que non travail pouly — travaille roussy[1].

A l'égard de votre frère, l'offre que vous lui faites de cent livres est très modique: comment vous voulés que tous les biens de la famille de Boissier[2] et les nôtres ne portent que 500 livres quittes? Si vous voulés y vivre votre frère dira qu'il veut aussi le faire. Vous ne devez pas le regarder comme un réfugié qui ne peut pas demander ses biens : il est négotiant dans un pays catholique et est malheureusement catholique lui-même. Si vous ne lui faites pas raison vous le forceres à aller lui-même au païs se la faire faire;

1. Qui ne travaille pas à temps — travaille mal.

2. La famille Boissier, très honorablement connue à Genève où elle est aujourd'hui représentée, était originaire d'Anduze. Jeanne Boissier, fille de Gaspard et de Françoise d'Angelras épousa Pierre Paulet, notaire royal à Anduze, à la fin du XVIIIe siècle.

vous devez craindre les inconvénients qu'un pareil voiage causeroit. Il pourrait bien peut-être mener quelqu'un de ses enfans et si c'était une fille la mettre au couvent... Prevenes semblable chose : si j'étais plus au large je l'en empêcherois, mais vous savés ce que j'ai fait pour vous tous et pour vous en particulier, soit à Genes soit icy, et vous m'avez réduite à vivre d'une manière fort à l'étroit. Il semble que sur mes vieux ans vous devriés être toute une consolation et c'est précisément de votre part que me viennent mes plus grans malheurs. D'un si grand nombre d'enfans n'en avoir que deux et les voir en guerre entr'eux, vous voïès dans quelle disposition cela me doit mettre pour bien mourir. J'écris à M. Hostanier pour le prier d'examiner les revenus des biens et dans faire un état.

Comment est-il possible que vous proposiez à une personne qui approche de 80 ans et qui a déjà un pied dans la fosse de quitter ce païs ? Il paraît que vous n'avés pas pris grand goût pour la religion, et que votre intherest seul et non mon repos vous fait agir. Quand on ne me diroit rien dans votre païs dois je quitter celui-ci pour y aller, abandonner les exercices et le bonheur de participer aux sacremens pour quelques malheureux biens. A l'article de la mort qui me consolera et m'aydera à bien mourir? Quelque méchant persécuteur qui profitera peut-être de la faiblesse de mon corps et de mon esprit me fera dire non seulement ce que je n'ai point dit mais même pensé...

Croïès vous qu'il me soit agréable de vous dire vos verittés? examinès votre conduite rendès vous justice, rendès la moi. Pleust à Dieu que je n'eusse que des louanges à vous donner! qui pourroit recevoir une plus grande consolation que moy d'un semblable retour ! Puisque vous avès été assez malheureux que d'imiter l'enfant prodigue, dans ses égaremens, soïès aussi son imitateur dans sa repentance et à son retour dans la maison de son pére avec des sentimens opposés à ceux que vous avés pratiqués jusqu'à aujourd'huy et vous trouverès une mère qui vous ouvrira ses entrailles maternelles vous tendra ses bras plains de bonté et vous aurès la consolation de me laisser mourir en repos et tranquillement...

A *M. Edievè [Etiène?] bourgeois à Anduze.*

Genève, 6 décembre 1726.

Mon cher frère,

J'ai receu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par Martin : je vous suis très obligée des

marques d'amitié que vous me témoignès. Je n'ay jamais douté de votre bon cœur aussi je conte fort sur vous. Je prie le Seigneur qu'il veuille vous conserver je fais le même vœu pour ma chère sœur votre épouse. Je vous diray que j'ai receu depuis environ 15 jours les 100 écus que mes cousins m'ont envoyés, Monsieur Cazenove me les a comptés : ils se sont réduits en argent courant à 189 livres si les intherêts y avaient été ajoutés cela me feroit 200 livres. Je vous prie après avoir salué mes cousins Bouvier de leur dire qu'ils aient la bonté de m'envoyer ces intherêts. Le change que je retireray de cette petite somme servira à payer la rante de ma chambre, cela ne pourrait suffire s'il n'étoit que j'ay eu le bonheur d'être dans la chambre de monsieur Lamande : j'ai la faculté de jouir de ses meubles : celà met d'un grand secours.

Vous me demandés à quoy je m'occupe je vous dirai que sy ma veüe étoit bonne il ne manqueroit pas de couture; mais je ne puis m'occuper qu'à filer, et l'on gagne peu dans ce métier. J'espère toujours en la bonté de Dieu il n'abandonne jamais ses enfans... J'ai songé la nuit passée le petit Auzilhou, il me sembloit que je lui fesois beaucoup de brassades : je lui souhaite mille bénédictions comme aussi à mon cousin et à ma cousine sa mère. Je n'oublie pas ma cousine de Noble quoy que je n'aie receu des nouvelles de sa part... J'ai receu avec un vray plaisir la lettre que ma cousine de Lafarelle ma fait l'honneur de m'écrire : je lui suis très obligée des marques d'amitié quelle me témoigne je les luy réciproque de tout mon cœur comme aussi à sa sœur et ses chers filles... Je salue aussi madame Martin, madame Sagnier mère et fille, je me recommande fort à une cousine Marion flavarde je l'embrasse tendrement et la prie de se souvenir de moy après de ma tante que j'assure de mon respect comme aussi mes cousines Bouvières et flavarde et tous nos autres parens et amis.

Je vous prie mon cher frère de vous souvenir de l'huile que vous m'avez promis.

... Puisque Monsieur Marsan (son mari, chirurgien à Anduze) est si ingrat qu'il ne veut rien m'envoyer, j'ay pense que si nous faisions agir mon frère l'officier peut-être que comme il est au service du Roy, il pourroit bien obtenir la main levée de mon bien consultès quelque avocat pour celà.

Monsieur Rafin, Monsieur Cazenove[1] et Mesdemoiselles ses sœurs,

1. Pierre Cazenove, bourgeois de Genève depuis 1703, réfugié des Cévennes au grand refuge de 1685, époux de Marie Plantamour, semble, d'après cette lettre, avoir été banquier à Genève à l'époque où elle fut

Monsieur et Madame Lamande (le confiseur de Genève chez qui elle demeurait) vous font leurs complimens et à ma cousine de la farelle.

Je suis, mon très cher frère, votre très humbre servante et sœur,

ÉTIÈNE DE MARSAN.

A M. Court de Gebelin à Anduze.

(Cette lettre porte en vedette de la main du procureur du roy : « A examiner plus particulièrement »).

Genève, 7 décembre 1726.

Monsieur,

[Je vous écris] à mon retour d'un voyage que j'ai fait en Vivarais avec mon épouse que j'ai conduite à Valence pour voir un frère qui est chanoine à Saint-Ruff et une sœur qui est mariée. Les dits frère et sœur mon épouse n'avait jamais vus de sa vie et je la laissai à leur discrétion pendant 8 jours pour aller voir le digne Baron de Cheylus[1] et M. de Tataillon son frère mes dignes et intimes amis qui l'ont toujours été de mes parents puisque feu mon père était né leur sujet de la terre de Freyssenet dont le fils, qui en porte le nom, et avec qui vous avez couché, se trouve icy à veiller avec moi et vous prie d'agréer ses civilités. J'ai été bien fasché de n'avoir pu voir votre cher frère et mon bon ami Durand duquel j'ai trouvé une lettre chez moi à mon arrivée à laquelle je réponds en même temps qu'a vous et a M. C.....z [courtez] qui m'a aussi fait l'honneur de m'écrire pendant mon absence. Je m'aperçois que vous allez dire à quoi bon toutes ces disgressions, mais sachez, monsieur, qu'il y a un peu de vanité de ma part à vous faire savoir que je suis aimé de vos amis... Je connaissais l'homme dont vous me parlez (dans votre lettre du 23 du passé) pour n'être pas *car à toy* mais bien *car à vous* et pour me servir de vos termes qui a des *oreilles qui entendent.* Le tems a été trop court pour pouvoir lui remettre ce que vous me demandès que je tacherai de tenir prest aussi bien que ce qui regarde les demoiselles pour son premier voyage qui sera dans peu s'il plait au Seigneur. Je l'ai envoyé chez M. Durand je ne sai s'il l'aura trouvé je sais bien que M. Trouchaude qui vous salüe le lui

écrite. Ses deux sœurs sont Mme Louis Maizonnet et Mme de la Flechère de Nyon.

1. Alexandre de Bénéfice de Cheylus, seigneur et baron de Cheylus, près Privas, seigneur de Tataillon, Blaissac et Vanellieu, famille féodale du Vivarais, connue depuis Pons de Cheylus, 1249, éteinte dans les Bénéfice qui en relevèrent le nom et les armes en 1456 (Benefici, venus d'Italie avec les papes d'Avignon).

a mené deux fois mais inutilement. Je compte pourtant qu'il sera à tems pour prendre l'habit aussi bien que la science universelle ornée de façon de chagrin qui coûte argent de France 9 livres 10. J'ai observé de ne donner à l'homme que le nécessaire qui peut couter jusqu'a 100...

Croyez moi le plus dévoué de vos serviteurs.

E. Duvillard.

Agréez, mon cher monsieur, que je vous prie de vous ménager dans ces temps de tribulations. Les personnes de votre mérite sont rares. Ordonnès et fournissès et on moulera ce que vous savès. Un des fils cadet La Beaume de Bavas qui est icy vous salue.

Les pièces de procédure nous donnent le signalement de ce Duvillard : « C'est un français réfugié à Genève; on assure qu'il est originaire de la terre de Fraissinet dans le Vivarais, il est petit de taille, nez de perroquet agé d'environ 35 ans assez gros et portant perruque. Il est, dit on, imprimeur. C'est un homme qui parait très dangereux, il paraitrait nécessaire de le faire veiller par M. de la Closure résident à Genève pour le faire arrester au cas où il passerait en France. »

Emmanuel Duvillard était le fils d'Antoine, admis à la bourgeoisie de Genève le 20 décembre 1711, et ses descendants furent 1° Emmanuel-Étienne, publiciste distingué, membre correspondant de l'Institut de France et de l'Académie de Saint-Pétersbourg; 2° Antoine, professeur de belles-lettres, mort en 1842.

Cette dernière lettre avait une apparence nettement hérétique : il est impossible pour Martin de nier désormais ses tendances protestantes, malgré les certificats de bon catholique qui lui furent délivrés par les autorités de sa ville natale, qui semblent avoir fait preuve dans la circonstance de moins d'exactitude que de complaisance pour un concitoyen.

« Nous soussigné prestre, bachelier en théologie et curé de Ribaute, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le nommé Jacques Jac dit Martinas originaire du dit lieu marié à Anduse est issu de parens anciens catholiques qui en ont fait et en font les fonctions avec édification.

Mauron, curé.

Nous Louis Auguste Pascal docteur ès droits juge en la ville et Marquizat d'Anduze, noble françois de Savin[1] chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, David Atger, Bagard, Antoine Volle, et Jean Pierre Chabaud, consuls du dit Anduse certiffions que Jacques Jac dit Martinas natif du lieu de Ribaute et habitant en la présente ville depuis environ 16 ans est ancien catholique et qu'il en a fait toujours les fonctions. En foy de quoy nous sommes signés à Anduse ce 18 février 1727.

de Savin, consul. — Pascal, juge
Bagard, noble. — Chabaud, consul.

Ce certificat ne suffit pas; les interrogatoires et les confrontations se succèdent pendant toute l'année 1727 sans apporter de nouvelles lumières, mais ces pauvres lettres, que les parens des Çévennes attendaient, dont les signataires ignoraient le sort, passaient de mains en mains, déchiffrées par des yeux malveillants, jaunies, flétries, et peut-être devenaient un instrument d'inquisition contre ceux-mêmes à qui elles devaient apporter des nouvelles joyeuses ou des souvenirs affectueux... « *sunt lacrymæ rerum !* »

La procédure touche à sa fin, l'arrêt va être rendu et voici la dernière pièce du procès du muletier Martin.

Le procureur du roy en la commission qui a veu l'arrêt d'attribution à M. l'intendant pour faire le procès à Jacques Martin accusé d'avoir porté des livres à l'usage de la R. P. R. et des lettres suspectes écrites de Genève à des nouveaux convertis de la ville d'Anduse et des environs, l'information du 11 août dernier, deux cayers d'interrogatoire et réponses du dit Martin du 30, recolemens et confrontations des témoins, les lettres missives représentées à l'accusé et aux témoins, les attestations du juge et des consuls de la ville d'Anduze contenant que le dit Martin est ancien catholique et qu'il a paru estre de bonne vie et mœurs et tout considéré,

Conclud que pour les ces résultant du procez,

Il y a lieu de condamner le dit Martin aux galères pour 3 ans et d'ordonner que les lettres et les livres de psaumes dont il s'est trouvé saisi seront supprimés.

Remise.

Fait à Montpellier, le 5 février 1728.

Signé d'un sceau de cire rouge portant :... à 3 arbres de... fruités de..., celui du milieu plus haut que les deux autres.

1. Ancien capitaine de cuirassiers.

Trois ans de galères! — et sa peine ne se borna pas là; il ramait encore sur *la Brave* 18 ans plus tard, en 1746, sous le numéro 6,970!

« Il faut se soumettre à la volonté de Dieu et baiser sans murmurer la verge qui nous frappe! »

31 mars 1894.

Pour extraits conformes,
R. DE CAZENOVE.

Mélanges

LA SAINT-BARTHÉLEMY

NOUVEAUX TEXTES ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'année passée la livraison d'août a été absorbée par le compte rendu de nos assemblées saintongeaises, de sorte que je n'ai pu, comme de coutume, y faire une place à l'anniversaire du 24 Août. J'y reviens cette année, pour tenir nos lecteurs au courant de la question et leur communiquer quelques textes récemment découverts ou publiés.

I

LA PRÉMÉDITATION

On a vu dans notre compte rendu du livre de M. H. de la Ferrière (1892, p. 166 ss.) que la question de la préméditation a fait un pas décisif depuis l'apparition de l'étude si curieuse de feu M. H.-L. Bordier. Il est aujourd'hui prouvé que le meurtre de Coligny et de quelques autres chefs huguenots était résolu depuis 1563 par Catherine de Médicis; encouragée par les excitations du pape Pie V, elle n'attendait, pour exécuter cette résolution, qu'une occasion favorable. On comprend que, lorsqu'elle entrevit la perspective d'attirer la fleur du parti huguenot à Paris, à l'occasion des noces de sa fille Marguerite avec Henri de Navarre, elle ait été hypno-

tisée par l'idée d'en finir d'un seul coup avec le parti tout entier. On peut donc résumer ainsi l'état actuel de cette question : préméditation d'un massacre plus ou moins étendu, en laissant aux événements le soin d'en fixer la date.

Dans une note de son *Histoire de Gap* (p. 139), dont j'ai parlé récemment (Voy. plus haut, page 333), M. J. Roman fait une remarque qui vient à l'appui de cette solution : *Plus de dix mille exemplaires* de la lettre dans laquelle Charles IX justifiait le massacre par un prétendu complot de Coligny furent expédiés en province *en quatre jours*. « *Elles étaient vraisemblablement préparées à l'avance*. Cela tend à démontrer que le massacre avait été prémédité et non improvisé. »

Quant au massacre lui-même, à ses préliminaires et à ses suites, un texte fort important, et jusqu'ici inconnu en France, a été publié à Genève en 1892. En voici le titre : *Mémoires de Luc Geizkofler, tyrolien* (1550-1620), *traduits par Édouard Fick*[1]. C'est, ainsi que nous le raconte M. Marc Debrit, dans une sympathique notice qui lui sert de préface, le dernier travail sorti de la plume de feu M. Édouard Fick, nous dirions plutôt le dernier service que cet homme de goût a rendu à l'histoire et aux belles-lettres. On connaît les admirables impressions sorties de ces presses, dignes héritières des meilleures parmi celles du xvie siècle. A cet égard, ce volume ne le cède en rien à ses devanciers, et, si l'on éprouve un vrai plaisir de bibliophile à le feuilleter, on n'est pas moins captivé par le fond que par la forme. Ce Luc Geizkofler étudiait à Paris à l'époque de la Saint-Barthélemy. Encore indécis au point de vue religieux, bien qu'inclinant du côté de la Réforme, et étranger, il put, grâce à ces deux circonstances, ne pas courir de trop grands dangers et en même temps connaître bien des détails. Jouissant d'un certain crédit au milieu de ses condisciples, il était lié avec le précepteur de « jeunes parents » de l'amiral, ainsi qu'avec Hubert Languet; enfin, il passa les terribles journées, caché chez un prêtre, dans le quartier des écoles et des libraires. Il était donc en

1. *La Nuit de la Saint-Barthélemy; les universités de Bologne, Paris, Dôle et Padoue*. Genève, imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1892, un charmant volume de xvi-253 pages in-8°.

mesure d'être bien informé. Aussi son récit précise et complète tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, notamment sur les scènes scandaleuses qui se passèrent après la nuit fatale. Nous ne lui emprunterons qu'une courte citation (page 57) se rapportant à ce qui la précéda :

« Un peu avant la blessure de l'amiral, le roi de France avait arrangé pour la nuit des divertissemens, entre autres un superbe ballet. De nombreux étudians allemands voulurent jouir du spectacle; ils arrivèrent, tous ensemble dans la cour du palais avec des torches, mais la garde françoise leur barra passage; plusieurs alors, peut-être sous l'influence du vin, murmurèrent très haut. Geizkofler réussit à les calmer, en leur remontrant leur impertinence; il y fut aidé par M. Paul de Welsperg, par M. Gerard de Kestlon et par les gentilhommes de Misnie, ses connaissances de Strasbourg. Sur ce, les Écossois de la garde commirent la sottise d'annoncer au roi que les Allemands faisoient mine d'envahir la salle. L'amiral, qui se trouvait dans le voisinage de S. M., entendit le rapport du capitaine. Le roi, fort en colère, s'écria : « Qu'on « mette ces ivrognes d'Allemands à leur place (c'est-à-dire en pri- « son). » — « Sire, répartit l'amiral, que V. M. ne croie pas les « Allemands capables d'une semblable effronterie; ce sont des « étrangers, des étudians, qui sont venus chez nous à grands frais « pour voir les choses dignes de remarque; ils méritent d'être « admis les premiers; la garde devrait agir avec plus de modéra- « tion et ne pas oublier que ce sont des étrangers. » Le roi ordonna d'introduire les plus notables, mais de repousser ceux qui seraient trop gris. Se tournant vers un chambellan, il dit : « Soyons agréa- « bles aujourd'hui à l'amiral et à ses bons amis les Allemands, « *bientôt ce sera différent.* » — Paroles qui présageaient l'avenir, le trépas de l'amiral et des siens. »

II

LISTE INÉDITE DES PRINCIPALES VICTIMES PARISIENNES

On conserve, aux archives de l'hôpital de Grenoble, particulièrement riches en pièces intéressantes pour notre histoire, sous la cote H 638, une liste contemporaine des principales victimes parisiennes du massacre. Cette liste qui n'a pas encore été publiée est évidemment très incomplète, et de-

manderait sans doute à être étudiée et contrôlée. Je la donne telle que M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, a eu l'extrême complaisance de la transcrire pour nous.

Rolle des morts, prisonniés et qui sont eschapés à l'esmeutte adveneue à Paris le xxiv[e] d'aoust 1572.

En court. Le Roy de Navarre.
En court. Prince de Condé.
Mort. Admiral.
Prisonnié. Briquemault le père.
Mort. Pillen.
Mort. Troys Perdillans.
Mort. Cappitayne Moreau.
Mort. Le jeune Briquemault.
Mort. La Roche-Foucault.
Le genre mort, le filz à la court. Son fils et genre.
Mort. Beaudyné.
Mort. St-Roumain.
Mort. Beauvoir La Nocle.
Mort. Beauvoir, gouverneur du Prince de Navarre.
Mort. Le Marquis du Revel.
Mort. Soubize.
Mort. Du Mesnil.
Mort. Du Coudrey.
Mort. Visconte de Montclair.
Mort. La Motte-Bariteau.
Mort. Guerchy.
Prisonnié. Peran, s[r] de Virieu.
Blessé. La Neufville.
Mort. Sarragousse.
Mort. La Roche.
A la court. Baron d'Allemagne.
Avec M. de Mont[cy]. Baron de Vance.
Mort. Bernin.
Eschapé. Caninon.
Mort. Son frère.
Eschapé. Montgommery.
Caché. Le Cheylar.
Caché. Cugy.

Prisonnié.	St-Aulban.
L'ung mort, l'autre a en gen (?)	Les deux vicomtes de Pollin.
Mort.	Pluviau ou Plumau.
	Sr Roumain de Picardie.
Eschapé.	Le Vidamme de Chartres.
Mort.	Mondins.
Mort.	Telygny.
Eschapé.	Chaumons.
Prisonnier.	Cavagnes.
Mort.	Francourt, conseiller du Roy de Navarre.
Caché chez M. de Guize.	Acier.
	Et aultres gentilshommes en nombre infiny.

III

DEUX LETTRES DE FRANÇOIS HOTMAN

On sait que le célèbre jurisconsulte François Hotman fut une des épaves de la Saint-Barthélemy. Professeur à l'université de Bourges, il visita Coligny à Châtillon-sur-Loing au printemps de 1572, peu avant le départ de ce dernier pour Paris. Dès qu'il apprit l'attentat qui blessa grièvement l'amiral, il comprit que ce n'était que le commencement de nouveaux excès contre les huguenots, et se réfugia au château de Blet où il avait déjà séjourné en 1567. C'est de là qu'il gagna Genève. Sa femme, emprisonnée à Bourges pendant que sa demeure était saccagée, échappa à grand'peine aux massacreurs ainsi que son fils Jean et son collègue Hugues Doneau.

Feu M. R. Dareste avait déjà publié dans la *Revue historique* (1876) quelques lettres où Hotman parle de cette lamentable tragédie dont il fut un des principaux historiens. On vient tout récemment d'en faire paraitre d'autres. M. L. Ehinger, ancien président de la cour d'appel de Bâle, a, en effet, consacré à François Hotman tout un fascicule des publications de la Société d'histoire bâloise [1]. Une notice biographique y résume

1. *Beiträge zur Vaterländischen Geschichte.* — Neue Folge, Band IV, Heft 1. Der ganzen Reihe XIV Band, 121 pages in-8 avec un portrait, Basel, H. Georg, 1892.

l'existence si précaire et si aventureuse ainsi que les services éminents du jurisconsulte qui est resté un des précurseurs du droit moderne en même temps qu'un des plus profonds politiques de son temps. Cette notice est enrichie de vingt-quatre lettres inédites, extraites des archives de Marbourg. Les vingt-deux premières appartiennent aux années 1561 à 1563 et les deux dernières seules sont postérieures à la Saint-Barthélemy. C'est donc une importante contribution, non seulement à l'histoire de ce grand huguenot mais encore à celle des guerres de religion, que nous devons à M. Ehinger. — Son travail ayant paru dans un recueil peu connu, nous lui empruntons ces deux dernières lettres dont on trouvera ici le texte accompagné d'une traduction. Si l'on se rappelle qu'elles furent écrites aussitôt après l'arrivée de Hotman à Genève, on sera certainement frappé de la modération du jugement que porte sur ses compatriotes ce pauvre proscrit qu'on représente si souvent comme un sectaire.

François Hotman à A. Sulzer, Dr en théologie et pasteur à Bâle. — Genève, 3 oct. 1572.

Vénéré père, hier au soir, grâce à la providence, clémence et miséricorde toute particulière de Dieu, je suis arrivé ici, échappant aux mains d'assassins tels qu'aucune autre époque n'en a produits. Ayant été averti[1]... je n'ai pas voulu manquer à mon devoir, surtout pour recommander à tes prières nos malheureuses Églises dont le si cruel déchirement, ou plutôt la boucherie a tellement ému les âmes de nos papistes que les conseillers du roi regrettent beaucoup

---

Venerande pater, Jeri per vesperi singulari Dei providentia, clementia et misericordia huc sum advectus et lapsus e manibus carnificum, quorum similes aetas nulla tulit. Cum essem de hujus... adminutus[1], deesse meo officio nolui, præsertim ut miserrimas ecclesias nostras tuis precibus commendarem, quarum crudelissima laceratio vel potius laniena ita papistarum nostrorum animos commovit, ut regios consiliarios tantæ tyrannidis magnopere poeni-

1. Ne faut-il pas lire *admonitus*?

cet excès de tyrannie. Le peuple est, en effet, éprouvé par la mauvaise récolte, par la cherté des vivres, voire par la famine et crie à haute voix et publiquement que si la guerre survient, il quittera sa patrie.

Plusieurs gouverneurs des villes des provinces ont très ouvertement déclaré au roi qu'ils n'étaient pas des bourreaux, qu'il n'avait qu'à en chercher ailleurs s'il en voulait, et que dans cette tuerie ils n'obéiraient pas à ses édits. C'est ainsi que de beaucoup la plus grande partie des villes de France s'est abstenue de cette boucherie et de ces atrocités. On n'en peut pas moins confirmer en toute vérité que cinquante mille personnes ont été assassinées dans l'espace d'environ huit jours.

A cette cruauté s'est jointe une incroyable impudence. Des lettres royales ouvertement contradictoires ont été envoyées çà et là. Tantôt le roi disait aux uns qu'à sa grande douleur une sédition avait éclaté à Paris dans laquelle son très cher cousin l'amiral avait été assassiné. Deux jours après il écrit que le même amiral fut l'auteur d'une horrible conspiration contre sa majesté et que pour cette raison lui et d'autres complices de la même conspiration ont été exécutés par son ordre et très exprès commandement.

Je m'assure, vénéré père, que tu conféreras diligemment de ces

---

teat. Nam annonæ penuria et caritate et prope fame plebs vexatur, aperteque et palam vociferatur : bellum si ingruat, se patrios sedes relicturam.

Complures præfecti urbium regionum provinciarum apertissime regi denunciarunt, se non esse carnifices, si velit, alibi suos carnifices quærat, neque se in ista exercenda laniena illius edictis obtemperaturos. — Itaque multo maxima pars civitatum Galliæ ab ista carnificina et crudelitate abstinuit. — Verissime tamen hoc confirmari potest, quinquaginta hominum millia circiter octo dierum spatio interfectos fuisse.

Ad hanc crudelitatem accessit incredibilis impudentia : passim missa sunt diplomata regia aperte inter se pugnantia. Nam aliquoties scripsit et passim scripsit, magno suo cum dolore seditionem Lutetiæ excitatam esse, in qua cognatus suus charissimus admiralius fuit interfectus. — Biduo post scribit, eundem Admiralium horrendæ conspirationis adversus majestatem suam autorem fuisse, ob eamque caussam illum suo jussu et mandato ceterosque ejusdem conjurationis participes interfectos fuisse.

Confido te, pater venerande, de rebus his diligenter cum magni-

choses avec votre magnifique Conseil et que tu recommanderas dans tes prières nos calamités au Dieu tout-puissant. — J'espère aussi que notre Bèze t'enverra ces lettres officielles contradictoires, sinon je ne manquerai pas de le faire. Et je ne pense pas que dans cette cause vos voisins les Suisses confédérés voudront faire le jeu de la cupidité royale qui s'est aliéné la plus grande partie de la France.

Adieu illustre et vénéré père,

Genève, 3 octobre 1572.

Fr. H.

---

fico vertro magistratu acturum et nostras ærumnas omnipotenti Deo in tuis precibus commendaturum. — Spero etiam Bezam nostrum tibi diplomata illa pugnantia missurum alioqui meo officio non defuissem. — Neque puto, Helvetios vicinos confoederatos vestros velle in ea caussa regiae cupiditati morem gerere, quæ maximam Galliæ partem ab illo alienavit.

Bene vale vir clarissime et pater venerande.

Genevæ, 3 oct. 1572.

Fr. H.

Bien qu'uniquement destinée à mentionner son arrivée inespérée à Genève, et les premiers résultats de la Saint-Barthélemy, cette première lettre à Sulzer est digne de remarque en ce qu'elle met en relief le caractère du massacre : il n'a pas été l'œuvre de tout le peuple français, mais celle d'une faction aveuglée par le fanatisme clérical et politique. C'est ce qui ressort de son affirmation que la majeure partie des villes de France n'a pris aucune part à cette lâcheté et que plusieurs gouverneurs refusèrent de se faire les bourreaux de leurs administrés huguenots. — La lettre qui suit, au landgrave Guillaume de Hesse, est plus explicite. Elle éclaire vivement le caractère de Coligny en insistant sur son obstination à ne tenir aucun compte des multiples avertissements qu'il avait reçus. Enfin elle montre avec beaucoup de clairvoyance les conséquences politiques et sociales de cette tragédie, et ajoute quelques détails navrants sur ce qui se passa à Lyon et à Paris.

Fr. Hotman à Guillaume, landgrave de Hesse, Genève 6 octobre 1572.

Illustre prince et seigneur très clément,

J'espère que votre éminence a reçu les lettres du jeune et distingué Cornberg et a été instruite par elles des massacres qui ont ensanglanté notre France. Je regrette de n'avoir pas été ici lorsqu'il y était, car je suis arrivé quelques jours après son départ. C'est un jeune homme de beaucoup d'espérance et d'un caractère fort aimable qui occupera un jour, je l'espère, un rang élevé, et sera un ornement pour sa patrie. Je m'assure aussi qu'il vous aura décrit soigneusement l'état lamentable et calamiteux de la France.

Cinquante mille personnes ont été assassinées dans l'espace d'environ huit jours; on ne peut dire ce qui l'emporte dans cet événement, de la cruauté ou de la perfidie. Et c'est une chose presque incroyable que l'amiral n'ait pas prévu cette perfidie, puisque depuis près de deux mois il était sans cesse averti par les habitants de La Rochelle et de la Charité que ces villes étaient assiégées, que partout on dressait des embuscades et qu'il n'y avait rien de plus prochain que de voir celle-là occupée par les troupes de Strozzi, et celle-ci par celles du duc de Nevers. Enfin, non seulement dans ces villes, mais çà et là dans toute la France, un très grand nombre de

---

Illustriss^e^ princeps, clementiss^e^ domine.

Spero celsitudinem vestram accepisse litteras a Cornbergio adolescente lectissimo atq. ex iis de Gallicis nostris carnificinis et lanienis intellexisse. — Dolet mihi quod hic tum non fuerim cum ipse adesset, nam paucis diebus huc emersi, postquam hinc discesserat. — Adolescens est summæ spei et indolis amantissimæ et quem spero patriæ suæ summæ dignitati atq. ornamento futurum. — Confido etiam illum diligenter de miserrimo et calamitosissimo Galliæ statu scripsisse.

Quinquaginta hominum millia circa octo dierum spatio interfecta sunt : perfidia an crudelitate majore dici vix potest. — Neque quicquam mirabilius est quam Amirallium perfidiam istam non prævidisse, cum assiduo per duos fere menses ab incolis Rupellæ et Charitii (La Rochelle et La Charité) moneretur, urbes illas obsideri et insidias utrimque structas : neque quicquam propius esse quam ut illa a Strossii cohortibus, hoc a Ducis de Nevers turbis occuparetur. — Denique non modo in illis urbibus sed passim tota Gallia innu-

gens criaient que l'amiral, fasciné par le prestige de la cour, ne voyait rien et que son imprudence entraînait nos Églises dans le plus grave péril. Il faut donc confesser que telle a été la plus expresse volonté de Dieu et qu'il ne pouvait échapper à sa destinée[1].

Ce sont apparemment là les commencements et les traits du concile de Trente et du complot papiste qu'ils appellent la sainte Ligue dont je crains que nous ne voyions tantôt les effets en Angleterre et dans votre Allemagne — à moins que Dieu ne soit votre sauvegarde et que vous, illustres et puissants princes, vous n'appliquiez votre sagesse à écarter de si grands dangers. — Je m'assure que votre éminence se souvient que lorsqu'il y a dix ans je parlais avec votre père, l'illustre et courageux héros, des premiers projets des Guises, il me répondit souvent qu'il ne doutait pas que ces projets visaient les princes de l'Allemagne. Combien le péril n'est-il pas augmenté, maintenant que nous voyons tant de milliers d'hommes massacrés, tant de chefs courageux et expérimentés dans les choses de la guerre, lâchement assassinés; — et, en outre, ce complot papistique imminent, une si grande puissance de confédérés et tant de forces préparées pour notre perte !

---

meri viri clamitabant, Amirallium nihil videre, præstigiis aulicis fascinatum et in summum discrimen Ecclesias nostras per ipsius imprudentiam adductas esse. — Itaque fatendum est, certissimam hanc Dei voluntatem fuisse et fatum... vitari non potuit[1].

Nimirum hæc sunt exordia telaque Tridentinæ et fœderis Papistici quod sanctam Ligam appellant, cujus consimiles effectus metuo ne propediem in Anglia et vestra Germania videamus : nisi Deus prœsidio sit et vos illustrissimi ac potentissimi principes sapientiam vestram in tantis periculis præcavendis adhibeatis. — Confido, C. V^{m} memoria tenere, decem abhinc annis, una cum Illustr^{o} et fortissimo Heroe parente vestro de primis Guisianis consiliis verba facerem, saepe illum mihi respondisse, sibi non esse dubium, quin illa consilia ad principes Germanospertine rent. — Quanto jam majus periculum videmus tot millibus hominum interfectis, tot viris fortibus et ducibus rei bellicæ peritissimis insidiose trucidatis ! — Præterea imminente foedere paspistico et tanta foederatorum potentia tantis copiis ad nostram perniciem comparatis !

1. C'est ce qui a fait dire à M. de Segesser (*Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, II, 151), que les protestants ont fait « un sot béatement confiant » (*ein vertrauensseliger Gimpel*), de Coligny qui, d'après lui, risquait le tout pour le tout par pure ambition politique!!!

Toutefois la cruauté des massacreurs a été telle qu'elle a rempli d'horreur la plus grande partie de la noblesse et du peuple. — Que dirai-je des Parlements dont la haine et la dureté contre nos Églises fut incroyable ? A Toulouse, Grenoble, Dijon, Rouen, ils se sont abstenus de ces meurtres et n'ont touché aucun des nôtres, disant qu'aucun droit ni divin, ni humain ne les autorisait à punir ceux qui n'avaient rien fait qu'avec leur permission et d'après leurs décrets. Car les Parlements avaient enregistré, en lui donnant force de loi, l'édit de pacification institué à la place du précédent. Ils ont donc ouvertement condamné cet horrible forfait.

A cela s'ajoutent les lamentations de presque toutes les familles nobles de France : elles déplorent toutes que les droits des familles et parentés aient été troublés d'une manière extraordinaire et qu'une si grande confusion ait été portée dans les biens et héritages, que cette seule cause produira inévitablement d'interminables meurtres et discordes.

Il ne faut non plus omettre l'inhumanité incroyable, inouïe, des bourreaux lyonnais lesquels, après avoir comme offert en sacrifice environ trois mille chrétiens, extrayaient la graisse des cadavres des victimes les plus grasses, et la vendaient aux pharmaciens au prix

---

Tanta autem fuit carnificum nostrorum crudelitas, ut eam multo maxima pars nobilitatis et peblejorum detestetur. — Quid dicam de Parlamentis quorum adversus Ecclesias nostras odium atq. acerbitas incredibilis fuit? At Tholosani, Gratianopolitani, Diccionenses, Rhotomagenses manus ab iis caedibus abstinuerunt, neque nostrorum quenquam attigerunt; cum dicerent, sibi neque divino neque humano jure licere animadvertere in eos qui nihil nisi permissu ipsorum... ex suis Senatusconsultis commiserant. — Nam Parlamenta Edictum pacificatorium pro vetere instituto auctoratum comprobarant. — Itaque apertissime Parlamenta illa facinus istud horrendum condemnarunt.

Eo accedit miseratio omnium prope Gallicarum familiarum nobilium : nam omnes clamitant, jura familiarum et agnationum mirandum in modum conturbata fuisse, tantamque in bona et hereditates confusionem inductam esse ut vel ob hanc unam caussam certissimum sit, cædes et discordias diuturnas fore.

Neque prætermittenda est incredilis et inaudita Lugdunensium lanionum inhumanitas, qui cum ad trium millium Christianorum quasi victimarum mactationem adhibiti fuissent, e corporibus occisorum, si qui pingujorum erant, adipem detrahebant, quam phar-

de quinze deniers la livre. — Il s'est passé d'autres horreurs qu'on se refuse à raconter ou à écrire, des choses si honteuses ont été projetées dans la bouche des femmes que le soleil a dû rougir de les contempler. — A Paris, en un très grand nombre de lieux on voyait lancer par les fenêtres des berceaux avec les enfants qu'ils contenaient. — Enfin il est avéré par tous que ces épouvantables massacres parurent exécrables même aux moines et aux prêtres.

Mais j'espère que bientôt cette histoire sera écrite. Votre éminence y verra que la Gaule que seule on disait autrefois dépourvue de monstres, en est maintenant plus remplie qu'aucun autre pays.

En attendant je prie Dieu qu'il entoure de sa bienveillance votre illustre éminence. Adieu, prince très illustre.

Genève, le 6 oct. 1572,

De votre illustrissime éminence le plus obéissant serviteur.

H.

---

macopolis venditabant pretio in singulas libras quindecim denariorum constituto. — Sunt alia horrenda dictu et scriptu indigna de pudendis quæ in ora matronarum projiciebantur, quorum solem ipsum, ut opinoz, puduit. — Lutetia quidem innumeris locis cunæ videbantur una cum infantibus pueris per fenestras dejectæ. — Denique constat inter omnes, horrendas istas carnificinas etiam monachis et sacrificulis execrabiles visas fuisse.

Sed, ut spero, propediem historia conscribetur, ex qua C. V. intelliget, Galliam, quæ sola monstris olim caruisse dicebatur, nunc unam omnium maxime monstris refertam esse.

Interea Deum oro, ut Illustriss^am Celsitudinem vestram benevolentia sua complectatur. — Vale Illustriss^e Princeps.

Genevæ, 6 oct. 1572,

Illustriss^ae C. V. obsequentissimus cliens.

H.

Deux passages de cette dernière lettre appellent quelques explications complémentaires :

On aura certainement remarqué celui où il dit que les parlements de Toulouse, Grenoble, Dijon et Rouen ne prêtèrent pas les mains à ces tueries et montrèrent par là qu'ils les blâmaient. Au moment où il écrivait ces lignes (6 oct. 1572), Hotman ne pouvait encore savoir ce qui venait de se passer à Toulouse *trois jours auparavant*. Un récit authentique de ce qui y arriva, retrouvé par M. J. Roman, a été inséré dans le

Bulletin de 1886, p. 352, et depuis lors reproduit et commenté dans le tome XII de l'édition définitive de l'*Histoire générale du Languedoc* de dom Vaissète. On y voit que si le parlement de cette ville en tant que corps n'a pas pris part au massacre de près de deux cents huguenots indignement trompés et trahis jusque-là, c'est pourtant un de ses membres les plus influents, le président Lathomy qui fut l'organisateur de cette honteuse lâcheté.

Quant à Rouen où le massacre avait eu lieu tout juste quinze jours auparavant (17 et 18 septembre), bien que Charles IX ait eu l'audace de déclarer dans une lettre officielle que le parlement et les autorités s'y opposèrent en vain, il est certain qu'ils ne prirent aucune mesure pour empêcher ce dont ils avaient assurément connaissance (voy. entre autres, *Bulletin*, 1890, p. 412 à 414). L'ignorance dans laquelle Hotman était sans doute encore de ces faits, explique le caractère trop absolu de son affirmation, que je ne suis pas en mesure de contrôler pour Dijon et Grenoble, n'ayant pu voir encore, notamment l'*Histoire de Grenoble* de M. Prudhomme, qu'on dit très complète et exacte.

Les premières nouvelles simplement résumées dans ces lettres encore toutes chaudes de l'alarme qui s'était emparée de toute l'Europe, devaient, du reste, être rectifiées et complétées dans la relation que Hotman annonce au landgrave de Hesse dans ses lignes du 6 octobre. Si on les rapproche de celles à Sulzer au sujet des lettres royales contradictoires, — et l'un et l'autre passage du célèbre *De furoribus Gallicis*[1] qui se termine précisément par une série de ces documents officiels caractéristiques, on est naturellement amené à voir dans ce livre la relation annoncée et à se dire que F. Hotman est l'auteur de ce qui n'est, hélas! pas un pamphlet, mais un récit malheureusement trop véridique[2]. Il a dû avoir été rédigé encore en 1572 bien qu'au bas du titre on lise *Edimburgi anno salutis M.D.LXXIII*. En effet, la traduction française, *Discours simple et véritable des rages*

1. Petit in-4 de cxxxv pages fort bien imprimées.

2. Th. de Bèze ayant eu communication de ces lettres officielles qu'il devait transmettre à Sulzer, fut peut-être le collaborateur de Hotman.

exercées par la France[1]... est certainement postérieure au texte latin, puisqu'avant la fin de la narration, identique dans les deux éditions, cette dernière a intercalé, justement sur la tragédie de Rouen, une dizaine de pages très précises qui ne se trouvent pas dans l'édition latine. Et pourtant cette traduction française porte au bas du titre, *Imprimé à Basle par Pieter Vallemand ann.* 1572.

Quoi qu'il en soit, si F. Hotman est l'auteur de la relation qu'il annonce le 6 octobre 1572 au landgrave et si celle-ci peut être identifiée avec le *De furoribus*, il était vraisemblablement alors déjà occupé de ce travail rendu relativement facile par les souvenirs de tous ceux qui, comme lui, avaient échappé à « la grande tribulation[2] ».

IV

RAPPORT DU CAPITAINE RÖTZE, A LYON

La rage des massacreurs lyonnais est confirmée par de nombreux témoignages.

En voici un qui n'a pas encore été publié et qui émane d'un témoin oculaire peu suspect puisqu'il était catholique.

J'en dois la transcription aux bons soins et à la complaisance de M. H. de Schaller, président du Conseil des États suisses, auteur d'une intéressante notice sur *Un Capitaine fribourgeois au* XVI[e] *siècle*[3]. Ce capitaine, Pierre de Schaller, n'était ni à Paris, ni à Lyon en 1572, mais en racontant son aventureuse existence, M. H. de S. a été amené à parler de la Saint-Barthélemy et des rapports d'un compatriote, le capitaine Hanns Rötze, qui se trouvait alors en garnison à Lyon. Ces rapports avaient déjà été utilisés par l'archiviste

1. Petit in-4, impression serrée de 12 feuillets paginés I, plus CXXII pages (au lieu de CXXI par suite d'une erreur), auxquelles s'ajoutent 9 feuillets renfermant l'*histoire tragique de la cité de Holme*, en tout 72 feuillets signés A-S par 4, plus 9 signés T par 4 et V par 5.

2. Il y aurait encore d'autres remarques à faire sur ce problème bibliographique, mais elles nous mèneraient trop loin.

3. Une brochure de 70 pages in-8, extraite des *Archives de la Société d'histoire*, Fribourg, impr. Fragnière frères, 1892.

de Lucerne, M. Th. von Liebenau[1], et par feu M. le Dr A. Ph. von Segesser[2], mais ni l'un ni l'autre n'en avaient donné le texte intégral. Le voici, en ce qui concerne Lyon, traduit de l'allemand du temps :

« ... Les nouvelles (de ce qui est arrivé à Paris le 24) sont arrivées ici le 27 comme je l'ai dit plus haut, et aussitôt, le gouverneur a fait augmenter les gardes des portes et pris possession des principales places de la ville, et on fait bonne et sûre garde jusqu'à la réponse du roi. On a aussi ordonné à son de trompe que les huguenots doivent demeurer dans leurs maisons et rendre toutes leurs armes et on a aussi défendu aux catholiques de les molester ou d'attenter à leurs biens. S'il se passe quelque chose de nouveau je ne manquerai pas d'en informer vos grâces... »

En post-scriptum à cette lettre adressée de Lyon le 30 août 1572, au Conseil de Fribourg, Hanns Rötze ajoute :

« Aujourd'hui on a visité tous les huguenots d'ici et on les a mis en prison, puis on a envoyé des soldats dans leurs maisons, et inventorié leurs biens, au nom de sa Majesté le roi, et on se demande comment on les traitera désormais, — il est à craindre que ce ne soit très mal, c'est pourquoi je ne manquerai pas d'informer vos grâces de ce qui se passera dans la suite... »

Le 8 septembre, il écrit effectivement au même Conseil de la ville de Fribourg :

« ... Je n'ai pas voulu omettre de rapporter à vos grâces ce qui s'est passé ici dimanche dernier d'août. Lorsqu'on eut emprisonné tous les huguenots, Monsieur de Lions *(sic)* les a fait tous massacrer et mettre tout nus et conduire dans des bateaux sur l'eau, assassiner dans les maisons, partout où l'on a pu en trouver et les jetter jour et nuit dans la Saône et dans le Rhône. Il y en a encore un grand nombre dans une prison appelée Ruana (*sic*, Roanne ?), et les autres aux Célestins. En ce lieu on en a laissé sortir quelques uns qui se sont convertis à la foi catholique et on est encore dans le doute sur le traitement qu'on leur fera subir. Pourtant tout s'est un peu calmé de sorte que maintenant nous n'avons plus à monter la

1. *Luzernerische Berichte über die Bartholomäusnacht*, une brochure s. l. n. d. de 12 pages in-8.
2. *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, t. II, Berne, K. I. Wyss, 1881.

garde plus fortement ni plus durement qu'auparavant. Pour cette fois, Dieu merci, le seigneur est de nouveau le maître avec les catholiques. Quant à moi et à mes hommes, nous allons fort bien et il n'est rien arrivé à aucun des nôtres.

« Sur ce je prie vos grâces de m'avoir pour recommandé ainsi que mes hommes... »

V

LA SAINT-BARTHÉLEMY EN PROVENCE

Voici, enfin, à propos des lettres contradictoires de Charles IX dont parle Hotman, ainsi que du refus ou des hésitations de certains gouverneurs à exécuter celles qui ordonnaient le massacre, ce qui se passa en *Provence*. M. le baron J. du Teil vient de publier (*Bull. de la Société scient. et litt. des Basses-Alpes*[1]) le *Livre de raison* de son ancêtre *noble Honoré du Teil* (1571-1586) en l'accompagnant de documents inédits sur cette province. Parmi ces derniers celui que nous allons reproduire, en remerciant M. du Teil de nous l'avoir signalé, est intitulé :

Mémoire du sieur de Vauclause[2].

Advenant le jour de Saint-Barthélemy, le sieur de la Molle[3], se trouvant à Paris, le feu roy Charles l'envoya en Provance vers monsieur le comte de Tande[4], avecq une lettre que lui escrivoit sa Majesté, de créance, laquelle estoit de faire tuer tous les huguenotz; mais au bout de la lettre le Roy escrivoit audict sieur comte par une postille, luy commandant de ne croire ny faire par ce que ledict la Molle luy diroit. Cella mit bien en peyne ledict sieur comte pour estre la postille contrere à la créance que fut occasion que, pour estre esclarcy bien au vray de l'intantion de sa Majesté, il envoya à la cour le sieur Gantery son secretaire, lequel, à son retour, rapporta audict sieur comte la vollonté du Roy qu'estoit de faire la tuerie de quelques huguenotz incontinant qu'il seroit arrivé; et voulant ledict

1. Tirage à part de xv-35 p. in-8, Digne, imprimerie Chaspoul, 1894.

2. Bibl. nat., nouv. acquisitions, ms. 1086, fol. 104.

3. Antoine de Boniface, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ou son frère Joseph, favori du duc d'Alençon.

4. Honorat de Savoie, comte de Sommerive puis de Tende, gouverneur de Provence.

sieur comte mettre la volonté de sa Majesté en exécution, il s'en ala à Celon (Salon), là où pria le sieur comte de Carces[1] s'en aler à Aix, luy assurant que le lendemain il luy envoyeroit les commissions pour envoyer par tout le pays pour exécuter l'intention de sa Majesté.

Mais le lendemain ledict sieur comte de Carces reçut d'autres nouvelles, car le capitaine Beauchans[2] le vint advertir de la mort dudict sieur comte de Tende[3] et deux heures après Gantery son secrétaire ariva vers ledict sieur comte de Carces avec lesdictes commissions qu'il ne voulut mettre en exécution, attendu qu'il n'avoit heu aulcung commandement de sa Majesté, quy l'occasionna d'envoyer par devers icelle ledict sieur de la Molle pour recepvoir son intention; et ayant ledict sieur comte attendu plus de vingt jours sans avoir nouvelles de sa Majesté, ni dudict sieur de la Molle, il print résolution d'y envoyer le sieur de Vauclauze qui fit sy grande dilligence qu'il arriva à la cour le mesme jour que ledict sieur de la Molle en partoit avecq la vollonté du Roy qu'estoit tousjours de faire mourir les huguenotz. Ledict sieur de la Molle pressa fort ledict sieur de Vauclauze[4] de ne parler point au Roy puisqu'il n'avoit charge de parler que de la tuerie des huguenotz, d'autant que sa Majesté luy avoit bien dict son intention et le persuada fort de s'en retourner sans parler à personne, à quoy ledict sieur de Vauclauze ne voulust antendre.

Le jour mesme de la partence dudit de la Molle, il parla au Roy à son disner et luy ayant dict toute la charge qu'il avoit dudict sieur comte de Carces, sa Majesté pour lhors ne lui respondit aultre chose sinon qu'il avoit mandé audict comte de Carces son antière intantion par ledict sieur de la Molle, en quoy il se remettoit. Et long jour après sa Majesté demanda au sieur de Vins[5] sy ledict de Vauclauze estoit party pour s'en retourner, quy luy respondit que non et qu'il ne feroit pas ceste faulte de s'en aler sans recepvoir ses commandementz, et lhors sa Majesté commanda audict sieur de Vins de le luy amener; et, le soir venant, le Roy souppant à la maison du sieur du Mas, contrerooleur des postes, le sieur de Vins y ala avec ledict sieur de Vauclauze et ne fut qu'avec disficulté d'antrer dans la maison; et, antrant dans la salle où le Roy souppoit, l'huissier fit grande disficulté de laisser antrer ledict de Vauclauze, mais ledict sieur de

1. Jean de Pontevès, comte de Carces, lieutenant en Provence.
2. Joseph de Sade, seigneur de Beauchamp (?)
3. Le 3 ou 8 octobre 1572 à Avignon.
4. Christophe de Villeneuve, sieur de Vauclauze et de Bargemont.
5. Hubert de la Garde, seigneur de Vins.

Vins luy remonstre que le Roy luy vouloit parler, et enfin il antra et ledict sieur de Vins le fit mettre soubz la cheminée.

Le Roy souppant à la table du près du feu et de l'autre costé de la salle souppoit environ une vingtaine de fames bourgeoises de Paris, le Roy entretint fort longtemps ledict sieur de Vins auquel il demanda tout bellement à l'aureilhe s'il verroit poinct de ce seoir Vauclauze, et l'hors ledict sieur de Vins luy respondit qu'il estoit là derrier, et alhors sa Majesté demanda s'il se pouvoit fier de luy et quel homme c'estoit, quy luy respondit que sur son honneur il s'y pouvoit fier comme de luy-même. Et lhors le Roy fit appeler ledict Vauclauze et lui dict qu'il estoit bien aise du rapport que l'on luy avoit faict de luy et luy commanda et audict sieur de Vins de ce trouver tous deux demain de grand matin dans sa chambre, ce qu'ilz firent. Et estant dans ladicte chambre, sa Majesté s'adressant audict de Vauclauze, luy dict telz motz : Dictes au comte de Carces que, à peyne de sa vie et à vous aussy de n'esvanter et tenir secret ce qu'il vouloit dire, et c'estoit que ledict comte de Carces ne mit point exécution n'y ne fisse point la tuerie des huguenotz suivant ce qu'il luy avoit mandé par la Molle, d'autant qu'il avoit resollu de faire une antreprise de grande importance, que sy on fesoit la tuerie en Provance, cella pourroit destorner la sienne. — Et tout soudain sa Majesté print derrier son chevet de lict six couteaulx de la longueur du bras, fort tranchans, car ils estoient six pour exécuter ladicte antreprinse aux Thuilleries, sçavoir sa Majesté, secondée de Monsieur de Fontaine son premier escuyer, Monsieur son frère segondé par ledict sieur de Vins et Monsieur de Guize segondé par le sieur de Vaux.

Ayant descouvert cecy audict de Vauclauze, luy commanda, à peyne de la vie, de n'en sonner mot, ny le comte de Carces, aussy luy commendant en oultre de faire sy grande dilligence qu'il puisse attrapper ledict la Molle, ou bien qu'il fusse en Provence avant que la tuerie ce fisse, ce que ledict Vauclauze fit, et estant arrivé à Aix, et ayant bien particulièrement dict la volonté du roy audict sieur comte, il auroit congédié tous ceulx qu'il avoit envoyé quérir en attandant la vollonté de sa Majesté.

Ce serait donc grâce à une contradiction que renfermait la première lettre royale, laquelle permit au comte de Tende, puis au comte de Carces de tergiverser, et enfin au comte de Vauclauze ainsi qu'au sieur de Vins, d'arracher à Charles IX, pour des raisons peu claires, la révocation de ses premiers

ordres deux fois réitérés, — qu'il n'y eut finalement point de Saint-Barthélemy en Provence. — Félicitons-nous-en, et regrettons que vingt et trente ans auparavant il ne se soit trouvé personne pour empêcher l'écrasement sanglant de Cabrières et Mérindol et les barbares exécutions du parlement d'Aix au début des guerres de religion (1562), véritables Saint-Barthélemy anticipées pour les malheureux huguenots provençaux.

N. Weiss.

CORRESPONDANCE

Une question à propos d'un portrait. — En même temps que le portrait de Calvin qui a été reproduit dans le *Bulletin* du



15 octobre 1893, la collection Spitzer exposait un autre émail de Léonard Limousin représentant un prétendu réformateur. Nous

l'avons fait graver pour en conserver les traits, dans l'espoir que tôt ou tard un de nos lecteurs parviendra à mettre un nom sur cette tête si expressive — et qui est peut-être — celle d'un de nos martyrs du XVIe siècle.

N. W.

A propos de Jean-Bon Saint-André. — Je viens de lire dans le *Bulletin* l'étude de M. Lévy-Schneider sur Jean-Bon Saint-André; je crois que, sur la partie religieuse, il y aurait eu encore beaucoup à dire. — Connaissez-vous ces détails? Les Jeanbon, bien avant la naissance de celui qui devait les illustrer, ont joué un rôle, malheureux il est vrai, dans l'histoire du protestantisme montalbanais.

On s'est basé, dans le procès intenté en 1683 à l'Église de Montauban, sur ce que deux prétendus relaps auraient été admis au culte protestant, fait jugé alors crime capital, et parmi ces relaps était Alexandre Jambon (ou Jeanbon), serger de Villenouvelle et fort probablement de la même souche que le conventionnel.

J'ai sous les yeux une brochure intitulée « *Factum par MM. Brassard, Thomas Satur, Pierre Isarn, Jean-Pierre Saint-Faust, François Repey, ministres, MM. Paul Lugandi, avocat, David Caminel et J.-Pierre Lapeire, anciens du Consistoire de ceux de la R. P. R. de Montauban — contre le syndic du clergé de Montauban et M. le Procureur général* ». Voici ce qui se trouve dans l'addition au 1er chef d'accusation et qui est relatif à Jambon :

« Les accusateurs ne pouvant justifier par tout ce qu'ils ont fait « jusqu'ici que les ministres et les anciens aient contrevenu aux « Edits et Déclarations de S. M. et recherchant du moins quelque « prétexte, ils ont cru d'en avoir trouvé un en la personne d'Alexandre « Jambon, qu'ils qualifient maître sarger... Cet homme était né « dans la R. P. R. il fut décrété par la cour comme relaps le 13 jan« vier 1683 conjointement avec les accusés qui sont en prison.

« Après ce décret il ne fut fait aucune poursuite contre lui, bien « qu'il n'y eût pas satisfait comme les autres décrétés, mais au lieu « de le conduire dans la conciergerie de la cour ou de le poursuivre « comme défaillant, on se saisit de sa personne et il fut enfermé « dans la maison de M. Meric, chanoine, durant les mois de février « et mars derniers.

« Il ne faut pas estre fort éclairé pour comprendre de quels moyens « on s'est servi pour faire parler ce misérable comme on a voulu. Mais « tous les artifices qu'on a employez ne peuvent servir qu'à décou« vrir d'autant mieux la faiblesse des accusations.

« On dit que ledit Jambon a abjuré une seconde fois la religion « prétendue réformée le 2e jour du mois d'avril dernier entre les « mains de monsieur l'évêque de Montauban; tout aussitôt et dans « ce même mois ledit sr évêque obtient des lettres de grâce pour « ledit Jambon, où on lui fait exposer qu'après avoir abjuré la reli- « gion P. R. en l'année 1662 et avoir vécu huit ou dix ans dans la « religion catholique, il reprit la R. P. R., assista aux exercices « d'icelle et fit la cène plusieurs fois, même aux fêtes de Pâques et « du mois de septembre de l'année dernière des mains d'un ministre « dont il ne sait pas le nom, en présence de MM. Brassard et Satur, « ministres de Montauban, et en considération de cette nouvelle « abjuration S. M. lui remet le fait ci-dessus. »

C'est Brousson qui était chargé de plaider au parlement de Toulouse la cause des prévenus; il le fit avec autant de hardiesse que d'éloquence, dit Élie Benoît, mais naturellement le temple de Montauban n'en fut pas moins condamné; c'est tout ce que l'on cherchait.

Il est curieux de retrouver comme une des causes *avérées*, — car les causes vraies étaient tout autres, — de la destruction du dernier temple de Montauban, un parent ou tout ou moins un homonyme du futur pasteur du Désert.

Jean-Bon Saint-André, pendant son ministère, fut fort aimé des Montalbanais, ils le soutinrent, ils le poussèrent aux fonctions publiques et ne l'abandonnèrent que quand il eut passé, à la Convention, de la Gironde à la Montagne. Les protestants du Quercy étaient restés fermement attachés au parti modéré et Jean-Bon, arrivé par eux, ne s'en souvint guère quand il leur jeta cette apostrophe fameuse du haut de la tribune de Toulon : « Vous voulez « savoir où sont les ennemis de la République? Cherchez-les à la « Bourse de Bordeaux, à la Loge de Marseille, dans les comptoirs « de Villebourbon... » (Michel Nicolas, *Étude sur J.-B. Saint-André*, p. 18.)

Il existe, parait-il, à Montauban, des résumés des sermons prononcés au Désert par Jean-Bon, pendant son séjour dans notre ville. Quelques personnes assidues à ses prédications en notaient avec soin le sujet et les développements; peut-être pourrai-je me procurer quelques-unes de ces pages et vous les transmettre.

Ch. Garrisson.

Inscription huguenote à Clairac. — M. Oberkampf nous écrit : « Je viens de trouver que la devise que je vous ai signalée, *Vigilate Deo confidente* est celle de la Hollande, ce qui explique le mot *Hol-*

landia. Enfin la Hollande porte aussi pour armes un *lion*. — Il s'agit donc d'une plaque de cheminée d'origine hollandaise; comment est-elle venue, surtout d'aussi ancienne date, échouer à Clairac? »

Peut-être, répondrons-nous, y avait-il, dans la région, des Hollandais occupés au dessèchement de marais?

NÉCROLOGIE

Sir Henry Austen Layard.

Je viens d'apprendre avec autant de surprise que de regret la mort inattendue de notre honoré confrère en histoire, le président de la Société huguenote de Londres. Non qu'il n'eût atteint et même dépassé l'âge où beaucoup meurent, — il était né le 5 mars 1817, — mais il jouissait d'une si verte vieillesse qu'aucun de ceux qui l'admiraient n'attendait cette triste nouvelle.

Descendant des premières familles huguenotes (*Layard*, *Caumont*, *Rambouillet de la Sablière*, *Boisragon de la Tiffardière*, etc.) proscrites pour leur foi, sir Henry Layard était redevenu en quelque sorte Français par sa naissance qui eut lieu à Paris, et se distinguait dans tous ses travaux et diverses fonctions, et jusque dans ses dernières années, par quelques-unes des meilleures qualités de notre race, l'esprit vif, entreprenant, aventureux même, un entrain et une jeunesse de cœur inépuisables.

D'autres raconteront les grands services qu'un des premiers il a rendus comme explorateur et archéologue par ses voyages, recherches et découvertes accomplis avec hardiesse et désintéressement en Asie, à partir de 1839, services qui le firent nommer membre de l'Institut. On a rappelé aussi, en Angleterre, ce qu'il a été comme attaché d'ambassade à Constantinople (1849), député (1852), sous-secrétaire des affaires étrangères (1861), etc. Ces fonctions éminentes lui valurent, à partir de 1880, la plus honorable retraite, qu'il partageait chaque année entre Venise et Londres où il venait de rentrer lorsque, le 5 juillet dernier, la mort l'a surpris.

Nous ne devons ici nous souvenir que de ses derniers travaux qui le ramenaient et le retenaient avec tant d'affection et d'ardeur à sa première patrie et aux destinées du peuple huguenot. Dès l'origine (avril 1885) il fut un des fondateurs et le premier président de la

Huguenot Society of London, qu'il a certainement contribué à rendre prospère, utile et honorée. — Chaque fois qu'il traversait Paris, il ne manquait pas de s'arrêter à notre Bibliothèque de la rue des Saints-Pères, et, ne pouvant parcourir les mêmes dépôts que la plupart de nos confrères, il eut l'excellente idée d'utiliser ses séjours prolongés en Italie pour éclairer par des documents italiens certains points de notre histoire. — C'est ainsi que, dès 1886 et 1887, il « illustrait » le massacre de la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'édit de Nantes par de copieux extraits des archives d'État de Venise, ou publiait le récit de la mort de Coligny d'après les papiers de Simancas[1]. C'est ainsi encore qu'en 1891, année où il perdait son frère et confrère le général Layard, il faisait paraître le tome VI des *Documents* si appréciés de sa Société, gros recueil de Dépêches de Michel Suriano et Marc Antoine Barbaro, ambassadeurs vénitiens à la cour de France de 1560 à 1563[2].

Il avait certainement d'autres études sur le chantier, mais celles-ci suffisent à démontrer, en même temps que la diversité de ses aptitudes, qu'à l'âge de plus de soixante-dix ans, il prenait fort au sérieux son rôle de président d'une société d'histoire et ne l'envisageait guère comme une fonction purement honorifique. — Nous n'oublierons pas ici que parmi tous ceux qui s'intéressent à nos travaux, nul ne lisait avec plus de soin ce *Bulletin*, et n'en recommandait le contenu avec plus de bienveillante insistance à nos confrères de l'étranger.

N. W.

1. *The massacre of St-Bartholomew and the Revocation of the Edict of Nantes, illustrated from State Papers in the Archives of Venice*, by Sir Henry A. Layard (Reprinted from *Proceedings*, vol. II, n°s 1 and 2). — *Account of the murder of Admiral de Coligny from the Archives of Simancas*, dans *Proceedings...*, t. II, p. 241-249.

2. *Despatches of Michele Suriano and Marc Antonio Barbaro, Venetian Ambassadors at the Court of France*, 1560-1563. Edited by Sir Henry A. Layard G.C.B., in-4° de XII-106, CLVI pages. Lymington T. King 1891.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4837. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE.

ERRATUM DE LA DERNIÈRE LIVRAISON :

CHARLES PRADEL... lisez *Mémoires de Batailler*... au lieu de *batailles*.

O. DOUEN. — **La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris**, d'après des documents inédits, trois volumes de IV-592-617-545 pages grand in-8° papier de Hollande, gravures et index. Paris Fischbacher, 1894.

TH. KOLDE, ordentl. Professor an der Universität Erlangen. — **Martin Luther, eine Biographie**, mit Porträt. 2 volumes in-8° de VII-396-626 pages. Gotha, F.-A. Perthes, 1884-1893.

— **Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France**, DÉPARTEMENTS, t. XVI, **Aix**, par M. l'abbé Albanès. Un volume in-8° de XII-728 pages. Paris, Plon, 1894.

— DÉPARTEMENTS, t. XXI, *Chaumont*, *Langres*, *Arbois*, *Lons-le-Saulnier*, *Poligny*, *Saint-Claude*, *Sainte-Menehould*, *Toul*, *Nogent-sur-Seine*, *Remiremont*, *Lunéville*, *Louhans*, *Chambéry*, *Annecy*, *Rochefort*, *Saint-Etienne*, *Pamiers*, *Confolens*, *Constantine*, *Châteaudun*, *Cognac*, *Montbrison*, *Roanne*, *Saint-Bonnet-le-Château*, *Vienne*. Un volume in-8° de 697 pages. Paris, Plon, 1893.

GEORGE PASCAL, M. A., B. D. — **Jean de Lasco**, baron de Pologne, évêque catholique, réformateur protestant 1499-1560, avec portrait et fac-similé. Un volume de 304 pages in-8°. Paris, Fischbacher, 1894.

DE RICHEMOND. — **Les Robinsons français**, 1690 1698, **Paul Bennelle** et **François Leguat**, 1637-1735. Une brochure de 13 pages in-8°. La Rochelle, typ. Siret (1893).

H.-D. GUYOT. — **Schuld-Protocollen** (actes notariés) **de Groningue.** Une brochure de 14 pages in-8° extraite du *Bulletin des Églises wallonnes* (1893).

EMILE TRAVERS. — **Notes sur quelques temples de Basse-Normandie.** Une brochure de 24 pages in-8°. Caen, impr. H. Delecques, 1893.

4837. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870
Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES
ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

Pages.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PREMIÈRES PROFESSIONS DE FOI

DES PROTESTANTS FRANÇAIS

ROBERT ESTIENNE — LEFÈVRE D'ÉTAPLES — CALVIN

Sous ce titre, notre collègue M. N. Weiss a récemment publié ici (p. 57-59) une remarquable étude, que nous allons essayer de compléter, en nous efforçant de rester sur le terrain purement historique[1].

I

En France, plus encore peut-être que partout ailleurs, la pensée fondamentale de la Réforme fut le retour aux saintes Écritures : telle était et telle fut jusque fort avant dans la seconde moitié du xvi[e] siècle, l'aspiration quasi universelle, qu'on ne songea point d'abord à formuler autrement, parce qu'une formule ne semblait point nécessaire. Dans la ferme persuasion que, peu à peu et comme d'elles-mêmes, devaient tomber toutes les cérémonies, les pratiques et les doctrines non basées sur l'Écriture, les consciences ne réclamaient d'autre nourriture que l'enseignement du bon sauveur Jésus. Aussi les adversaires du mouvement rénovateur ne s'y méprirent-ils point, et pour l'enrayer ne trouvèrent rien de mieux que la condamnation et la suppression de la Bible en langue vulgaire. La foi nouvelle s'était identifiée avec le Nouveau Testament, qui pouvait suffire et qui suffit, en effet, jusqu'au

1. Je suis très heureux d'avoir provoqué ces recherches complémentaires de M. O. Douen. On trouvera, à la suite de son article, les quelques remarques qu'il m'a inspirées. — N. W.

moment où un disciple de Lefèvre, Robert Estienne, trouva bon de placer en tête de sa Bible latine de 1532, un résumé des croyances bibliques, lequel ne tenait aucun compte des parasites qu'y avait ajoutés le cours des siècles, et qu'il ne mentionne même pas[1]. Suivant la constante méthode de son maître, il se contentait d'affirmer les véritables principes, sans attaquer directement les abus.

Des dix paragraphes du texte latin primitif, qui nous a été communiqué par M. Weiss, un seul, le sixième, relatif à la mort de Jésus et à la justification par la foi, avait reçu à peu près tous les développements qu'il comportait; la concision des autres rappelait celle d'un théorème ou d'une proposition géométrique. On en jugera par la traduction de la fin du second : « Par l'envie du diable et l'inobéissance d'Adam, le péché entra dans ce monde, et par le péché, la mort : tous sont pécheurs en Adam et par Adam.»

Approuvant l'innovation et désireux d'en faire bénéficier le peuple, qui ne lisait pas le latin, un écrivain plus expert et plus onctueux traduisit en français le *Sommaire de la sainte Écriture* et y introduisit les additions nécessaires, qui en doublèrent et au delà l'étendue. Entre ses mains l'ébauche de Robert Estienne devint un morceau presque accompli, dont il accentua le caractère protestant, en insistant sur la certitude et la joie du salut (§6) : « *Ne craignans plus d'estre damnez, par une vive foy*, asseurance et fiance, laquelle le Père nous donne. » Il ajouta un paragraphe tout entier (le huitième de la traduction) : « Auquel (Jésus) il faut aller,... nostre grand evesque et *seul médiateur*,... qui indubitablement impétrera de son Père ce que nous demanderons ou à luy, ou à son Père au nom de luy. »

Non seulement le *Sommaire*, « bien digne, après trois cent cinquante ans, d'être remis en lumière », émane d'un de ces esprits « patients », « de ces ennemis de toute violence qui ont sauvé la Réforme française », mais encore, poursuit M. Weiss, qui en fait un chaleureux éloge, il est surtout remarquable par « l'absence de formules théologiques, de

1. La *Bible latine* de 1528 (Bibl. Sainte-Geneviève, A. 108, Réserve) ne contient rien de semblable. — Ce résumé est traduit et abrégé à la fin de la *Bible française* de Godefroy et Marcellin Béringhen, Lyon, 1545, in-4°.

phrases sentant l'école et offrant matière à distinctions et à discussions. C'est l'œuvre non d'un théologien, d'un docteur, mais d'un laïque resté tel malgré une culture que bien peu de savants ont égalée ».

L'éloge nous semble tout à fait mérité ; mais c'est à un autre personnage, et non à Robert Estienne, qu'il fallait le décerner. En effet, sauf les rubriques de la marge : *Dieu*, *la Création*, etc., et jusqu'aux références bibliques, la traduction étendue et remaniée, insérée dans le *Bulletin*, est absolument identique à la pièce qui ouvre la Bible française d'Anvers, 1534. Par conséquent, le traducteur n'est autre que l'auteur du *Psalterium quincuplex* (1509), du commentaire latin sur les épîtres de Paul (1512), du commentaire latin sur les évangiles (1522), du Nouveau Testament français (1523), qui eut vingt-six éditions, du Psautier français (1524), du Psautier latin annoté (1524), des *Épîtres et Évangiles des cinquante-deux dimanches* (1524), des références ou parallèles du Nouveau Testament d'Anvers (1524-1526), du commentaire latin sur les épîtres catholiques (1527), de l'Ancien Testament d'Anvers (1528) suivi d'une réimpression de 1529-1532, de la revision du Nouveau Testament d'Anvers (1529), de celle de la Bible entière publiée à Anvers en 1530, et de la nouvelle revision qui a fait de la Bible d'Anvers (1534) une véritable édition critique, — de l'homme, en un mot, qui arraché trois ou quatre fois au supplice (en 1530 pour la dernière fois), n'en persévéra pas moins à poursuivre et à achever son œuvre capitale, laquelle a fondé et enraciné la Réforme en France, savoir *Lefèvre d'Etaples*.

Au reste, le *Sommaire* porte la marque de fabrique la mieux caractérisée. Là où Estienne dit crument : « Tous sont pécheurs en Adam et par Adam », le traducteur atténue, exténue, autant qu'il lui est possible : « Nous tous qui sommes descendus de luy, de nostre naissance sommes subjectz à péché, mort et damnation, mis soub la puissance et tyrannie du diable ». Or, parmi les écrivains de l'époque, un seul avait enseigné, dès 1512, que le péché originel n'est point une réalité, mais une simple virtualité, qui n'ôte pas nécessairement à l'homme son libre arbitre ; c'était Lefèvre.

Martin Keyser ou Lempereur ayant achevé d'imprimer la

Bible française le 6 avril 1534 (second jour de l'année d'après l'ancien style), le *Sommaire* est donc antérieur au placard incendiaire de Marcourt, qui ne fut affiché à la porte de la chambre du roi que dans la nuit du 17 au 18 octobre. Ainsi, c'est bien à Lefèvre que doit être attribuée la première profession de foi *en langue vulgaire* des protestants français. Malheureusement, de même que les préfaces du Nouveau Testament avaient amené la suppression de celui-ci en France, le *Sommaire* fut cause de la suppression de la Bible aux Pays-Bas. — Le P. Le Long, généralement si exact, a commis ici une erreur qu'il importe d'autant plus de relever, que nous l'avions d'abord adoptée de confiance[1].

> La Bible de 1534 et la suivante furent prohibées à cause des changements qu'elles contiennent... Outre les notes marginales qui, en plusieurs lieux, sentent le luthéranisme, Martin Lempereur avait *traduit en français* la *Somme de toute l'Écriture*, non d'après l'édition d'Estienne (1532), mais d'après sa propre édition latine de 1534, et y avait ajouté ces mots : *Ne craignans plus d'estre damnez, par une vive foy, assurance et fiance, laquelle Dieu nous donne.* Telle est sans doute la cause pour laquelle le privilège fut révoqué, et l'autorisation d'imprimer une nouvelle version française, accordée aux théologiens de Louvain. Les Bibles de 1534 et de 1541[2] figurent parmi les livres prohibés par le duc d'Albe en 1560.

Outre qu'il ne s'est pas demandé si Keyser savait assez le français pour écrire une pièce aussi correcte que le *Sommaire*, et oubliant que l'année commençait alors à Pâques, le P. Le Long n'a point vu que la Bible latine d'Anvers, janvier 1534 (c'est-à-dire 1535), a paru neuf mois *après* la Bible française, d'où il résulte que, au lieu de traduire le *Sommaire* en français, Lempereur l'a au contraire traduit en latin[3].

Quand la violence de la persécution eut contraint au silence ou à l'exil les apôtres de la foi nouvelle, Robert Estienne y

1. *Biblioth. sacra*, 1723, in-f°, p. 328.
2. La prétendue édition de 1541 n'est que celle de 1534-1541, dont on a changé la date en y mettant un nouveau titre.
3. La priorité de l'édition française est d'ailleurs démontrée par le fait que l'édition latine (Bibl. Mazarine) comprend le prologue et les remarques critiques de l'édition française : adaptation qui a nécessairement exigé un temps considérable.

pourvut en réimprimant à diverses reprises, sous forme de placard et de petits livrets faciles à cacher, le *Décalogue* joint au *Sommaire* de Lefèvre. Ces deux pièces, qui furent longtemps le seul prédicateur possible, prirent alors une importance considérable. — Il faut le reconnaître, à mesure qu'on étudie de plus près Lefèvre, auquel le *Bulletin* lui-même n'a pas toujours rendu justice, on voit, en dépit des préjugés et des préventions, grandir les services qu'il a rendus, et dont un seul suffirait à sa gloire : assurément ce n'est pas le moindre que d'avoir aidé le protestantisme à triompher des bûchers de François I[er] et de Henri II.

En retraduisant le *Sommaire* en latin pour l'insérer dans sa Bible de 1540, Robert Estienne y fit quelques suppressions et diverses additions : au deuxième paragraphe, il introduit : « Nous sommes par nature fils de colère » ; au troisième : « la semence bienheureuse son fils Jésus Christ » ; au quatrième : « la nature humaine si superbe et si corrompue » ; au cinquième : « Christ, qui est Dieu béni sur toutes choses à jamais » ; au sixième : « en nous lavant de nos péchés par son sang ». Il supprime dans ce même paragraphe : « ne craignans plus d'estre damnez ». — Il nous semble difficile de voir dans quelques-unes de ces additions autre chose que ces « formules théologiques, etc. », dont Lefèvre s'était si soigneusement abstenu.

II

Composé d'abord en latin par Estienne, traduit en français et développé par Lefèvre, puis retraduit en latin par Lempereur et par Estienne, le *Sommaire* allait, une dizaine d'années plus tard, subir à Genève une nouvelle modification, grâce à laquelle il eut l'honneur de figurer pendant deux siècles parmi les pièces liminaires de la plupart des Bibles françaises protestantes [1] et d'un certain nombre de Bibles catholiques.

1. Nous l'avons rencontré dans plus de cinquante éditions, et même dans plusieurs de celles qui contiennent la Confession de foi de La Rochelle.

Cette retouche plus tard encore suivie d'une dernière, a été faite sur le texte de Lefèvre, qui reparaît tel quel en bien des endroits, et à l'aide du second texte latin d'Estienne, dont les additions théologiques n'étaient point pour déplaire au reviseur, lequel accentue le péché originel plus encore qu'Estienne, et donne notamment au paragraphe six un cachet plus dogmatique. L'addition la plus importante est celle qui concerne les sacrements, passés sous silence par Robert Estienne et par Lefèvre. Nous nous bornons à constater ces modifications sans les apprécier; mais nous sommes plus à l'aise pour proclamer que, sous sa nouvelle forme, la pièce porte l'empreinte de la griffe du lion, et doit être rangée, au point de vue du style, parmi les meilleures pages de Calvin.

Le *Sommaire* génevois, ignoré des *Opera Calvini*, ainsi que plusieurs autres pièces bibliques, n'est pas encore dans le Nouveau Testament de 1551, petit in-8° en caractères italiques, revu par le réformateur (c'était sa troisième revision), ni dans le Nouveau Testament de la même date et du même format, portant la vignette de l'enfant au palmier; mais nous le rencontrons, ainsi qu'une autre pièce calvinienne antérieure [1], dans le Nouveau Testament latin-français de Robert Estienne, 1552, petit in-8°, précédé d'une verbeuse préface où Estienne dit en passant, que gens « exercitez es Escriptures et en l'administration de la pure parole du Seigneur », ont diligemment revu plusieurs fois la traduction du Nouveau Testament. Or cette édition contient la quatrième revision de Calvin [2]; il est donc possible et même probable que le *Sommaire* y ait aussi paru pour la première fois. Du reste, il figure sans aucun changement en tête du Nouveau Testament de Genève, Jean Gérard, 1553, très petit in-8°, « revu par M. Jean Calvin ». Nous le reproduisons plus loin, en ajoutant en note les principaux changements qu'y a faits René Benoist, pour l'introduire dans sa Bible catholique, Paris, 1566, in-f°, d'où il a passé dans une quinzaine d'autres éditions.

O. DOUEN.

---

1. *Recueil d'aucuns mots et manières de parler difficiles avec leur déclaration.*

2. Voir notre *Coup d'œil sur l'hist. du texte de la B. d'Olivelan.*

Lorsqu'en février dernier j'écrivis l'article dont on vient de lire le complément, il me fut inspiré par un carnet de notes où j'avais copié au crayon la *Somme latine* de la Bible de Robert Estienne de 1532. J'avais vu cette Bible pour la première fois à la Bibliothèque de Caen, juste assez longtemps pour prendre cette copie dont je pressentais l'intérêt. En la traduisant, j'eus l'idée de la rapprocher du placard français imprimé, sans date, que notre Bibliothèque doit à la générosité de M. Durel, libraire. Je retrouvai dans ce dernier toutes les phrases que j'essayais de traduire et résolus aussitôt de donner ce texte français au lieu du latin accompagné d'une traduction moderne. Mais il fallait en déterminer plus exactement l'origine. J'ouvris le volume de Robert Estienne, *les Censures des théologiens de Paris*, et y relus le passage que déjà feu H.-L. Bordier avait inscrit sur le placard provenant de M. Durel... « L'an M.D.XL..... j'imprimay *pour la seconde fois* les commandements et *la Somme de l'Escripture*, chascun *en une fueille de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois.* » Cette description s'appliquait si exactement à ce placard dont les caractères sortent incontestablement des presses de Robert Estienne, que je n'hésitai pas à y voir la deuxième édition, traduite et développée, de sa Somme de 1532.

M. Douen croit que cette conclusion n'est exacte qu'en ce qui concerne l'*impression* de ce texte puisqu'il se trouve déjà dans la Bible française de Lefèvre d'Etaples, achevée d'imprimer à Anvers, le 6 avril 1534. On voit, par ce nouvel exemple, combien les conclusions, en apparence les plus rigoureuses, sont sujettes à caution. Robert Estienne écrit : ...« *J'imprimay pour la seconde fois...* la *Somme de l'Escripture... en une fueille de belle et grosse lettre...* », il n'ajoute pas un mot permettant de supposer que cette Somme sortait d'une autre plume que celle qui la rédigea en 1532, et nous voici amenés à l'attribuer à Lefèvre d'Etaples.

Cette conclusion est-elle sans réplique ? — J'ai voulu, avant de répondre, revoir attentivement la Bible de 1532. J'en ai retrouvé un fort bel exemplaire à la Bibliothèque nationale (Inventaire A. 190, A. 89). C'est un grand in-folio, magnifiquement imprimé, se composant de trois parties distinctes :

I. — Biblia. || Breves in eadem an — || **notationes ex doctiss. interpretationi || bus, et Hebraeorum commentariis.** || Interpretatio propriorum Nominum Hebraeorum. || Index copiosissimus rerum et sententiarum utriusque testamenti. || Grande marque de Robert Estienne. || Parisiis, **ex officina Roberti Stephani.** || M.D.XXXII. || **Cum privilegio Regis.** || — Cette première partie renferme dix feuillets de pièces liminaires non chiffrés (1° Titre; 2° Préface; 3° Somme; 4-10. *Index testimoniorum a Christo et apostolis in N. T. citatorum, ex veteri*... et Préfaces de saint Jérôme), — puis, feuillets 1 à 388 (verso blanc), l'Ancien, et 1 à 94 (verso blanc) le Nouveau Testament, avec notes en marge et au bas et divers extraits de saint Jérôme en tête de certains livres. Au bas du fol. 94 r° (fin de l'Apocalypse), on lit : Parisiis || Excudebat Robertus || **Stephanus in sua officina, Anno.** M. || D. XXXII. XVII. **Cal. Nouemb.** ||

II. — Hebraica, Chaldaea, || **Graecáque et Latina nomina virorum,** || mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorúmque locorum || quae in Bibliis utriusque testamenti sparsa sunt, restituta, cum interpretatione latina. || Marque. || Parisiis. || **Ex officina** Roberti Stephani, **e regione scholae Decretorum.** || M.D.XXXII. || **Cum privilegio Regis.** || — 37 feuillets chiffrés, plus un blanc.

III. — Index rerum et sen- || **tentiarum, quae in veteris et novi || testamenti libris continentur.** || — etc. *ut supra*, — 57 feuillets chiffrés. Au verso du dernier on lit : Parisiis || Excudebat Robertus || **Stephanus in sua of- || ficina anno** M.D.XXXII. || VIII. **idus Nouemb.** ||

Enfin, un dernier feuillet, non chiffré, recto blanc, porte au verso, en belles grosses lettres, comme celles des colophons :

IL EST DEFENDU PAR

lettres patentes du Roy nostre sire, à tous Imprimeurs, Libraires, et Marchans, de non imprimer en ce Royaulme, ou exposer en vente ce présent liure dedans six ans à venir, Sur les peines contenues au priuilège sur ce depesché, Si ce n'est par congé et permission de celuy qui a eu la charge de le faire imprimer de par ledit seigneur.

On voit que ce gros volume forme une véritable encyclopédie biblique. Au verso du premier titre, le but même de la publication est indiqué par huit citations, dont voici la première.

AD SACRARUM LITE-
rarum studium exhortatio ex
sacris literis.
CHRISTUS **ad populum Johan, 5.**
Scrutamini scripturas : quoniam illae sunt quae
testimonium perhibent de me, etc.

A la suite de ces exhortations à la lecture des livres sacrés, la préface (fol. 2) — ROBERTUS STEPHANUS || **Christiano Lectori. S.** || — explique en quoi cette édition diffère de la précédente (1528), et renferme, vers la fin, cette phrase :

« Quid porro commodi ex illo percipi possit, sentient (ni fallor) quorum partes sunt docere populum. »

Ceux qui ont charge d'enseigner le peuple comprendront (si je ne me trompe) quel profit ils pourront retirer (de ces diverses additions au texte sacré).

Il n'y a pas d'autre allusion au but que poursuivait Robert Estienne, mais celle-ci est caractéristique. Il jouissait de la faveur de François Ier, si bien que dans le résumé de son privilège qu'on vient de lire, il affirme expressément avoir été chargé de ce travail *par ledit seigneur*. La publication de la Bible en langue vulgaire étant interdite en France, il a voulu profiter de cette faveur, pour mettre, en latin, entre les mains du clergé séculier et régulier — *ceux qui avaient pour mission d'enseigner le peuple* — un instrument d'étude et d'enseignement aussi complet que possible.

Bien qu'il ne le dise pas, Robert Estienne a certainement obéi à cette même préoccupation, ainsi qu'au secret désir de contribuer, selon ses forces et la difficulté des temps, à la propagande évangélique, en faisant suivre sa préface d'un résumé très sommaire de ce que nous apprend la Bible. Ce résumé pouvait, en effet, servir de canevas et pour l'étude et pour l'enseignement, en même temps que de profession de

foi. Il était, de plus, imprimé de manière à forcer l'attention : les caractères de toute la première et de la moitié de la seconde page de ce troisième feuillet ont un centimètre de hauteur, et aucune autre page du volume n'est imprimée de cette manière. C'est donc un véritable manifeste qui emprunte à sa date — 21 novembre 1532; — au lieu d'impression — Paris en la rue Saint-Jean-de-Beauvais, à deux pas de la Sorbonne; — ainsi qu'au public auquel il s'adressait, — une importance considérable.

Le but de Lefèvre d'Étaples était différent. Il l'explique lui-même, au commencement de l'*Epître exhortatoire* par laquelle s'ouvre son Nouveau Testament de 1523 :

...« Affin que ung chascun qui a congnoissance de la langue gallicane et non point du latin, soit plus disposé à recevoir ceste présente grâce — laquelle Dieu, par sa seule bonté, pitié et clémence nous présente en ce temps, par le doulx et amoureux regard de Jésu Christ nostre seul sauveur, — nous sont ordonnées en langue vulgaire, par la grâce d'iceluy, les évangiles selon le latin qui se lit communément partout, sans y rien adjouster ou diminuer; affin que les simples membres du corps de JésuChrist, ayans ce en leur langue, puissent estre aussi certains de la vérité évangélique, comme ceulx qui l'ont en latin. Et après auront, par le bon plaisir d'iceluy, le résidu du nouveau testament, lequel est le livre de vie et la seule reigle des Chrestiens. Ainsi que pareillement est maintenant faict en diverses régions et diversitez de langues par la plus grande partie de Europe, entre les Chrestiens... »

Lefèvre voulait donc que le peuple aussi pût lire l'Évangile, et il suffit de parcourir le reste de cette *Epitre exhortatoire* pour voir qu'il craignait par-dessus tout, de mettre entre les mains de ces « simples », autre chose que la parole inspirée. C'est ce qui l'empêche « d'user de paraphrase en translatant la parolle de Dieu »; c'est encore ce qui lui fait répondre à l'objection classique — « les simples gens ne pourront comprendre », — qu'elle « se communique aucunesfoys plus entièrement et spirituellement aux simples, de tant qu'ils sont plus humbles et petits, qu'aux clers (clercs) moins humbles et plus grans ». L'idée de mettre entre les mains du peuple, pour le guider, en tête de la Bible, un résumé de son

enseignement, cette idée lui serait-elle venue, qu'il l'aurait sans doute repoussée à cette époque.

On comprend tout aussi facilement, d'autre part, que Robert Estienne, préoccupé de l'ignorance du clergé catholique et travaillant à la dissiper, se soit senti pressé de lui offrir, dans les termes mêmes de l'Écriture, un fil conducteur lui permettant de se servir utilement de la masse de matériaux qu'il avait accumulés et de mesurer du même coup d'œil toute la distance qui séparait l'enseignement biblique de celui de l'Église romaine.

En 1532 il y avait sept ans que Lefèvre, retiré à Nérac, ne pouvait plus continuer son œuvre qu'à l'étranger. Depuis 1525, en effet, c'est à Anvers que paraissent successivement les parties de sa traduction de l'Ancien Testament. M. Douen suppose qu'en 1533, où il put connaître la Bible de R. Estienne de novembre 1532, il s'empressa de remanier le sommaire de ce dernier pour le mettre en tête de sa Bible française qui parut à Anvers le 6 avril 1534. C'est possible, et en l'absence de renseignements plus précis, je n'y contredis point. Mais cette absence même de renseignements autorise d'autres suppositions. Il y avait certainement plus d'esprit d'initiative, plus de hardiesse dans le tempérament de Robert Estienne que dans celui de Lefèvre. La longue lutte soutenue par le premier, à Paris même, contre toutes les intrigues de la Sorbonne le prouve surabondamment. Pourquoi n'aurait-il pas proposé à son ancien maître d'innover sur ce point dans sa nouvelle édition de la Bible française? La dernière phrase de la citation étendue que je viens d'emprunter à Lefèvre... *ainsi que pareillement est maintenant faict en diverses régions*, montre qu'il était un vulgarisateur plus encore qu'un initiateur. On resterait donc dans la logique des deux caractères, en admettant que R. Estienne a proposé à Lefèvre une traduction de son sommaire, et que Lefèvre a consenti à l'adopter en la modifiant[1]. Ainsi s'expliqueraient les différences qu'on remarque entre le texte de 1532 et celui de 1534, différences

1. Nerac est si loin d'Anvers qu'on se demande même si R. Estienne, imprimeur comme Martin Keyser, n'a pas été l'intermédiaire entre ce dernier et Lefèvre.

qui ne proviennent d'ailleurs pas nécessairement d'un dissentiment dogmatique, car toutes les expressions de R. Estienne sont empruntées à la Bible aussi bien que celles de Lefèvre[1].

Voici, pour permettre au lecteur de juger par lui-même, la rédaction de 1532, accompagnée d'une traduction *presque textuellement tirée de celle de* 1534. On verra en la comparant au sommaire de 1534 (p. 75-79) que les additions sont surtout destinées à rendre plus intelligibles pour les « simples », la concision nerveuse, la mâle sobriété de l'original latin. Car la valeur de cette première expression publique de la foi de nos pères, me semble résider précisément dans la simplicité grave, la briéveté lapidaire de ces quelques propositions reliées les unes aux autres comme les anneaux d'une même chaîne. Sans rien omettre d'essentiel, elles concentrent quelques-unes des déclarations les plus saillantes de l'Ecriture, et on les suit comme les arêtes maîtresses de l'organisme historique de la Révélation. Lefèvre a revêtu, non sans grâce, les aspérités du squelette, mais il ne l'a pas construit[2].

On peut se demander — et ce n'est pas le côté le moins intéressant de la communication de M. Douen, — pourquoi, plus tard, on ne s'est contenté ni du sommaire de Robert Estienne, ni de sa revision par Lefèvre d'Etaples, ni même de sa transformation par Calvin.

N. W.

1. On peut, en effet, trouver la virtualité aussi bien que la réalité du péché originel dans la phrase de Rom. V, dans laquelle R. Estienne dit « qu'en Adam et par Adam tous sont pécheurs ».

2. Pour bien saisir la différence entre la manière d'écrire et de penser de Lefèvre et celle de R. Estienne, il suffit de comparer aux propositions de ce dernier, telles qu'on les trouvera ci-après, le paragraphe ajouté à la rédaction primitive, et qui est certainement de Lefèvre. Il commence par les mots, *Auquel il fault aller* et se trouve plus haut, au commencement de la page 78. Lefèvre était, d'ailleurs, aussi peu que R. Estienne, un théologien *de profession*. C'est même pour cette raison que ses adversaires lui reprochaient de se mêler de ce qui ne le regardait pas.

Documents

LE SOMMAIRE PRIMITIF DE ROBERT ESTIENNE[1]

(1532)

HAEC DOCENT SACRA
BIBLIORUM SCRIPTA

DEUM esse qui propter bonitatem suam cuncta creavit, a quo omnia procedunt, sine quo nihil quicquam est : justum et misericordem : quique omnia operetur in omnibus secundum voluntatem suam : cui non liceat dicere quare sic vel sic faciat.

HUNC creasse Adam ad imaginem & similitudinem suam, dominumque constituisse omnium creatorum in terrà : invidiaque diaboli et Adae inobedientia peccatum in hunc mundum intrasse, & per peccatum mor-

---

LES SAINTS ÉCRITS
DE LA BIBLE ENSEIGNENT

QUE C'EST DIEU qui a tout créé par sa bonté, duquel toutes choses proviennent, tellement que sans lui rien n'a estre. Qui faict justice et miséricorde, pareillement toutes choses en tous, ainsi qu'il lui plaist ; et ne fault point que aucun soit si hardy de luy dire pourquoy il faict ainsi quelque chose que ce soit.

QU'IL a créé Adam à son image et semblance, le constituant seigneur de toutes créatures en terre : que par la suggestion du diable envieulx et par la désobéissance d'Adam, le péché est entré dans ce monde

1. On s'est efforcé de donner une idée de l'*apparence* de l'original, mais en supprimant les références et résumés des marges. On verra que Lefèvre a intégralement conservé le texte de R. Estienne.

tem : omnesque in Adam et per Adam peccatores esse.

Promissum vere Christum Jesum salvatorem ipsi Adae, Abrahae & reliquis patribus, qui credentes liberaret a peccatis & tyrannide diaboli, cui subjiciebantur omnes per Adam.

Interim, dum expectabatur promissa salus, datam legem a deo, qua cognoscerent homines peccatum, & se esse peccatores : quo fieret ut ardentius sitirent Christi adventum, qui ipsos a peccatis redimeret.

Postremo, Christum illum promissum, tandem missum a patre eo tempore quod constituerat apud se, eo inquam tempore, quo abundabat omnis iniquitas. Missum autem, non propter bona cujusquam opera (nam omnes erant peccatores), sed ut verax abundantes gratiae suae divitias, quas promiserat, exhiberet.

---

et par le péché la mort : et qu'en Adam et par Adam tous sont pécheurs.

Mais que Dieu promist à Adam, à Abraham et aux autres patriarches, le Christ Jesus le Sauveur, lequel délivreroit de péché et de la tyrannie du diable à laquelle tous avoient été soumis par Adam, ceulx qui se fieroyent en cette promesse.

Qu'en attendant le salut promis, Dieu donna sa loy, par laquelle les hommes cogneussent que c'est que péché : afin que par ce moyen plus ardemment desyrassent la venue de Jesuchrist qui les debvoit racheter de péché.

Que finalement iceluy Jesuchrist promis a esté envoyé du père au temps que icelluy père avoit ordonné en soy mesme, au temps dis-je auquel toute iniquité abondoit. Et qu'il a esté envoyé, non point à cause des bonnes œuvres que aucun eust faict (car tous estoient pécheurs), mais affin que Dieu véritable donnast ces grandes richesses de sa grâce, qu'il avoit promis.

Jesus igitur Christus verus agnus & vera hostia, venit ut nos patri reconciliaret, poenas peccatis nostris debitas in cruce persolvendo : & liberaret a servitude diaboli, in filiosque dei adoptaret vera mentis pace data per fidem quam dat nobis pater trahens nos ad filium. Dei enim donum est fides illa qua credimus Christum in hunc mundum venisse ut nos peccatores salvos faceret : tantaeque efficaciae est ut qui eam habent cupiant omnia charitatis officia, Christum sequentes, omnibus praestare. Nam, accepta fide, datur et spiritus sanctus, quo signantur omnes credentes, quique est pignus haereditatis nostrae : & testimonium reddit spiritui nostro quod simus filii dei : ac diffundit in viscera nostra eam charitatem quam describit Paulus Corinthiis. Propter hanc in Christum fidem quae per charitatem operatur, justificamur : id est pater ipsius (qui et noster effectus est per ipsum) nos pro filiis & justis habet, sua gratia non imputans nobis delicta nostra.

Venit denique ut nos per ipsum purificati a peccatis, & deo patri sanctificati sive consecrati, abnegatis operibus carnis, libere serviremus ei in justitia et sanctitate omnibus diebus nostris : per bona opera (quae preparavit deus ut ambularemus in illis) osten-

---

Jesu Christ, le vray agneau et hostie est donc venu pour nous remettre en grâce envers son père, payant en la croix les peines deues à noz péchez ; affin de nous délivrer de la servitude du diable, et nous adopter pour enfans de Dieu, nous donnant la vraye paix de conscience par la foy que le père nous donne, nous tirant à son fils. Car certainement ceste foy là, de laquelle nous croyons que Christ est venu dans ce monde pour nous sauver nous pécheurs, est ung don de Dieu ; de si grande efficace que ceux qui l'ont desyrent faire et accomplir les œuvres de charité envers ung chacun, comme Christ a faict. Car, après avoir reçu ceste foy, Dieu baille son sainct esperit, duquel il marque tous ceulx à qui il donne foy, et est les arres que certainement aurons l'héritage; lequel esperit tesmoigne à nostre esperit que sommes les fils de Dieu, et espand en nous telle charité que descript Sainct Pol aux Corinthiens. A cause d'icelle foy en Christ, laquelle se montre par œuvres charitables, nous sommes justifiés, c'est à dire que le père (qui est aussi nostre père à cause de Jesuchrist) nous tient pour justes et pour fils, de sa grâce, ne faisant aucune estime de nos péchés.

Il est finalement venu affin que, après que par luy serions purgez de nos péchés, et sanctifiés, c'est à dire consacrés à son père, renonçans à toutes œuvres charnelles, d'ung franc vouloir luy servions en vivant justement et sainctement toute nostre vie; par bonnes œuvres (pour lesquelles faire Dieu nous a préparez) démonstrant que

dentes nos certo ad hanc gratiam vocatos : quae qui non habet, nec fidem in Christum habet. Qui post interfectum spiritu oris sui hominem peccati, sedebit in majestate sua, onmes judicaturus, & redditurus unicuique propria corporis prout gessit, sive bonum, sive malum, dicturusque iis qui a dextris erunt : Venite, benedicti patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Iis autem qui a sinistris, Discedite a me, maledicti, in ignem aeternum qui paratus est diabolo & angelis ejus. Tunc finis erit, regnumque Deo & patri tradet.

Hoc ut cognoscamus, bonitate dei, per spiritum ejus sanctum tradita sunt nobis haec sacra Bibliorum scripta : ut cognoscamus inquam, & credamus unum esse Deum, & quem misit Jesum Christum utque credentes vitam habeamus in nomine ejus.

Praeter hoc fundamentum nemo aliud potest ponere. Optatque Paulus eum anathema esse qui aliud annuntiaverit, etiam si fuerit angelus de caelo.

Quoniam ex ipso et per ipsum et in ipso sunt omnia : ipsi honor et gloria in secula seculorum. Amen.

---

certainement sommes appelés à ceste grâce, car qui ne les faict, il se monstre n'avoir aucune foy en Christ. Après que par l'esperit de sa bouche, aura mis à mort l'homme de péché, il s'asserra en sa majesté, et jugera tous, rendant à ung chascun ce qu'il aura faict par son corps, selon ce qu'il aura faict, soit bien, soit mal. Et dira à ceulx qui seront à sa dextre : Venez, les beneictz de mon père, prenez possession du royaulme qui vous est préparé dès la création du monde. Mais à ceulx qui seront à sa senestre, il dira : Départez-vous de moy, mauldicts, et vous en allez au feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges. Lors sera la fin et baillera le royaume à Dieu son père.

C'est cy la cause pour laquelle la bonté de Dieu a voulu que par son sainct esperit nous ayent esté baillez les sainctz livres de la Bible par escript, affin que cognoissons et croyons à ung seul Dieu, et à son filz Jesuchrist, lequel il a envoyé : et qu'en croyant ayons vie éternelle de par luy.

Aultre fondement que cestuy cy, nul ne peult mettre. Et desyre S. Pol que celuy soit excommunié, qui aultre annoncera : quant ores seroit ung ange du ciel.

Car de luy, par luy, et en luy sont toutes choses. Auquel, avec le père et le sainct esperit, soit honneur et gloire éternellement. Ainsi soit-il.

LE SOMMAIRE DE CALVIN

(1552)

LE SOMMAIRE DES LIVRES DU VIEIL ET NOUVEAU TESTAMENT

Les livres du Vieil Testament nous enseignent que le Dieu qu'ont adoré Adam, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, David et nos autres pères, est seul vray Dieu, tout puissant et éternel. Qui de bonté infinie laquelle est en luy, a créé par son Verbe divin le ciel et la terre, et tout ce qui est en iceux. Duquel toutes choses proviennent : sans lequel rien n'a estre. Qui fait justice et miséricorde, et toutes autres choses en tout par tout, comme bon luy semble, et ne faut point qu'aucun soit si hardy de luy dire pourquoy il fait ainsi ou ainsi ce qu'il fait.

Outre ce, donnent à cognoistre lesdits livres, que le treshaut et trespuissant Dieu après avoir créé toutes choses, créa Adam le premier homme, et ce à son image et semblance spirituelle, le faisant et constituant seigneur de toutes créatures en la terre. Lequel Adam par l'envie et déception du diable tomba en inobéissance, faisant et attentant contre le commandement de son Créateur : et par son péché a tellement mis au monde l'infection et venin de péché, que nous tous qui descendons de luy, sommes dès nostre naissance dignes de l'ire et punition de Dieu, subjetz à mort et damnation, asserviz à la puissance et tyrannie du diable.

Nous cognoissons aussi par ces nobles et excellens livres, que Dieu promit jadis à Adam, Abraham, Isaac, Jacob, David, et autres des anciens, qu'il envoyroit la semence bienheureuse son fils Jésus Christ nostre Sauveur : lequel délivreroit de péché, de la tyrannie et servage du diable, ceux qui de foy vive et opératrice croiroyent à telle promesse, et se fieroyent en Jésus Christ, espérans de luy et par luy seul la délivrance et liberté promise.

Item nous monstrent et donnent à entendre que ce pendant que les anciens pères Israélites attendoyent le salut et délivrance promise (pourtant que l'homme est d'une nature si orgueilleuse et corrompue, que volontiers ne se veut recognoistre pécheur tel qu'il ait affaire du Sauveur promis), Dieu le créateur donna par Moyse sa Loy escrite en deux tables de pierre, par laquelle les hommes cogneussent que c'est que péché, et la malice du cueur de l'homme : afin que par ce moyen

plus ardamment désirassent la venue de Jésus-Christ, qui les délivrast et rachetast de péché : ce que ne pouvoyent faire la Loy, ne les sacrifices et hosties de la loy : lesquelz ne servoyent que de représenter[1] et signifier la vraye oblation que Jésus-Christ devoit faire de son propre corps : par laquelle oblation tous péchez seroyent effacez et aboliz.

Quant est des livres du Nouveau Testament, ilz nous donnent à cognoistre que le grand Roy et Messias Jésus Christ promis (qui est vray Dieu digne de louange sur toutes choses à tout jamais), figuré et représenté ès livres du Vieil Testament, a esté finalement envoyé de son Père, au temps que ledit Père avoit ordonné et conclu en soy-mesme, c'est assavoir au temps auquel toute iniquité et meschanceté abondoit au monde. Et par ainsi a esté envoyé, et a prins chair humaine le sauveur Jésus, a souffert mort, et est ressuscité, non point à cause des bonnes œuvres que aucun eust faites (car tous estoyent pécheurs), mais afin que Dieu nostre Père, en ses dictz toujours véritable, donnast les grandes richesses de sa grâce, qu'il avoit promises, et qu'il nous sauvast par sa miséricorde.

Il nous est donc clairement monstré au Nouveau Testament, que Jésus Christ le vray agneau et la vraye hostie effaçant les péchez des hommes, est venu au monde pour faire la paix entre son Père et nous, et nous remettre en grace et amour avec son dit Père, en nous nettoyant par son sang de noz péchez : et à celle fin qu'il nous délivrast de la servitude du diable (duquel estions faitz serfz et esclaves toutesfois et quantes que nous tombions en péché) et nous adoptast et fist enfans de Dieu, pour estre héritiers avec luy d'un si beau et si noble royaume. — Et à celle fin que puissions cognoistre ce singulier et trèsgrand bien que Dieu nous a fait, Dieu nous donne son S. Esprit, duquel le fruict et effet est de croire en Dieu, et au Roy et Messias qu'il a envoyé. Car certes, sans l'opération du S. Esprit (par lequel nous sommes instruitz, et comme d'un seau (*sic*) apposé sommes certifiez et asseurez de ce que croyons), nous ne pouvons croire que Dieu ait envoyé en ce monde le Messias, ne que Jésus soit celuy Messias. Car comme dit S. Paul, nul ne peut confesser que Jésus soit Dieu et Seigneur ayant le pouvoir de sauver si ce n'est par le moyen et instigation du S. Esprit. Ce mesme Esprit tesmoigne à notre esprit, et le fait croire que sommes enfans de Dieu, et espand en nous ceste grande charité et amour que descrit S. Paul aux

1. R. Benoist : « lesquels servoient pour représenter, etc. »

Corinth. Outre la foy et charité, ce mesme Esprit nous donne la vertu d'espérance, qui est une certaine attente de la vie éternelle et perdurable, de laquelle il nous baille seureté, comme fait un bon gage en matière de prest: et autres grâces et dons spirituelz, desquelz escrit S. Paul aux Galates. Il ne faut pas estimer le fruict de la foy estre petit, et de petite vertu : car par la fiance et foy en Jésus-Christ (laquelle se monstre par œuvres charitables, et meut l'homme à icelles faire[1]), nous sommes justifiez et sanctifiez, c'est-à-dire que Dieu, le Père de nostre Seigneur Jésus Christ (qui est aussi nostre père à cause de l'adoption faite par Jésus Christ nostre frère) nous a pour justes et sainctz de sa pure grâce et bonté, pour le mérite et satisfaction de son fils Jésus Christ, ne faisant aucune estime de noz péchez, et ne nous les contant (*sic*) point pour péchez, et ne nous condemnant point à mort et peine éternelle pour le regard d'iceux[2].

Jésus Christ est finablement venu en ce monde, afin que après que par foy en luy serions sanctifiez et purgez de noz péchez, prinssions de luy exemple de bien faire, suyvions sa volonté, en faisant bonnes œuvres[3], et renonçans à toutes œuvres charnelles, et d'un franc vouloir luy servans en vivant justement et sainctement tout le temps de nostre vie : et que par bonnes œuvres (lesquelles Dieu a dressées et préparées devant notre vocation pour estre par nous faites) monstrions que sommes appelez à ceste grace et don de foy. Lesquelles bonnes œuvres qui ne fait, monstre n'avoir foy en Jésus Christ telle qu'il requiert de nous[4].

A ce Sauveur nous faut aller et retirer, et d'un grand courage le suyvre, afin qu'il nous enseigne : car il est nostre maistre, doux et humble de cueur : nostre exemple et patron, duquel nous faut prendre la forme de bien vivre. Outre plus il est l'Evesque et pasteur de noz âmes, le grand Prestre et sacrificateur, qui a offert luymesme son sang pour nous : le Médiateur et réconciliateur entre Dieu et nous hommes : qui est maintenant assis à la dextre de Dieu son Père, estant nostre Advocat et intercesseur priant pour nous[5], qui indubitablement impétrera de son Père ce que nous demanderons à luy, ou à son Père au nom de luy : pourvu qu'en le deman-

1. R. Benoist : « comme aussi par la réception des saints sacrements et obéissance à Dieu en son Église, nous sommes, etc. »
2. R. Benoist : « si nous gardons la sanctification et persévérons en sa grâce et dilection. »
3. R. Benoist : « pour parvenir à la vie éternelle, etc. »
4. R. Benoist : « pour que nous soyons sauvés. »
5. R. Benoist : « estant nostre advocat et interpellant pour nous. »

dant nous croyons qu'ainsi le fera : car il l'a ainsi promis. Parquoy, quand nous aurons péché, ne craignons point avec vraye repentance[1] (à quoy Jésus Christ nous invite et incite dès le commencement de ses prédications), et avec vive et asseurée foy aller au throne et siege royal, où il se sied, non pour exercer rigueur, mais pour faire grace à ceux qui la demanderont : et il nous fera miséricorde. Car il est venu au monde afin que par sa grace il sauvast les pécheurs.

C'est certes Jésus Christ, qui après le temps déterminé par son Père, viendra et s'asserra en son throne avec grande majesté, et jugera tous les hommes, et rendra à un chacun selon ce qu'il aura fait, soit bien ou mal. Et dira à ceux qui seront à sa dextre, qui en ce monde[2] auront attendu les biens à advenir, qui sont la vie éternelle, Venez vous qui estes esleuz de mon Père pour avoir la vie éternelle, prenez possession du royaume qui vous est préparé et assigné dès la création du monde. Et au contraire, à ceux qui seront à sa senestre il dira, Départez vous de moy, maudites et réprouvées créatures, et vous en allez au feu éternel qui est prest et appareillé pour le diable et ses anges. Lors certes sera la fin de ce monde, quand Jésus Christ après avoir eu victoire de tous ses ennemis, aura baillé et rendu à Dieu son Père, le royaume qu'il tient à présent de luy.

Afin que cognoissions ce que dessus est dit, la bonté de Dieu a voulu que par son S. Esprit nous ayent esté baillez les livres de la Bible par escrit : et ait esté ordonnée la prédication de la doctrine en iceux contenue : aussi les sacremens, par lesquelz fust comme scellée la vérité d'icelle mesme doctrine[3] : afin dy-je, que cognoissions et croyions qu'il n'y a qu'un seul vray Dieu, et qu'un seul Jésus Christ : lequel il a envoyé comme il avoit promis : et qu'en croyant[4] ayons vie éternelle de par iceluy Jésus Christ.

Autre fondement que cestuy-cy nul ne peut mettre en l'église de Jésus-Christ, sur lequel elle est fondée : tellement que S. Paul désire que celuy soit perdu, abysmé et rejetté de Dieu, qui autre foy et salut annoncera que par Jésus Christ[5] : quand mesme ce seroit un ange du ciel.

1. R. Benoist : « pénitence. »
2. R. Benoist : « en bien faisant auront, etc. »
3. R. Benoist : « par lesquels fussent véritablement baillées les choses promises par icelle doctrine. »
4. R. Benoist : « et obéissant, etc. »
5. R. Benoist : « en l'Église catholique. »

A Dieu le Père donc, duquel, et par lequel et auquel sont toutes choses : et à Jésus Christ nostre Seigneur et rédempteur du monde, avec ledit Père, et au S. Esprit soit honneur et gloire éternellement. Ainsi soit-il.

BAPTÊMES AU CATELET EN 1594-1599

ET MARIAGES 1592-1599 [1]

73. *Suzanne*, fille de *Pierre Malpeau* et de *Guillaine Terrillier*, demtz à **Gouy**, a esté prtée par *Michel Lobry* et *Catherinne Sy* le premier jour de janvier 1594[2].

74 [folio 11]. *Suzanne*, fille de *Nicolas Gavrot* et de *Bastianne Le fébure*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Ozée Lahennière* et *Margueritte Bouchet* le 2me janvier 1594.

75. *Magdelaine*, fille de *Pierre Carlier* et de *Barbe Dounier*, a esté prtée par Monsieur et Madamoyselle *de Montchannest* le 7me janvier 1594.

76. *Jehan*, filz de *Jehan Joube* et de *Loyse Gufroy*, demt à **Prémont**, a esté prté par *Jehan Hangombart* et *Margueritte Hattron* le jour que dessus.

77. Ce mesme jour
Marye, fille de *Jehan Hangombart* et de *Pasquette Massu*, demer à **Brancourt**, a esté prtée par *Thomas Joube* et *Marye le Coq*.

78. *Judith*, fille de *Nicolas Le fébure* et de *Anthoinette Landrien*, demt à **Cambray**, a esté prtée par *Jacques Villette* et *Barbe de la Disme* le 16e janvier.

79. Ce mesme jour
Jehanne, fille de *Gilles Bruhamel* et de *Nicolle Parmentier*, demt à **Villers Oultréau**[3], a esté prtée par *Michel Boutin* et *Noelle* femme de *Jehan Vattin*.

1. Voy. plus haut, p. 404 à 411. — Dans le précédent article, p. 396, ligne 26, il faut lire immédiatement après : *ancien ministre de Mouy* les dates : de 1565 à 1568; p. 399, note 1 (*Jean de Poix*), intervertir les dates 1562 et 1569; p. 406, n° 12, lire *Isorit;* p. 410, n° 58, on peut lire *Costelle* au lieu de *Castellet*.
2. Un samedi.
3. Villers-Outréaux, Nord, arr. de Cambrai, c. de Clary.

80. Ce mesme jour
Abraham, filz de *Pierre Guichart* et de *Pasquette Laurier*, demtz à **Eslincourt**, a esté prté par *Pierre Guichart* et *Judith Guichart* le jour que dessus.

81 [folio 12]. *Samuel*, filz de *Pierre Ramette* et de *Marye Lefébure*, demtz à **Cambray**[1], a esté présenté par *Samuel de Cartigny* et *Marthe du Chesne* le 30me janvier 1594.

82. Ce mesme jour
Suzanne, fille de *Laurant de Mouchy* et de *Jeanne Hurteret*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Charles Grumet* et *Suzanne Hurteret*.

83. Ce mesme jour
Suzanne, fille de *Martin Douin* et de *Josine du Minay*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Balthazart la Croix* et *Marye Hurteret*.

84. *Suzanne*, fille de *Henry de la navire* et de *Jeanne Joube*, demtz à **Prémont** en Cambrézis, a esté prtée par *Michel Joube* et *Marthe Lequeux* le 2me jr de Febvrier.

85. *Judith*, fille de *Jacques Hilleux* et de *Janne Toussainct*, a esté prtée par *Denis Fournier* et *Anne Pain et vin* du **Castellet**, le 13me Febvrier.

86. *Suzanne*, fille de *Pierre Candely* et de *Janne le Borgne*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Anthoinne le Borgne* et *Barbe de la Disme* le 17me mars.

87. *Abraham*, filz de *Michel Joube* et de *Judith Abraham*, demtz à **Bohain**, a esté prté par *Pierre Henry* et *Anthoinette Lenglet* le 20me mars.

88. *Moyse*, filz de *Gaspart Le Clercq* et de *Barbe Potentier*, demtz à **Bohain**, a esté présenté par *Moyse Le Conte* et *Catherinne du Flot* ce mesme jour.

89. *Sara*, fille de *Ciprian de Regniesme* et de *Marye Moreau*, demtz au **Castellet**, a esté prtée par *Jehan Guilliart* et *Anne Pain et vin* le 27e mars.

90. *Esaye*, filz de *Jeremy Soufflet* et de *Margueritte La Vefve*

1. Cf. XIV. *Antoine de Mouchy*, substitut du procureur du roi à Laon, avait été suspendu pour un an, en 1562, de ses fonctions, à cause de ses « connivences, dissimulations et négligences notoires » et de son assistance « aux conventicules et presches » (*Bull.* II [1853], p. 24).

demtz à **Clary** en Cambrezis, son parin *Silanus Soufflet* mareine *Catherinne Trouillet* le 10me mars[1] fut prté.

91 [folio 13]. *Sara*, fille de *Pierre Voigne* et de *Jeanne Trousset*, demts à **Cambray**, a esté prtée par *Ancellot Boutteville* et *Marye Dubot* le 10me apvril.

92. *Esaye*, filz de *Simon Carpentier* et de *Marye Bourla*, demt à **Gouy**, a esté présenté par *Guillaume Tacquillet*[2] et *Anthoinette* le 17me apvril.

93. *Abraham*, filz de *Pierre Senglet* et de *Jeanne Oblin*, demtz à **Clary** en Cambresis, a esté prté par *Abraham Lamouret* et *Marthe Wasselart* le 22me may 1594.

94. Cedit jour [*Daniel*, filz de *Abraham Bernard* et *Marye le Roy*, demtz à **St Quentin,** a esté prté par *Nicolas de Beaumont* et *Marye Le Grand* le 12 aoust 1594].

95. [3]*Marye*, fille de *David Clin* et de *Marthe Henry*, demtz à **Bohain,** a esté prtée par *Balthazart Le Bras* et *Marthe Le Queux*.

96. *Daniel*, filz de *Noèl de Limal* et *Masseline Clocquette*[4], demtz à **Bohain**, a esté présenté par *Georges de la Bar* et *Marye Joube* le 14me aoust.

97. *Rachelle*, fille de *Jehan Massy* et de *Nicolle Berger*, demtz au **Castellet**, a esté prtée par *Georges Le Maistre* et damoyselle *Rachelle de Monchannet* le 15me aoust 1594[5].

98. *Daniel*, filz de *Augustin Fourez* et *Jeanne Bouillez*, demtz à **Clary** en Cambrezis, a esté prté par *Jeremye Sy* et *Catherinne Sy*.

99. *Suzanne*, fille de *Barthelemy Caulliez* et de *Marye Moreau*, demt à **Beaurevoir**[6], a esté prtée par *Jeremye Sy* et *Marye La Groi* le même jour.

100 [folio 14]. *Jonas*, filz de *Daniel Turgnin* et de [*Marye*, demt

1. Il faut lire sans doute : le 10 avril (un dimanche) à moins que ce ne soit un acte ajouté après coup, du 10 mars (un jeudi).
2. En 1603 *Rachel Taquelet* du Catelet, âgée de 14 ans, épouse *Jean Crommelin* (*Bull.* VIII, p. 463).
3. Acte du dimanche 22 mai avant lequel le précédent a été inséré ultérieurement.
4. *Benoît Clocquette* était membre du conseil de justice élu par les réformés au Cateau en 1566 (*Bull.* III, p. 526).
5. Un dimanche.
6. En cette année 1594 la terre de Beaurevoir, qu'Henri IV avait héritée de Jeanne d'Albret, fut vendue par lui au maréchal de Balagny (Voyez Ch. Poëtte, *Guetteur* de Saint-Quentin du 15 juillet 1894, d'après Melleville).

au **Castellet**, a esté prté le 15 aoust par *Jehan Guillart* et *Adrienne de la Thour*.

101. *Daniel*, filz de *Grégoire Martin* et de *Jeanne de Crehem*, demtz à **Gouy**, a esté prté par *Jehan le Pois* et *Marye de Blovy* le mesme jour.

102. *Isaac*, filz de *Théodore Le Pois* et *Quentine le Roy*, demtz à **Cambray**, a esté prté par *Phl*^er^ *Ramette* et *Magdaleinne Wiart*. Ce jour

103. *Daniel*, filz de *Gabriel Campain* et *Clémence de Hennappe*, demtz à **Cambray**, a esté prté par *Valentin Lieurat* et *Judith Desjardins*.

104. *Andrien Pringnit* et *Suzanne Wiart* du **Castellet** une fille qui est nommée *Magdallaine* et a esté prtée par *Loys de Lespine* sieur de Mieur et damoyselle *de Séchelle*.

105. *Marye*, fille de *Abraham Lamouret* et de *Pasquette Cauchye*, dem^t^ à **Clary** en Cambrésis, a esté prtée par *Jehan Trouillet* et dam^lle^ *Marye Josteau* le 9 octobre 1594.

106. Cedit jour *Abraham*, filz de *Charles Morel* et de *Marye Thiéry* du pays, a esté prté par *Aaron du Pont* et *Clarette Vincenoy*.

107 [folio 15]. *Sara*, fille de *Ciprian Bigart* et de *Huberde Marchand*, demtz à **Brancourt**, a esté présentée par *Anthoinne Borgnois* (sic) et *Marye Dorye*.

108. Ce mesme jour

Isaac, filz de *Toussainct Alavoine* et de *Marye Joube*, demer à **Bohain**, a esté prté par *Simon Lefébure* et *Marthe Lequeux*.

109. *Jehan*, filz de *Gabriel de la Personne*[1] et de *Thomas Seymoreau* de **Lesdain**, a esté prté par *Jacques Villette* et *Marye Legrand*.

110. *Rachelle*, fille de *Nicolas Gobert* et de *Thomas Ginot* du **Castellet**, a esté prtée par *Jacques Hilleu* et *Pasquette Vigny* le jeudy 17 oc^bre^. Ce mesme jour

111. *Rachelle*, fille de *Jacques Denize* et de *Maximilienne Guichart*, demer à **Eslincourt**, a esté prtée par *Jehan Coppet* et *Marye Villette*.

112. *Suzanne*, fille de *Jehan Mayet* et de *Anthoinette Maurizot* de **Le Mez**, a esté prtée par *Charles Maiet* et *Marye Guerille* le premier jour de novembre 1594. Ce mesme jour

1. Un gentilhomme nommé *la Personne* accompagnait *Genlis* dans sa campagne de 1568 (*Bull.* VIII, p. 415).

113. *Rachelle*, fille de *Jehan Balot* et de *Simonne Denize de* **Le Mez**, a esté prtée par *Charles Mayet* et *Anthoinette Maurizot.*

114. *Suzanne*, fille de *Jonas Tassepicquerin* et de *Barbe Lescarnelle*, demt à **Malincourt**[1], a esté prtée par *Jehan Le Noir* et *Adrianne de la Thour* le 6me novembre 1594. Ce dit jour

115. *Samuel*, filz de *Ogier de la Haye* et *Marye Le Cocq*, demt à **Brancourt**, a esté prté par *Jehan Hangombart* et *Jehanne du Met.*

116 [folio 16, une demi-page blanche, puis :]
Judith, fille de *Henry Gartot* et *Margueritte Blanchet*, de **Cambray**, a esté prtée par *Jehan le pois* et *Jehanne* le 13me novembre 1594.

117. *Daniel*, filz de *Hercule de la Haye* et de *Marye de Folemprise*[2], demt à **Gouy**, a esté prté par *Anthoine de Lespine* et *Marye Le Grand* ce 8mo janvier 1595.

118. *Jérémye*, filz de *Isidore Picquart* et de *Flour de Regniesme*, demtz à **Gouy**, a esté prté par *Ciprian de Regniesme* et *Marye Le Grand* le 29me janvier 1595.

119. *Jacob*, filz de *Pierre Hennot* et *Margueritte la Croix*, demt à **Bohain**, a esté prté par *Jacques Le Roy* et *Marthe Henry* le 4me febvrier 1595.

[Deuxième registre]

Registre des Mariages et Baptesmes célébrés en l'Église réformée de St Quintin depuis l'an 1592 jusques en l'an 1617.

[3 pages blanches; au dos de la 3e :]

1598.

120. *Jehan Renard*, filz de *Jehan Renard* le jeune et de *Marguerite Hurtret*, fut baptizé le 3e jor du mois de novembre 1598 au bourg du Castellet par le ministere de Mr *Jaq. de Veines*, ministre de l'Église de Crespy[3], présenté par *Jaq. Leger* le jeune et *Jeanne Wathin*, tos demtz à **St Qtin.**

1599.

121 [folio 1]. Le 20e jour de juing fut baptizée en l'égl. du Cas-

1. Nord, arr. de Cambrai, c. de Clary.
2. Lieu dépendant de la commune d'Estrées (Aisne, canton du Catelet) où Jeanne d'Arc se serait arrêtée lorsqu'elle commit la *folle entreprise* de s'échapper du château de Beaurevoir.
3. Sur la très ancienne église de Crépy près Laon, voy. *Bull.* III, 257, et VIII, p. 407 note, 410, 417, 423.

tellet *Judith Petitfrère*, fille de *Léon Petitfrère* et de *Adrienne Lanet*, et *Jehan Bizon* fut son parrin et *Toussaine Allart*[1] sa marrine.

122. Le mesme jour fut baptizée *Elizabeth Bigart*, fille à *Ciprien Bigarre* et à *Huberde Marchand*, son parrin fut *Jacque Quentin* et sa marinne *Marye Lanbert.*

123. Fut baptizée *Judith de Leaux*, fille de *Jeh. de Leaux* et de *Suzanne Cormelmey*, ses parrain et marraine *S. Cromelmey* et *Anne de Saintoye* fille (illisible) et *Marinette.*

124. Le mesme jour fut encore baptizé en ladicte église *Marc Robin*, filz de *Aymond Robin* et de *Katherine*[2] *Nicolas Bridou* fut son p^in^ et *Katherine Leger* sa marine.

125. Le 31e jour de may 1599 fut baptizé en la mesme égl. *Jacques de Gouye*, filz de *Jeh. de Gouye* et de *Marye* , son parrin *Jacque Serrurier* sa marine *Marie Lanbert.*

126. Le IIe jour du moys d'apvril fut baptizée aud. lieu *Judith Philippe*, fille à *Nicolas Philippe* et de *Jeanne Marisque*, *Jacques Cugny* fut son p^in^ et *Reine de Pinoy* sa marrine.

127. Le 18e jour du moys de julliet nasquit *Marie Cromelin* fut baptizée au bourg du Castellet, le 28e ensuivant. *Jeh. Cromelin* et *Marye de Semery* ses pere et mere[3], *André Le Grand* et *Jehanne Cromelin* ses parrin et marrine.

128. Le 8e jour du mois d'aoust 1599 fut baptizé au bourg du Castellet *Jehan Le fin*, filz de *Augustin Le fin* et de *Margueritte Frémy*, le p^in^ *Jeh. François*, la marine *Marye Lieura.*

129. Le 15e jour du mois de aoust fut baptizé aud. bourg *Abraham de la Haie*, filz *Jacques de la Haye* et de *Martine le Roy*, *Jacques Serrurier* et *Judith Guichart* parin et marrine.

131 *bis*[4] [folio 2]. Le 14e du mois d'aoust 1599 fut nay *Josué Watin*, filz de *Jehan Watin*, dem^t^ aud. **St Qtin**, rue St Martin et fut baptizé le dimanche suivant 22e par M. Jeh. du (Pavesse ??) ministre de la

1. Une *Thomasse Allart* avait été mariée en 1566 au Cateau (*Bull.* III, p. 534).
2. Fontaine, mariés le 8 mai 1594, ci-dessous, n° XXVIII.
3. Jean Crommelin, fondateur d'une grande maison de toiles à Saint-Quentin, fut marié au château de Folembray, en présence de la duchesse Catherine, sœur du roi, le 17 décembre 1595. Sur Marie de Semery, voy. n° 29 et note à ce propos. Avant Marie ils avaient eu au moins un fils, *Pierre*, baptisé sans doute avant 1598. Cf. *France protestante*, 2e éd., IV, col. 914, et *Bull.* VIII, 462.
4. Répétition faite après coup en haut de la page, d'un acte postérieur.

parole de Dieu, led. *Josué*, filz de *Jeh. Watin* et de *Margueritte Marchand*, son p[in] M. *Jeh. du* (Pavesse ??) et *Marie Lieura* sa marine. (*sic*) —

130. Le 15[e] jour du mois d'aoust fut baptizée au bourg du Catelet *Judith le Gras*, fille de *Jeh. Le Gras* et de *Jacqueline Trouillart*, *Anthoine Henry* et *Judith* ses parin et marreine.

131. Le 22[e] jour du mois d'aoust fut baptizé en l'égl. du Castelet *Josué Watin* filz de *Jeh. Watin* et de *Marye Marchant*, nostre pasteur fut p[in] sa marrine fut *Marye Lieura*.

132. Le 28[e] dud. moys fut baptizé ds la mesme Egl. *Moyse du Mont*, filz d'*Isaac du Mont* et de *Françoise* ses père et mère. Son parrin fut *Pierre de Joncourt* sa marrine *Marye Canterot*.

133. Le XII[e] jour de septembre fut baptizé ds la mesme Égl. *Isaac Fevron*, filz de *Martin Fevron* et de *Françoise Oultiz*. Son parrin a esté *Claude le Coq* et sa marrine *Marye Canterot*.

134. Le XXVI[e] jour dud. moys a esté baptizé en la mesme égl. *Daniel de la Proi* (sic) filz de *Jehan de la Proi* et de M.
Son parrin fut *André le Grand* et sa marrine *Jeanne Marchant*.

135. Le XXVI[e] dud. mois ont esté baptizées en la mesme égl. *Susanne* et *N... Furon*, tous deux filles de *Jonathan Furon* et de *Barbe Lescarnelle*[1]. *Jehan Vatin* et la fille de Madame *de Ste Marye* ont estez parin et marrine *Nicolas Guissart* (sic) et *Katherine Vatin* sont parrin et marrine de lad. et les aultres de lad. *Suzanne*.

II

Registre des mariages benitz par Monsieur Du Moulin ministre de la parolle de Dieu depuis le rétablissement de l'église du Castellet qui fut le jeudy quatriesme jour de novembre de 1592.

I. *Nicolas Wilocqueau*, filz de deffunct *Estienne Wilocqueau* et de *Marye Dormay*, demer à **Guise**[2] a espousé *Marthe Coppin*, fille de feu *Jessé Coppin* et de *Blot Mattelion*, demer à **Cambray** le 4[e] novembre.

II. *Nicolas Lefébure*, dem[t] à **Cambray** a espousé *Anthoinette Landrion*, fille de *Jehan Landrion* et de *Margueritte Villette*, dem[t] audict lieu ce mesme jour.

III. *Firmin Nicaize*, filz de feu *Mathieu Nicaize* et *Catherine*

1. Remariée [?], cf. 114.
2. Aisne, arr. de Vervins, ch.-l. de canton.

Rousseaux, dem^t à **Fesmy**[1] en Argonais, et *Margueritte de Somin*, fille de *Anthoine de Somin*, demer à **Lesdain** en Cambrezis, ont estez mariez le dimanche 7me jour de novembre.

IV. *Jessé Couillette*, filz de feu *Ozias Couillette* et de feue *Huguette Carpentier*, et *Barbe Sy*, fille de feu *Jehan Sy* et de feue *Jehanne Castel*, ont estez espouzez le mesme jour.

V. *Jehan Gartot*, filz de feu *Anthoine Gartot* et de *Roger Jeanmaire*, demer à **Bohain**, et *Suzanne Sart*, fille de feu *Pierre Sart* et de *Nicolle Lorot*, demer à **Sainct Quentin**, ont estez mariez le 7me jour de novembre.

VI [folio 9, *verso*]. *Jehan Massu*, filz de feu *Jehan Massu* et de *Cazinette Nicaize*, demer à **Fesmy** en Argonaize, et *Jehanne de Somin*, fille de *Gaspart de Somin* et de *Anne de Critimmont*, demer à **Anne**[2] en Cambrezis, ont estez mariez le 14me novembre 1592.

VII. *Nicolas Beaumont*[3], filz de *Pierre Beaulmont* et de feue *Jeanne Danondon*, demer à **Prémont**, et *Judith Gigot*, fille de feu *Nicolas Gigot* et de *Michelle de Hardere*, demer à **St Quentin**, ont estez maryez le jeudy 10me décembre.

VIII. *Jehan de Role*, filz de *David de Role* et de *Marye Descamps*, demer à **Commines**[4] pres de **Lisle** en Flandres, et *Marye de la Culonye*, fille de deffunct *Mathieu de la Culonie* et de *Isabeau Caron*, ont estez maryez le dimanche 13me dud. mois.

IX. *Pierre Henry* de **Momagny** terre du canton de **Berne** en Suisse, soldat de la compagnie du capitaine *Tribolet* en la garnison de **St Quentin**. Et *Magdelaine Vinisset* de la bonne ville canton de **Basle** veufve de *Joaz Foinbez*, vivandière en lad. compagnie, ont esté mariez ayant apporté tesmoignages dud. capitaine *Triboulet* et du *S^re du Chasteau*, lieutenant en lad. compagnie, le dimanche dernier jour de janvier 1593.

X. *Jehan Leger*, filz de *Jehan Leger* et de deffunct *Marye Pomart*, dem^t à **Cambray**, et *Elisabeth de la Navire*, fille de deffunct *Pernay de la Navire* et *Barbe Pronin*, eux vivant, demer^t à **Bohain**, ont estez maryez le dimanche xxie jour de febvrier an que dessus.

XI. Du mesme jour *Mathyas de Rheims*, natif de **Venduil**[5], et

1. Aisne, arr. de Vervins, c. du Nouvion. Une enfant de Fesmy est baptisée au Cateau en 1566 (*Bull.* III, p. 536).

2. Esne (?) près de Cambrai.

3. Un autre *Pierre Beaumont* (Beauxmont ou Beaulmont) demeurait aussi à Prémont (ci-dessus, n° 23. Cf. n°s 63 et 94).

4. Nord, arr. de Lille.

5. Vendeuil, arr. de Saint-Quentin, c. de Mouy, où l'on retrouve plus

Marye West, natif de **Commines**, pays de Flandres, ont estez espouzez appres avoir apportez tesmoignage signé des antiens de **Lolive**[1].

XII [folio 10]. *Michel Joube*, filz de *Jehan Joube* et deffunct *Barbe Coche*, demt à **Prémont**, et *Judith Abraham*, fille de *Geaufroy Abraham* et *Marye Canoine*, demt à **Bohain**, ont estez maryez le dimanche dernier jour de febvrier.

XIII. *Damyen Cousture*, filz des deffunctz *Anthoine Cousture* et *Magdelaine du Mont*, eux vivants demtz à **Cambray**, et *Judith Brisset*, fille de *Hubert Brisset* et de *Jeanne du Mex*, demt à **Castellet**, ont estez maryez le dimanche 15e mars 1593.

XIV. *Bonnamy La Vigne*, filz des deffuncts *Jehan La Vigne* et de *Adrianne Thellier*, eux vivants dem à **Daire**[2] pays d'**Arthois**, et *Thallye Villette*, fille de *Jacques Villette* et de deffuncte *Jeanne Raverdy*, demt à **Castellet**, ont estez maryez ce mesme jour.

XV. *Laurent de Mouchy*, filz des deffunctz *Michel de Mouchy* et de *Maxime Corbeau*, eulx vivants demt à **Hem**[3], et *Jeanne Heurtré*[4], fille de *Anthoine Heurtré* et de deffuncte *Marye Babeuf*, demtz à **Cambray**, ont estez maryez le jeudy 24e mars.

XVI. Annonces faictes entre *Guillain Benoist* dem à **Beaurevoir**

tard des protestants (*Bull.* VIII, p. 563), ou Vendhuille, c. du Catelet, plus proche de Commines.

1. *L'Olive*, Église des environs de Saint-Amand (Nord), encore peu connue. L'origine du nom est discutable. M. C. de Visme (*Origine des Églises réformées de Saint-Amand et environs*, brochure publiée à l'occasion du *cinquantenaire pastoral de M. de Visme*, 1881, p. 16) y voit une « dénomination pseudonyme », M. de Schickler (*Encyclopédie*, XII, p. 822) un de ces « noms emblématiques » donnés [par les synodes hollandais] aux Églises des Flandres : Commines *la pierre du coin*, Lille *la rose*, Tournai *la palme*, etc. Cependant *l'Olive* paraît avoir été tout simplement le nom d'une des très anciennes abbayes du diocèse de Cambrai (Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, I, p. 431). « L'Église de l'Olive, dit M. de Visme, plus heureuse que ses sœurs du pays, put s'abriter sous la tolérance des abbés de la célèbre abbaye seigneuriale de Saint-Amand, qui lui offrit ainsi des protecteurs secrets et lui permit de survivre aux pénibles et désastreuses persécutions religieuses qui suivirent. On sait que ces abbés se montrèrent animés d'une grande tolérance. C'est probablement attirés par cette réputation de la tolérance des abbés de Saint-Amand que *Guy de Bray* et bon nombre de protestants de Valenciennes se réfugièrent dans les bois de Saint-Amand et environs, où ils furent arrêtés » (fin mars 1567; cf. Crespin, *Histoire des Martyrs*, l. IX, p. 661 a). Sur les pasteurs de *l'Olive* voy. *Bull. hist. des Egl. wallonnes*, t. III, p. 320.

2. Sans doute la ville d'Aire (Pas-de-Calais).

3. Hem, faubourg d'Amiens où un arrêt du Conseil du roi permit en 1602 de faire exercice de la Religion (Rossier, *Hist. des prot. de Picardie*, p. 130, 136, 139), ou Hem près de Doullens (Somme).

4. Ou mieux : *Hurteret*. Cf. nos 43, 82, 83, 120.

et *Rommaine du Seu*, vefve de feu *Denis Roussel*, demt de prt à **Séchelle**, apprès avoir reçu tesmoignage des anciens dud. lieu.

XVII. *Helye Castellain*, filz de *Pierre Castellain* et de *Jehanne de la Haye*, demtz à **Molin**[1] près **Pontarsy**, et *Nicolle le Roy*, fille de *Françoys* et *Françoise Perrineau*, demtz à **Sainct Quentin**, ont estez maryez.

XVIII [folio 10, *verso*]. *David Boulanger*, filz de deffunct *Jehan Boulanger* et deffuncte *Margueritte de Personat*, demt à **Prémont**, et *Jehanne Legrain*, fille de deffunct *Jehan Le Grain* et deffuncte *Marye de la Mer*[2] (?), ont estez maryez le 17e nobre 1593.

XIX. *Jacques le Roy*, filz de *Anthoine le Roy* et deff. *Barbe la Croix*, demt à **Prémt**[3], et *Marthe Le Bo*, fille de deffunct *Guillain Le Bo* et de *Marye Colpart* de **Vuassigny**[4], ont estez maryez le premier dimanche de Janvier 1594.

Ce mesme jour

XX. *Jehan du Tiltre*, filz de *Jacques du Tiltre* et de *Ginotte Carlier*, de **Rougery**[5], et *Claudine Guillette*, fille de *Nicolas Guillette* et de *Marye Moline*, demtz à **le Més**, ont estez mariez.

Ce mesme jour

XXI. *Robert François*, filz de deffunct *Florian François* et deffuncte *Peronne Nicolas* de **Bohain**, et *Quentine Clin*, fille de deffunct *Pierre Clin* et de *Jeanne Ganelle* de **Lemés**, ont estez maryez.

Ce mesme jour

XXII. *Oger de la Haye* de **Clary** en Cambrezis, et *Marye le Coq*, fille de deffunct *Isidore Le Coq* et de *Jeanne de Cartenies*[6], demt à **Brancourt**, ont estez maryez.

XXIII. *Jehan du Fresne*, filz de *Jehan du Fresne* et de *Marye Guimbet*, demert au **Castellet**, et *Abigail Sauvaige*, vefve de feu *Mathieu Adam*, ont estez espouzez le 2me febvrier 1594.

XXIV. *Jehan de Cambay*, filz de *David de Cambay* et de *Jeanne du Bout*, demt à **Sainct Quentin**, et *Rachel le Coq*, fille de deffunct *Isidore le Coq* et de *Jeanne Cartenies*, de **Brancourt**, ont estez espouzez le 22me mars.

1. Moulins près Pont-Arcy, Aisne, arr. de Laon, canton de Craonne. Il y eut là un temple détruit en 1619 (E. Benoît, II, 277; cf. *Bull.* VIII, p. 424 et 457).
2. Ou *de le Mez*. *Cornil Delemer* allait au prêche au Cateau en 1566 (*Bull.* III, p. 532). Cf. nos 112, 113, 115 et XIII.
3. Prémont.
4. Wassigny.
5. Rougeries, Aisne, arr. de Vervins, c. de Sains.
6. Cartigny.

XXV [folio 11 *recto*]. *Andrien Le Grand*, filz de deffunct *Jehan Le Grand* et de *Jeanne Deschamps*, dem^t à **Cambray**, et *Catherinne Leger*, fille de *Jehan Leger* et de *Françoise de Semerye*, demer^t audict lieu, ont estez espouzez le jeudy 22 apvril.

XXVI. *Pierre de Nimaigue*, dem^t *à* **Cambray**, et *Marye de la Ruelle*, fille de *Anthoine de la Ruelle* dud. lieu, ont estez espouzez le 24me apvril.

Ce mesme jour

XXVII. *Charles de Lattre*, de **Hennappe**, et *Eslaine Denise*, dud. lieu, ont estez espouzez.

XXVIII. *Aymon Robin*, filz de *Onuffre Robin*, dem^t à **Cambray**, et *Catherinne Fontaine*, dud. **Cambray**, ont estez maryez le 8me may.

XXIX. *Guillaume de Santune*, filz de *Estienne de Santune* et de *Noëlle de la Rue*, dem^ts à **Cambray**, et *Barbe Pierquin*, fille de *Jehan Pierquin* et de *Barbe de Sansy*, dem^tz aud. lieu, ont estez espouzez le 15 aoust 1594.

XXX. *Roland le Conte*, de **Bohain**, et *Suzanne Le jeune*, fille de feu *Pierre Le jeune* et de *Marye Chemina*, eux vivants demer^t à **Ribemont**[1], ont estez maryez le 26me octobre 1594.

Ce mesme jour

XXXI. *Isaac Lenglet*[2], filz de *Toussainct Lenglet* et de *Claudine* et *Suzanne Wiart*, fille de deffunct *Jehan Wiart* et *Margueritte Blanche*, eulx dem^t à **Hennappe**, ont estez maryez.

Ce mesme jour

XXXII. *Jacob de Semerye*, filz de deffunct *Luc de Semerye* et *Marye Coche*, eulx vivant dem^tz à **St Quentin**, et *Rachelle Pottier*, fille des deffunctz *Anthoinne Pottier* et *Marye du Mousquet*, eulx vivantz dem^tz à **Chaulny**[3], ont estez maryez le 15me jour de décembre 1594.

XXXIII. *Jehan Pamart*, filz de *Vurrant Pamart*, de **Cambray**, et *Judith Crudenelle*, fille de *Georges Crudenel*, ont estez maryez le 10me jour de novembre 1594.

[Les dernières pages sont blanches; le registre suivant, dont la première feuille est coupée, mentionne des actes faits en 1601 d'abord par Me Zacharye *Richard* ministre de Leuilly[4]. Les mariages suivants sont bénis par Me David *Richer* « ministre de l'Église réformée de Saint-Quentin », « en l'Église du Seigneur à Lehaucourt ».]

---

1. Aisne, arr. de Saint-Quentin, ch.-l. de canton.
2. Ou *Langlet*. Cf. n°s 46, 87, 95.
3. Aisne, arr. de Laon, ch.-l. de canton.
4. Comme Coucy et Crépy, dont nous avons vu figurer plus haut le mi-

Mélanges

UN CURIEUX OPUSCULE DE MARTIN LUTHER

DÉMARQUÉ PAR UN PLAGIAIRE CONTREFACTEUR

(*Supputatio Annorum Mundi* (petit in-4°) *Wittembergæ, 1541.*)

« *Étudier le général dans l'individuel, l'histoire dans la géographie, l'humanité dans un homme.* »
(MICHELET, I, VI.)

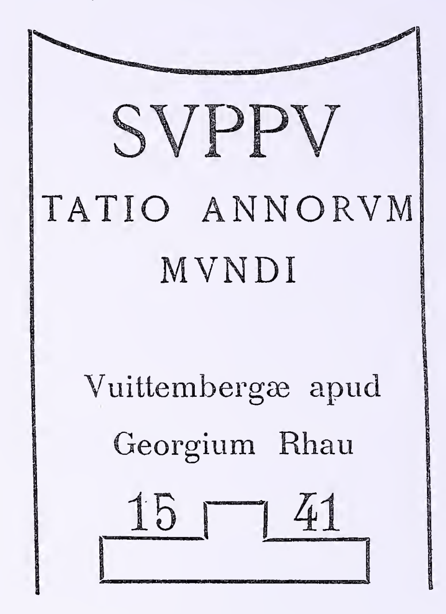
Nous avons beaucoup bouquiné jadis, dans notre jeune temps (entre 1839 et 1850), et c'était le bon temps pour bouquiner, sur les quais de Paris ou ailleurs ! Il n'y avait même que ce moyen alors de cultiver et satisfaire la noble passion bibliophilique : courir les boîtes d'étalage et assister aux ventes de la rue des Bons-Enfants. La librairie d'occasion n'avait pas encore pris l'habitude de ces « catalogues à prix marqués » dont elle bombarde, de toutes parts et incessamment, les amateurs d'aujourd'hui *à domicile*. Elle ne tirait pas encore à boulets rouges sur les richards. On pouvait avoir son petit bonheur sur le trottoir, au coin des rues, à des prix honnêtes et modérés. C'était le bon temps, et... la jeunesse !

Une de nos premières et plus heureuses emplettes, une de celles qui nous charmèrent tout particulièrement, fut celle d'un petit in-4°, de 101 feuillets non paginés, encore broché et revêtu de sa vieille couverture primitive, papier de garde escargotique, aux couleurs bien fanées[1] ! Le titre était disposé

nistre *Jacques de Veines* (bapt. n° 120), Leuilly n'était plus en 1620 qu'une annexe de l'Église de Chauny. Richard y était encore pasteur en 1603. On le retrouve en 1617 et 1620 à Fère en Tardenois (Auzière, *Dictionnaire des pasteurs et des Églises*, mss. déposés à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme. Cf. *Bull.* VIII, p. 423-424 et 454-455).

1. On sait que nous avons eu, diverses fois par la suite, la main heureuse en fait d'œuvres de Luther. Nous avons trouvé et possédons la plaquette originale des fameuses *Quatre-vingt-quinze Thèses* de 1517, publiées par nous en fac-similé, en 1870 (*Phœnix ille !*). Nous avons donné à notre Bibliothèque protestante, il y a neuf ans, 193 plaquettes des premiers temps de la Réforme en Allemagne, dont bon nombre sont de Luther (*Bull.* XXIII, 566; XXXVI, 51).

au milieu d'un bel encadrement au frontispice historié (un Holbein sans doute), gravure sur bois du XVIe :


SVPPV
TATIO ANNORVM
MVNDI

Vuittembergæ apud
Georgium Rhau
15 41

Et, à la première page, ce nom fameux, rayonnant entre tous :

MARTINVS LVTHERVS.

C'était l'en-tête d'un Avis au Lecteur, avec jolie initiale illustrée (un élégant bonhomme *accroupi* vous présentant la lettre H) :

HANC SVPPVTATIONEM ANnorum, ad meum unius et solius usum paraveram, non ut esset Chronicon vel Historicon, sed ut ob oculos po-

Wittemberg ! [1] 1541 ! LUTHER !... Nous tenions donc entre nos dix doigts l'édition princeps d'un ouvrage du grand Réformateur ! Cela nous donna une émotion de novice, avec l'im-

1. Il y avait le célèbre organiste *Georges Rhau* (KUHN, I, 350, 362). Était-ce le même personnage ?
Un exemplaire de cette édition originale est conservé dans la Réserve de la Bibliothèque Nationale (3677).

périeux désir de posséder cette plaquette, évidemment *très rare*, et qui avait pour nous un merveilleux prestige. Le marchand étalagiste ne nous rançonna pas, nous en fûmes quitte à assez bon compte. Il nous souvient toujours du plaisir extrême que nous causa cette trouvaille, cette conquête, et de l'époque, et de l'heure, et du lieu où nous la fîmes. C'était en 1839, rue Croix-des-Petits-Champs, au n° 52, en face du bureau actuel des Omnibus, tout près de la place des Victoires. Il y avait là alors un angle rentrant inoccupé, entre deux maisons, et un brave homme, revendeur de bouquins, y étalait, sur le trottoir, sa petite marchandise de hasard. Que de fois nous nous y arrêtâmes, en revenant de l'École de Droit !...[1]

Cette précieuse plaquette, emportée par nous avec jubilation comme un trophée, nous la possédons encore. Nous l'avons sous nos yeux, en écrivant ces lignes. Elles nous a suivi dans nos pérégrinations et nos vicissitudes. Nous l'avons maniée, étudiée à loisir, mainte et mainte fois lue et relue. Elle était pour nous comme une personnification du grand homme : à tel point, qu'en la feuilletant, il nous semblait converser familièrement, intimement, avec l'auteur des *Colloquia;* il nous semblait écouter cet incomparable causeur, le moine saxon Frater Martinus, le mari de Catherine de Bora, le père du petit Jean et de la petite Madeleine, l'ami puissant et bienaimé du doux Mélanchthon.

C'est qu'en effet, pour peu que l'on connaisse son Luther (nous le connaissions déjà assez bien et l'aimions surtout beaucoup[2]), on le retrouve là tout entier. Mais ce qui vint

1. On y a installé depuis quelques années un café qui n'a qu'un rez-de-chaussée et s'intitule *Comptoir de la Terrasse*. Je ne passe guère devant sans que le souvenir du vieux temps se réveille en moi!

2. Grâce surtout à l'étonnant ouvrage de Michelet, publié en 1835, et qui fut alors une révélation de la vie et de l'œuvre du grand Réformateur. Un bon juge, vingt-deux ans plus tard, l'a ainsi apprécié : « *22 january* « *1857*. I am reading for « *Luther* ». Michelet's plan for a « Life of Luther » « is the only right one : division into periods, with short introductions, « and with extracts of the most striking passages in the letters and ser- « mons belonging to each period; to close with private life. » (*Memoirs of baron Bunsen*. London, 1868, t. II.) Seulement Bunsen ajoute : « His « treatment of the subject is hasty and superficial... The exact truth has

mettre le comble à notre joie, c'est qu'une fois rentré dans notre cabinet, au recto du feuillet portant la signature Y (c'est-à-dire au feuillet 83), nous découvrions quatre lignes écrites à la main, en travers de la page, et ainsi libellées :

Ego	*Philip.*
1040	1040
3921	3944
4951	4984

Or, l'écriture de Luther nous était déjà connue, et nous fûmes sur-le-champ frappé de l'analogie, de la ressemblance. Une comparaison en fut bientôt faite : elle fut probante. Mais ce qui surtout achevait notre conviction, c'était ces deux mots en tête des deux colonnes de chiffres :

Ego *Philip.*

Philippus, c'était bien Mélanchthon! Car, pour Luther, Mélanchthon était *Philippe.* Ainsi l'appelait-il toujours, amicalement et familièrement. Que de fois il l'a ainsi désigné! Combien de phrases, sorties de sa bouche ou de sa plume, ont commencé de la sorte : *Philippe et moi...* ou *Moi et Philippe.* Il n'y avait donc guère que Luther qui eût pu tracer ces mots-là, et ces mots étaient bien tracés de sa main! Notre volume avait donc été le sien! Il y avait marqué une divergence de calcul chronologique entre *lui*, Luther, et son cher *Philippe!...*

I

La Supputatio Annorum Mundi est simplement un relevé de chronologie historique, dont Luther donne lui-même l'explica-

« never been uttered by any one yet. » — La perfection a été atteinte depuis, par M. Félix Kuhn, dans son très excellent et très remarquable livre paru en 1883 : Luther, *sa vie et son œuvre* (3 vol. in-8°). Il faudrait que cet ouvrage fût plus répandu et qu'il en fût fait une édition populaire. Toutes les sources y ont été mises à profit avec une rare sagacité de sens critique. Nous recommandons tout particulièrement le chapitre consacré aux Anabaptistes et au prophète de Munster. Nulle part cet épisode n'avait encore été exposé avec autant de vérité et de clarté. Dans ce livre de M. Kuhn l'histoire a plus d'intérêt qu'un roman, et c'est pourtant de l'histoire la plus rigoureusement exacte et fidèle. Je ne connais pas de lecture plus instructive, plus passionnante, plus édifiante.

tion dans son avant-propos[1]. En voici les vingt premières lignes (soit la première moitié) littéralement traduites :

MARTINUS LUTHERUS.

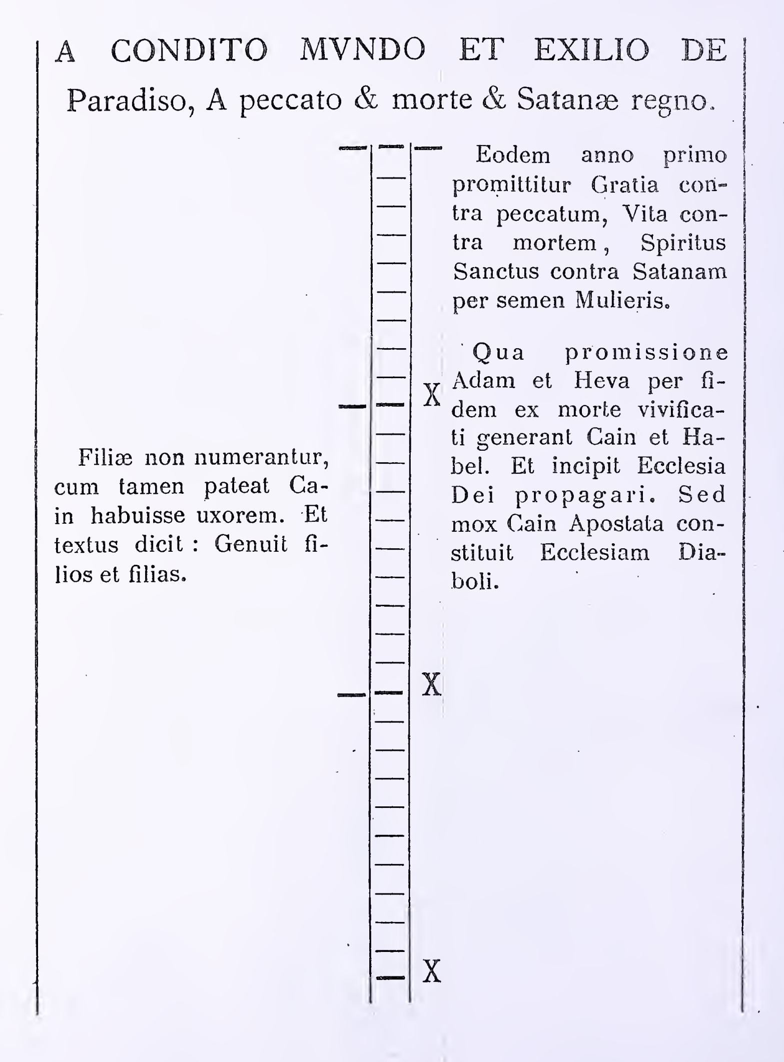
Cette *Supputation des Années du Monde* avait été faite par moi, pour mon usage personnel et exclusif; non pour tenir lieu de *Chronicon* ou d'*Historicon*, mais pour qu'elle fût là, sous mes yeux, comme un tableau me représentant les époques et les années de l'Histoire, telles qu'elles sont transmises dans les Saintes Écritures, si je voulais m'y reporter et voir combien d'années vécurent ou régnèrent les Patriarches, les Juges, les Rois, les Chefs, ou bien à quels intervalles de temps ils se succédèrent. Je n'ai donc pas lieu de m'étendre ici sur ce travail, pour le faire valoir ou l'excuser. Je ne me suis point préoccupé du plus ou moins d'utilité que d'autres pourraient y trouver, alors surtout qu'il existe tant de *Chronica* et d'*Historiæ*, et qu'il en paraît chaque jour de nouvelles[2]. Je me suis contenté du profit que, pour ma part, je tirais de ladite *Supputatio*, en la dressant. C'est à ceux qui, en ayant reçu communication sur leur demande, ont désiré qu'elle fût publiée, ou à ceux qui la liront, d'apprécier s'ils jugent qu'il y ait pour eux quelque profit à la lire. Que ma *Supputatio* vive ou qu'elle périsse, je n'en ai cure; et qu'elle plaise peu ou prou aux autres, il ne m'en soucie guère non plus. Le *Chronicon* de Carion est un premier et excellent modèle de *Supputatio*. Tout le cours des années s'y déroule parfaitement en six millenaires : j'ai, moi aussi, suivi le même ordre. Nous ne sommes en désaccord qu'en un seul endroit.

(Suit l'exposé de ce désaccord, et Luther conclut en disant : Au reste, libre à chacun d'avoir sur tout cela l'opinion qui lui conviendra. *Verum de his omnibus sentiat et judicet unusquisque quod libuerit.*)

1. Luther avait cinquante-sept ans lorsqu'il fit imprimer ce travail en 1541. Il écrivait en latin très clairement et très purement. Il était dans son droit en traitant le fameux Dialogue du R. P. Silvestre Piérias, maître du Sacré Palais du Pape (1517) d'œuvre *barbare* et écrite en latin de cuisine (*homo barbarus* et *latinocoquus*).

2. Il existe, en effet, beaucoup de ces sortes d'ouvrages, même imprimés en France. De ce nombre : Ætatum Mundi septem Supputatio, *per Carolum Bouillum Samobrinum, ad Franciscum Molinum, virum clariss. et regiarum eleemosynarum principem. Venundatur Jodoco Badio Ascensio. 1531.*

Voici maintenant quelle est la disposition typographique de ce travail de Luther. Chaque feuillet, recto et verso, présente au milieu de la page une échelle de trente degrés, marqués, de dix en dix, du chiffre romain X. Les faits historiques et les observations de l'auteur se trouvent inscrits à droite ou à gauche de cette échelle chronologique, sur l'une ou l'autre colonne. Par exemple, la première page se comporte ainsi :


A CONDITO MVNDO ET EXILIO DE Paradiso, A peccato & morte & Satanæ regno.

Eodem anno primo promittitur Gratia contra peccatum, Vita contra mortem, Spiritus Sanctus contra Satanam per semen Mulieris.

Qua promissione Adam et Heva per fidem ex morte vivificati generant Cain et Habel. Et incipit Ecclesia Dei propagari. Sed mox Cain Apostata constituit Ecclesiam Diaboli.

X

Filiæ non numerantur, cum tamen pateat Cain habuisse uxorem. Et textus dicit : Genuit filios et filias.

X

X

Parcourons maintenant cette suite de feuillets jaunis, où apparaît çà et là la sympathique et charmante originalité de notre ami Luther, sa remarquable connaissance de la Bible et une profonde réflexion. Citons quelques-unes de ces notes où, nous le répétons, on le retrouve tout entier.

Voici comment il marque, vers l'an 70, la mort du premier homme : *Circa hæc forte tempora, offerunt Cain et Habel. Occiditur Habel, prævaletque in hoc seculo Ecclesia. Sed significatur Ecclesiam Dei vivere. Alia scilicet æterna vita in Habel mortuo qui in Deo vivit. Primum exemplum Seminis promissi.*

Puis, au début du second siècle, cette réflexion d'une bonhomie si naïve et si amusante : « Bon Dieu ! que purent bien « faire ces deux hommes, tout seuls durant tant d'années, « après le meurtre d'Habel et la déchéance de Caïn ? Ils pleu« rèrent sans doute ces affreuses catastrophes, ces com« mencements du monde si tristes et si infortunés. » (*Deus bone, quid egerunt illi duo homines, soli tot annis, post occisum Habel et abjectum Cain? Luxerunt scilicet horribiles istos casus, et initia mundi tam tristia et infœlicia.*)

C'est que dans le génie de Luther se rencontre très souvent la simplicité et la candeur d'un enfant. Et rien n'est touchant, rien n'est éloquent comme cette naïve sincérité. Il continue :

« *Nullus fuit homo miserior primo parente...* Nul homme ne fut, nul ne sera plus malheureux que notre premier père[1]. Accablé de cet affreux remords, se sentant la cause première du péché, de la perdition du corps et de l'âme, de celle de tous ses descendants, en un mot de tout le genre humain ! Homicide, de lui-même d'abord, puis de tous ses fils jusqu'à la fin du monde, c'est-à-dire d'une multitude infinie d'âmes ! Comment eût-il pu vivre un seul moment, avec une telle pensée, si Dieu n'eût daigné lui parler bénignement, par les Anges, et lui dire : « Adam, ne désespère « pas. Je réparerai ce mal immense, et j'enverrai mon Fils, qui sera

1. Rapprochement curieux. Luther, au début des combats intérieurs que suscita en lui le sentiment de sa mission de réformateur, signait ses lettres : *M. Luther, le fils d'Adam banni.* Et il datait lesdites lettres : *Du coin de mon couvent... De mon désert* (*Ex eremo*). — Kuhn, I, 163.

« aussi un fils de ta chair. Ce Fils ôtera ton péché et sauvera la « race de tes fils. »

Et, en regard, cette remarque : « De là est probablement « demeurée parmi les nations cette légende (*fabula*) de l'ob- « scure antiquité, d'un vieillard Saturne dévorant tous ses « enfants. »

Les naissances de Seth, d'Enos, de Kenan, de Malaleel, de Iared, d'Henoch, de Mathusalah, de Lamech, sont successivement enregistrées à leur date biblique, et la durée de leurs existences est ainsi résumée : *Adam vivit cum Seth* 900 *annis*, *Enos* 695, *Kenan* 605, *Malaleel* 535, *Iared* 470, *Henoch* 308, *Mathusalah* 253, *Lamech* 56... — *Adam moritur* 930 *anno*.

Il est bon de rappeler ici que la Bible était alors totalement inconnue des moines du couvent de Luther, à Erfurth. A telles enseignes qu'ils se révoltaient à l'idée de patriarches qui engendraient !!! (Kuhn, I, 66.)

Nous n'en finirions point si nous voulions suivre pas à pas et page par page ces notations et interprétations chronologiques du texte de la Genèse, bien qu'il y ait beaucoup de pages blanches. Mais comment ne pas s'arrêter un instant à ce joli commentaire enfantin sur Noé dans ses rapports avec le père Lamech ?

« Lamech engendra Noha (Noé), chef (*gubernator*) du deuxième Millenaire jusqu'à Abraham ».

Combien il fut agréable à Noé (*Quam jucundum fuit*) d'entendre Enos lui dire : « O mon fils! Seth, mon père, mort quatorze années « avant ta naissance, me chargea de t'instruire. Et mon aïeul « Adam, le premier homme, me conta bien des choses sur le ser- « pent et sur le paradis, choses que je te transmets aussi, etc. »

« Car Adam est mort cent-vingt-six ans avant la naissance de « Noé. N'est-ce pas un temps bien court entre Adam et Noé ? »

Passons à regret ce qui concerne les fils, *Sem*, *Ham* et *Japhet*. Mais comment omettre (avant d'arriver au Déluge Diluvium, *anno Noha* 600) cette naïve et amusante remarque qui le précède :

« Jusqu'au Déluge tous les Pères [Patriarches] (*magis forte sancta Cainica Ecclesia fulsit hac specie*) vécurent sans viande, sans

poisson, sans vin, certainement aussi sans vêtements de soie, d'or, d'argent, mais se nourrissant des fruits des arbres, des légumes, et de racines, très savoureux en ce temps-là, et n'ayant nulle cure de la chair. Et l'eau était aussi très savoureuse et bien préférable à nos liqueurs aromatiques, avant que la terre ait été dénaturée par le Déluge. Une pomme valait mieux alors que tous nos produits quintessenciés[1]. Aussi furent-ils exempts de beaucoup de maladies et vécurent-ils très longtemps. — Ce fut le siècle d'or, rêvé par les poètes, d'après certaines légendes obscures des anciens! »

Arrivant à l'an 900, relevons ce jugement sur le siècle de David : *Mirabile et beatum seculum, tot editis Psalmis, Victoriis, Historiis, Prophetiis, et cultu Dei instituto, longe præstantius seculo Salomonis, quod externo carnis splendore et strepitu magis superbit.*

Chemin faisant, Luther fait, sur quelques points, un peu de critique et oppose succinctement son opinion personnelle à celle d'auteurs célèbres, tels que Lyra, Philon. A mesure que l'on avance dans l'histoire de l'humanité, les doctes tablettes deviennent synchroniques. Les annales sacrées se compliquent de faits profanes parallèles, en attendant que les deux se confondent. Après Jeroboam et l'interrègne qui suit sa mort, ROME entre ainsi en scène : *Roma nascitur anno* 36 *Usia cum Iotham, Sacharias filius, Jerobeam finis quartæ generationis Jehu* 4. *Reg.* 15. Puis, viennent les Perses avec Cyrus, les Grecs avec Alexandre, parallèlement aux événements bibliques. Enfin, JULIUS CÆSAR, AUGUSTUS, HERODES. — *Annus Herodis* 30, *et Augusti* 42, *qui est annus primus salutis ab incarnatione Christi.* — CHRISTUS IESUS, *filius Dei, nascitur ex virgine Maria.*

II

Nous avons ainsi parcouru à grandes enjambées les deux tiers de notre volume, et nous voilà parvenu à l'époque romaine et à l'ère chrétienne. La série des empereurs est

1. Ce membre de phrase est en allemand, enclavé dans le latin : *Ein apffel ist dazumal besser gewest den unser Apotecken drey.*

inscrite comme autant de jalons... *Gothorum initium cum* 300,000 *hominum contrà Romanos.* La longue nuit du moyen âge va venir. *Roma a Gotthis capta anno Christi* 412. *Alricho* (Alaric)... Roma a *Wandalis capta anno* 456... *Italia lacerata turbatur usque ad Carolum Magnum... Roma vastata a Gottis per Tottilam an.* 548... *Longobardi in Italia morantur.*

Enfin, après l'an 600 *Salutis*, cette note et ce commentaire bien caractéristiques et bien personnels à notre maître Martin Luther, sur l'établissement du papisme :

FOCAS. *Cæsaricida Papeficius et Papifex.*

Primatus Papæ stabilitur. Id impetravit Bonifacius tertius. — NOTA : *Bonifacius est nomen Papale, quia bona facies; quia, bona specie, pessima facit Deo et hominibus.*

Remarquons-le, ce *Nota :* « BONIFACE, vrai nom de pape ! « Parce que le pape a belle mine, et parce que, sous cette « belle mine, il fait tout le mal possible à Dieu et aux hommes ». — On sait que la facétie et le calembourg n'étaient point pour déplaire à notre ami Luther.

Plus loin : MAHOMET *incipit an.* 930... — CAROLUS *Magnus rex Galliæ...* LUDEWICUS *Pius* (Saint-Louis).

Autre note originale et singulière, anno 800 *Salutis :* LUTHERUS (*à quo* LUTHERINGA). *Alias* LOTHARIUS.

L'an MIL est ainsi salué : *Millesimus Salutis. — Finito isto Millenario, solvitur nunc Satan, et fit Episcopus Romanus Antichristus, etiam vi gladii.* (*Apoca.*). — Voici l'Antechrist, la Bête de l'Apocalypse, le Pape intronisé par le bras séculier, par Satan !

A l'an 1040 : *Bernhardus nascitur... Bernhardus fit monachus... Bernhardus abbas* 36 *annis, in quibus ædificat* 160 *monasteria.*

Puis : *Lotharius, Luther Saxo.* — Pour lui *Lotharius* et le Saxon *Luther* ne font qu'un[1].

A l'an 1310 : *Sedes Papæ in Gallia Avinion.* 74 *an.* — A

1. L'orthographe du nom de Luther a été variable. On a écrit Luder, Luider, Luder, Ludher. Il a signé Luder ou Lother; il dérivait volontiers son nom de *Lotharius* ou de *Lauter* (pur). M. Kuhn ajoute qu'il le latinisa fort rarement et seulement dans les premiers temps de la Réforme. Cependant ici, en 1541, nous le voyons imprimer *Martinus Lutherus*, se

l'an 1340 : *Hic incipit Schisma trium Paparum, quod duravit 39 annis. Signum certum ruituri Papatus, ut Apocalyp. prædixit Civitatem Babilonicam in tres partes dividendam. Hinc sequitur ruina Antichristi et finis.*

A 1394 : *Johannes Hus incipit.* — 1415 : *Concilium Satanæ Constantiense. 4 annis. Sanctus martyr Christi, Joannes Hus, ab Antichristo exustus Constantiæ, cum socio martyre, Hieronymo de Praga.*

Hommage est ainsi rendu par le grand *Réformateur* à ce grand *précurseur*, qui avait dit à ses bourreaux : « Vous pouvez brûler l'*Oie* que je suis, mais vous ne brûlerez pas le *Cygne* qui viendra, dans cent ans, pour me venger et faire triompher l'Évangile ! »

III

Nous voici à l'ouverture du XVIe siècle, du *Siècle de la Réformation.* Il nous tardait d'y arriver, avec Luther pour guide. Mais la première note sur laquelle nous tombons est vraiment très spéciale et bien inattendue. C'est d'ailleurs un signe historique des temps, et il nous faut bien le transcrire ici : 1500 *Salutis.* — *Morbus novus Gallicus, alias Hispanicus, cepit. Ex insulis novis in Occidente (ut dicitur) invectus Europæ. Unum de signis magnis ante Diem extremum*[1]. — *Et (sub Maximiliano) signa in cœlo mirabilia et multa facta sunt,*

complaire à rapprocher, à identifier les mots *Lotharius* et *Lutherus,* — *à quo Lutheringa* (et même *Lotharius* et Luther Saxo), ce qui est assez particulier.

1. On sait que les Espagnols déclinèrent l'honneur de l'importation, et que, de leur côté, les Français et les Napolitains, mis en cause, répudièrent à l'envi le brevet d'invention qu'on voulait leur attribuer. Il est vrai de dire que Naples fut tour à tour le champ de bataille des Français et des Espagnols, et que la question était fort trouble. Voici les titres de deux opuscules du temps qui montrent bien que les uns et les autres se renvoyaient la balle et que rien ne fut mis au clair.

MORBUS GALLICUS. Opusculum perutile de curatione morbi (ut vulgo dici solet) Gallici. Per... Joannem Almenar, Hispanum. — De curatione morbi quem Itali Gallicum, Galli vero Neapolitanum vocant, Nicolai Leoniceni vincentini libellus. *Lugduni, Anton. Blanchard,* 1528. (Pet. in-8° goth., 40 ff., chiff.)

MENTAGRA, sive tractatus excellens de causis præservativis, regimine et cura morbi Gallici, sive (ut Galli dicunt) Neapolitani... ingenio, peritia

imo et in terra et in aquis, de quibus Christus dixit: « Et signa magna erunt, ita ut nullo seculo simul et plura et majora facta legantur. » Quæ spem certam faciunt Diem illum beatum instare brevi. — On voit que l'invasion du nouveau fléau (dont ce pauvre Christophe Colomb venait de faire inconsciemment le fatal cadeau à la vieille Europe « en même temps que celui du Nouveau Monde ») non plus que les merveilleuses perturbations sublunaires, n'embarrassaient guère notre brave théologien : il avait ses explications et ses consolations toutes prêtes dans l'approche du bienheureux « Dernier Jour »...

Mais que dirait l'ami Luther, s'il revenait aujourd'hui parmi nous ?...

et experientiis... Wendelini Hock de Brackenau. *Lugduni, sumptu Bart., Trot in œdibus Ant. Blanchardi*, 1529. (Pet. in-8° goth., 68 ff.)

Enfin je me trouve posséder un volume in-12, admirable d'impression et de reliure (pur Henri II, aux fleurs de lis d'or, veau brun, très simple d'ailleurs), qui est intitulé : LA MÉTHODE CURATOIRE *de la maladie........, vulgairement appelée g..... vair....., et de la diversité de ses symptômes. Composée par Thierry de Hery, lieutenant général du premier barbier chirurgien du Roy. — Avec privilège du Roy et de la Court du Parlement. — A Paris, par Matth. David, en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité. Et au Palais, en la boutique d'Arnoul L'angelier.* 1552.

Ce titre est entouré d'un délicieux cadre orné, de style Henri II, avec les entrelacs de DC adossés et de trois croissants. Les caractères du volume sont d'une fonte superbe, digne d'Henry Estienne. Il a 273 pages, plus 14 feuillets d'index non paginés. En tête sont 8 feuillets non paginés, comprenant le titre, une courte dédicace, une épitre « Aux lecteurs de bon vouloir », et le Privilège du Roy, donné à Châlons le 18 mars 1551. La dédicace est originale et a cela de piquant, pour le lecteur de 1894, qu'elle est adressée

A LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.

Il va sans dire que l'auteur entend par là la communauté des habitants de la France, le *Public françois*, et qu'il ne supposait nullement que le beau royaume de France pût jamais être gouverné par d'autres souverains que par les... Valois. On ne songeait guère alors ni aux Bourbons, ni aux Orléans, ni surtout au Suffrage universel !...

Notre charmant volume porte, en deux endroits, la signature autographe (avec paraphe) de *Bartholomaeus Loysel Rothomagensis.*

Il importe de faire observer que le mal dont il s'agit n'était point alors qualifié de « honteux » ni considéré comme tel. C'était simplement une calamité, ou accident pathologique, auquel il fallait pourvoir empiriquement ou scientifiquement. Tel est l'objet du livre de Thierry de Hery, qui, par son exécution typographique, est un vrai bijou.

Nous en sommes à 1517, et (aussitôt après cette mention : Zelimus. *Finis regni Sarracenorum superborum*), vient le fait bien simple, mais immense, qui illumine cette date et qui va changer la face du monde. Il est ainsi libellé par Luther, son immortel auteur, vingt-deux années après l'œuvre accomplie :

Indulgentiæ Papales impugnatæ per Luth., post mortem Ioh. Hus anno 102, qui est annus fere 1000 confirmate Papatus per Focam	— — — — — —	CAROLVS quintus

Et, en regard de cette mention : CAROLVS quintus. (!!)

C'est pour nous la page capitale de notre précieux bouquin[1]. Le docteur Martin Luther inscrivant *de sa main* dans l'histoire universelle, à sa date, l'acte que le pauvre moine Saxon avait réalisé à Wittemberg, la veille de la Toussaint, 1517 ! Et son nom ne s'y trouve qu'écourté ; mais, en revanche, l'héroïque supplicié Jean Huss, cet épouvantail du passé, qui ne lui avait pas fait peur, y est rappelé, avec tout l'honneur qui lui est dû, par celui-là même qui tint héroïquement la parole du martyr expirant. Le défaut de la cuirasse du pontife romain y est aussi montré au doigt par ce rappel de l'œuvre de Focas.

Suit, à 1529 : *Confessio Principum in Comitiis Augustæ, coram Carolo V et Imperio toto* (La Confession d'Augsbourg proclamée en présence de Charles V et de tout l'Empire !).

1. Luther fut pour Michelet *un homme* par excellence, « celui qui a été « un homme à la plus haute puissance, une personne réelle et une idée, « un homme complet de pensée et d'action », et il fut « le libérateur de la pensée moderne » ! (Voir I, pp. vi et xi.)

Et quand on pense que Michelet composait ses Mémoires de Luther en 1828-1829, alors qu'il était le professeur d'histoire du duc de Bordeaux et de la princesse sa sœur aux Tuileries, sous Charles X ! et qu'il était encore plein de tendresse pour la Sainte Mère Église et de préférence pour la tradition romaine !

« Plaise à Dieu (a écrit Luther en 1519) que tout ce que j'ai dit et écrit sur les *Indulgences* soit brûlé sans en laisser trace, et qu'on mette en place cette unique proposition : *Les indulgences sont des billevesées inventées par les flagorneurs de Rome.* » (Michelet, I, 49.)

IV

Arrêtons ici. Aussi bien — sauf un calcul des années du monde en 1540, qui en fixe le chiffre exact (*précisé*) à 5500 (*quare sperandus est finis mundi, nam sextus Millenarius non complebitur*), les trois dernières pages de nos tablettes sont blanches. Le reste du volume (dix pages) est consacré à des résumés et calculs complémentaires sur les Soixante-dix semaines de Daniel, « sur des scrupules au sujet de ladite *Supputatio annorum Mundi* », enfin à un certain problème de chronologie du temps d'Élie et d'Élysée, — toutes questions qui ont à présent pour nous un intérêt fort problématique[1]. Le tout se termine par un dernier mot, un appel, qui témoigne de la sincérité et de la modestie du docte Martin Luther :

Vel tu da melius.

« Donnez mieux si vous pouvez » ou : « A d'autres de faire mieux. » Bonne parole, qui n'est point assez souvent exprimée par les auteurs, parce qu'elle n'est guère dans leur pensée.

V

N'est-ce pas que notre petit bouquin a bien son intérêt d'originalité ? N'a-t-il pas été agréable de repasser ainsi notre cours d'histoire universelle avec le vieux réformateur, si naïf et si original, si plein d'*humour*, avant que Rabelais eût inventé la chose, et les Anglais le mot ? La lecture en est véritablement suggestive, et c'est grand dommage que ce soliloque piquant de Luther sur les racontars *anté* et *postdiluviens* ait échappé à l'historien biographe Michelet ! Heureusement pour nous, M. Kuhn n'a pas eu non plus à le décrire et à l'analyser particulièrement, dans sa biographie si complète d'ailleurs et si attachante de Luther. Il n'a fait que men-

1. Néanmoins ce volume de notre ami Luther, rempli d'observations originales et curieuses, offrirait à un étudiant en théologie, qualifié pour le traiter, un sujet de thèse qui en vaudrait certes bien un autre.

tionner bibliographiquement (t. III, p. 401) et p. 356, se bornant à dire : « En 1541, Luther écrit pour son usage particulier une *Supputation des Années du Monde*, d'après la Chronique du mathématicien Carion[1]. Naturellement il y conjecture la fin du monde mauvais qu'il appelle avec tant d'ardeur. Ce monde doit durer six mille ans; nous sommes dans le dernier millénaire, et celui-ci ne s'achèvera pas, de même que Jésus n'a point passé le troisième jour tout entier dans son tombeau. Nous sommes au soir, attendons ».

Cette brève mention nous a permis d'en parler le premier avec détail, pour la première fois, après tant d'années, et de traiter la chose un peu comme du *vieux-neuf*.

VI

Il me reste à faire connaître une petite découverte accessoire assez curieuse.

A la vente après décès de M. Lassus, l'architecte de Notre-Dame de Paris, en 1858, nous vîmes figurer (nº 237) un in-12 (de 117 feuillets), à reliure en veau brun bien fatiguée, mais qui avait dû être assez élégante, avec ex libris armorié, gravé et collé : EX BIBLIOTHECA PUBLICA COLLEGII DIVIOGODRANII. Ayant vu ce que c'était, j'en fis l'acquisition.

Or, qu'était-ce, s'il vous plaît? Tout bonnement un flagrant plagiat, un démarquage total de notre volume, sans lieu ni date[2].

En titre : *Supputatio annorum mundi*, rien de plus, dans un encadrement historié de fragments de bois d'occasion. En tête de la 2e page : *Ad pium Lectorem*, au lieu du nom de *Martinus Lutherus* supprimé. La personnalité de l'auteur effacée partout où elle se montrait, de façon que l'ouvrage devienne anonyme. L'échelle des trente années subsiste, à chaque page, avec le même texte, seulement modifié légèrement par ci par là. Quelques additions et améliorations

1. Ce qui n'est pas tout à fait exact comme on l'a vu plus haut.
2. L'an 1650 se trouvant mentionné *in fine* du feuillet 94, *recto*, il se peut que l'impression du volume soit du milieu du XVIIe siècle.

introduites dans le libellé des titres des pages, de la numération marginale ; une division mieux indiquée des *Sex Annorum Mundi Millenarii*. Une autre grande division de l'histoire en trois parties : 1° en *Tempus vacuum absque Lege*, jusqu'à Moïse ; 2° *Tempus sub Lege*, jusqu'à J.-C. ; enfin : *Tempus sub Gratia*. Addition aussi d'un long *Index alphabeticus*, de 30 pages, fort exact, sauf que le nom de *Luther* (qui se trouve pourtant à sa date dans le volume), est ici soigneusement exclu.

Au verso du titre est ajoutée cette notice qui nous montre les calculs chimériques que l'on faisait alors sur les *Millénaires* :

ELIA PROPHETA.

Sex milibus annorum stabit Mundus.
Duobus milibus, inane.
Duobus milibus, Lex.
Duobus milibus, Messiah.
Isti sunt sex dies hebdomadæ coram Deo. Septimus dies Sabbatum æternum est.
Psal. 90. *Et.* 2. *Petri.* 2.
Mille anni sicut dies unus.

Une note, écrite à la main, fort ancienne (car cette contrefaçon, avec démarquage, paraît de la fin du XVIe siècle et est catholique-romaine, cela va sans dire), porte ce qui suit : *Videto falsitatem hujus vaticinii de sex millibus mundi annis, apud D. August. lib. de Civit.* 20, *cap.* 7.

Nous dirons, nous, à l'ami lecteur : *Videto falsitatem hujusce libri !* Elle est assez palpable, l'impudente fausseté de ce volume !

Et, sur ce, *addio*, jusqu'à la prochaine rencontre.

CHARLES READ.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

Les thèses historiques soutenues aux Facultés de théologie protestante de Paris et de Montauban, de 1890 à 1894.

Après la langue et la littérature, rien ne prépare mieux à la connaissance d'un peuple, de son caractère, de ses besoins, que l'étude de son histoire. Elle devrait donc être enseignée aussi complètement que possible aux jeunes qui doivent un jour s'occuper de ces épaves du peuple français qu'on appelle protestants. L'histoire ecclésiastique figure, il est vrai, au programme de nos Facultés de théologie et on l'y considère avec raison comme une partie importante de leur enseignement. Mais elle constitue un ensemble si vaste, si étendu par de nouvelles recherches, qu'il est impossible, même en y consacrant plusieurs semestres, d'en donner autre chose qu'un aperçu fort sommaire. Celui-ci est indispensable, mais insuffisant pour communiquer aux étudiants le goût de l'histoire. On sait, en effet, par expérience, que souvent rien n'en éloigne comme les généralités. Lisez, au contraire, ou écoutez une biographie, une étude où la réalité est serrée d'un peu près, et vous serez facilement intéressés. Puis il est difficile, dans cette revue de tout ce que le christianisme a opéré dans le monde, de faire une place un peu saillante à la Réforme française.

Il y a trente ans, à Strasbourg, le cours si remarquable de M. Charles Schmidt s'élargissait régulièrement quand il arrivait à la Réforme, et notre professeur suppléait à des lacunes inévitables par des conférences intimes où chacun traitait à tour de rôle un sujet spécial. C'est là que nous apprenions à travailler et à voir dans l'Histoire autre chose qu'un exercice de mémoire en vue des examens. Je sais bien que dans nos Facultés tel ou tel côté de la Réforme, élucidé à propos d'un sujet spécial, fait çà et là l'objet d'un cours supplémentaire. Mais cela ne suffit guère à faire saisir le développement de ce passé, à donner le désir ou les moyens de l'étudier de plus près, d'en tirer des indications pratiques. — Y a-t-il un seul des problèmes qui nous travaillent qui n'ait son origine dans la révolution du XVIe siècle? Et chacun ne sent-il pas qu'en France surtout le présent dépend logiquement de ce passé et en souffre? S'il était moins imparfaitement connu, n'aurions-nous pas économisé bien des discussions, des tâtonnements dans les seules questions de liturgie et de discipline qu'on agite depuis quelques années? Assurément un des

moyens d'éviter les paroles inutiles, serait d'accorder à l'étude des *faits* une place plus large, plus intelligente des besoins actuels, là où l'on étudie et où l'esprit contracte des habitudes pour l'avenir.

Ces réflexions m'ont été suggérées par le petit nombre de ceux qui parmi nous s'intéressent de bonne heure à nos travaux, et par la rareté des thèses de nos Facultés dont le sujet leur est emprunté. Elles fournissent pourtant la preuve que les aptitudes historiques ne manquent pas là où l'on a réussi à faire naître un intérêt que nous voudrions plus général. La plupart des travaux que je vais énumérer ajoutent, en effet quelque chose à ce que l'on savait.

Ainsi l'**Essai** de M. G. Jaujard, **sur les Libertins spirituels de Genève**[1] nous permet de nous renseigner plus exactement sur un parti religieux encore imparfaitement connu, mais assez influent pour avoir provoqué un des plus violents écrits de Calvin *contre* cette *secte phantatisque et furieuse*. On ne pouvait en étudier les tendances que dans les neuf traités manuscrits publiés en 1876 par M. Charles Schmidt. M. Jaujard en analyse quatre autres imprimés à Genève, à la même époque (1548-1554) où ceux-là furent écrits, et qui n'ont été découverts que récemment. Il aurait pu y ajouter ce que M. E. Picot nous a appris sur *Pierre du Val*. Ces diverses sources ne nous en disent pas long sur le nombre, les noms et les relations de ces mystiques réfractaires à tout code de doctrines et de gouvernement ecclésiastiques, mais elles nous permettent d'entrevoir une conception religieuse dont le Réformateur a fustigé les conséquences extrêmes sans rendre justice à ce qu'elle avait de légitime.

Dans l'**École primaire protestante en France jusqu'en 1789**[2], M. G.-E. Nicolet a rassemblé, sur ce sujet encore aussi obscur que le précédent, toutes les notes éparses dans la *France protestante*, le *Bulletin* et les principales monographies d'histoire de la Réforme française. Sa brochure se termine par une intéressante liste chronologique des institutrices et instituteurs protestants connus pour cette longue période. Il y en a plus de cinquante tués, brûlés ou pendus au XVIe siècle.

Le Protestantisme dans la vicomté de Fezensaguet[3], de M. J. Philip de Barjeau, est le fruit de recherches originales dans divers dépôts d'archives. Groupées et intelligemment exposées par un enfant de Mauvezin, elles comblent une lacune. Voici une note qu'y ajoute

1. Une brochure de 63 pages in-8. Paris, imprimerie H. Jouve, 1890.
2. Une brochure de 79 pages in-8. Auxerre, imprimerie A. Gallot, 1891.
3. Un vol. de 114 pages in-8 (gravure), Auch, imprimerie Cocharaux, 1891.

M. Tierny (*Soirées archéologiques aux archives départementales du Gers*[1], 7 nov. 1892). Il paraît que le 11 janvier 1559, le juge-mage de la sénéchaussée, essayant de sévir contre les suspects, se heurta à la disparition des pièces de la procédure « baillées à M. du Verdier, avocat de la sénéchaussée », sans doute parent d'un *Jean du Verdier*, avocat général d'Armagnac, déjà poursuivi le 30 juillet 1548 pour paroles « grandement scandaleuses ». Les magistrats étaient donc les complices des suspects et ce fait explique la rapide extension du mouvement. Ce que nous préférerions savoir, et que M. de Barjeau découvrira peut-être au cours de recherches complémentaires, ce sont les origines de ce mouvement, lesquelles remontent sans doute au delà de l'année 1551.

M. Th. Guibal a glané dans toutes les délibérations synodales de la période du Désert ce qui s'y rapporte à la Discipline et en a compilé une **Esquisse historique sur la Discipline des Églises du Désert**[2]. C'est un recueil un peu décousu de règlements provoqués par la désorganisation profonde de cette époque tourmentée, et non un système organique comme la Discipline de 1559. M. Guibal a essayé de montrer en quoi ces deux codes diffèrent, et aussi de nous persuader que la Discipline du Désert délivra l'Église des schismes de Huc, Vesson et Boyer. Cela est peut-être exact pour ce dernier, si toutefois les démarches personnelles, beaucoup de concessions et la lassitude n'eurent pas finalement plus de succès que les règlements. Mais quant à Huc et Vesson, c'est le bourreau qui a triomphé de leur résistance, tant il est vrai qu'une Discipline ne vaut que par le consentement de ceux qu'elle doit lier. A ce propos M. G... croit que l'illuminisme est une suite de la guerre des Camisards. C'en est plutôt une des causes, résultant de la dispersion violente des troupeaux et de leurs bergers par la Révocation. Pendant bien des années, en effet, avant la guerre des Camisards, les cultes du Désert furent présidés par des « prophètes » sans lettres, surgissant un peu partout de la réaction morale qui devait succéder à l'universelle apostasie. Brousson ne fut pas, au début de son ministère, un pasteur continuant à prêcher » malgré la Révocation, mais un laïque qu'on a précisément accusé d'avoir encouragé les « merveilles » des illuminés. — Quoi qu'il en soit, nous avons ici un premier coup de pioche dans une mine encore peu explorée, car rien n'a été aussi peu étudié que le fonctionnement et les résultats de notre célèbre Discipline.

1. *Revue de Gascogne*, 1893, p. 45 à 48.
2. Une brochure de 83 p. in-8°. Paris, imprimerie Moquet, 1891

Le travail que M. G... a tenté sur ce sujet, M. A. Doy l'a fait pour **Les Liturgies de la Sainte Cène dans les Églises réformées de langue française** [1]. Il montre fort bien combien l'influence prépondérante de Calvin a été peu à peu modifiée par les revisions successives de son formulaire et on ne peut que le remercier d'avoir contribué à nous éclairer sur une question dont tous les éléments ne sont pas encore connus, ainsi que le prouve la découverte récente de M. Erichson (voy. plus haut p. 111).

Une dernière thèse soutenue en 1891, nous parle de **Théodore de Bèze prédicateur** [2]. L'auteur M. A. Dückert, a soigneusement étudié les 87 sermons ou plutôt les harangues religieuses qui nous restent du successeur de Calvin, harangues plus pratiques que théologiques, plus militantes que littéraires. Ce consciencieux travail a sans doute été inspiré par d'autres thèses analogues sur la prédication de Calvin. Mais, pas plus que ces dernières, il ne nous apporte une appréciation suffisante. Le sujet en vaut pourtant la peine, car la prédication protestante a exercé au XVIe siècle une influence prodigieuse, peut-être plus grande que la plume. Pour la comprendre il ne faudrait se placer ni au point de vue littéraire, ni à celui des abstractions théologiques ou morales. La prédication était alors avant tout un acte et un moyen d'action et on ne peut la juger équitablement qu'en la comparant à ce qu'elle a remplacé ou à ce qui en tenait lieu autour d'elle. Il nous reste à cet égard beaucoup de chemin à faire pour nous dépouiller des clichés factices mis à la mode par la rhétorique du XVIIe siècle.

L'année 1892 a vu éclore trois thèses historiques dont deux très importantes. Celle de M. E. Mourgue, sur la **Manne mystique de Claude Brousson** [3], nous donne bien un aperçu succinct du milieu historique qui fit surgir cette prédication étrange, insolite même, mais elle ne nous fait guère comprendre pourquoi c'est précisément ce qui nous y choque qui en fit le succès. Le mot même de *mystique* n'a pas été expliqué. Il ne s'agit pas de mysticisme au sens moderne, mais d'une manne ou nourriture *spirituelle* dispensée aux victimes de Louis XIV comme jadis la manne du désert à celles des Pharaons. Cette allégorie et beaucoup d'autres suggérées par l'application à une situation violente, du langage imagé de la Bible, indiquent un état mental, des préoccupations et des espérances qu'il aurait fallu analyser avec soin.

1. Une brochure de 72 p. in-8°. Paris, imprimerie H. Jouve, 1891.
2. Une brochure de 77 p. in-8°. Genève, imprimerie Rouvet, 1891.
3. Une brochure de 51 pages in-8°. Paris, imprimerie Lepetit, 1892.

La thèse de doctorat de M. Léon Maury, **Le réveil religieux dans l'Église réformée à Genève et en France de 1810 à 1850**[1], est un morceau d'histoire contemporaine. Il a fallu, pour l'écrire, dépouiller un nombre considérable de brochures et de journaux et retrouver des impressions dont il n'y a plus que de rares témoins au milieu de nous. Il en est résulté un ouvrage important et qui rendra beaucoup de services. On le lit avec plaisir bien qu'il soit un peu volumineux et que l'on n'y saisisse pas toujours le développement intérieur de cette réaction salutaire, mais souvent étroite, contre le rationalisme déclamatoire, bourgeois et intolérant d'il y a cent ans. Ce défaut, si c'en est un, ne pourra guère être évité que lorsque nous serons plus éloignés de cette époque. Il en est de l'histoire comme de certains paysages. Pour avoir une idée exacte du relief et de la valeur proportionnelle de chaque accident du terrain, il faut un recul considérable. Le sujet est, du reste, de ceux qui commencent à préoccuper les esprits puisque tout récemment un de nos étudiants, M. Paul Beuzart, a soutenu sa thèse sur **Ami Bost et son rôle dans le mouvement religieux du temps**[2].

Deux des fils de notre collaborateur César Pascal, ont publié, à propos de leurs soutenances, de véritables volumes qui s'éloignent autant par la forme que par le fond de nos modestes brochures d'autrefois. Ils étaient évidemment à bonne école pour ne pas se contenter d'une simple preuve de bonne volonté et de capacité. Ils ont donc travaillé ferme et tenu, l'un et l'autre, à rédiger des travaux durables.—Dans **Elie Benoist et l'Église réformée d'Alençon**[3], M. Paul Pascal nous donne tout ce qu'il a pu recueillir sur la vie du pasteur d'Alençon et de Delft. Ce n'est pas encore tout ce que nous aimerions savoir, puisque l'autobiographie dont Chauffepié s'est servi, n'a pu être retrouvée, mais c'est assez pour faire sortir de l'ombre un de ces modestes travailleurs qui ont rendu les plus grands services à notre cause. Nous souhaitons que l'auteur fasse d'autres trouvailles et qu'il ajoute un jour à son appréciation nécessairement sommaire de l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, une étude critique sur sa valeur documentaire.

M. George Pascal étant l'aîné s'est efforcé de dépasser son frère. Si l'*Histoire de l'Édit de Nantes* est volumineuse, elle est écrite en

1. Deux volumes de IX-528 et 403 pages in-8°. Paris, Fischbacher, 1892.
2. Une brochure de 73 p. in-8° Le Cateau, imprimerie de Roland, 1894.
3. Un volume de 208 p. in-8°, avec portrait, vues et autographes ; les pages 140 à 208 renferment des pièces justificatives, et une note de la page 117, une rectification d'un article du *Bulletin* (1889, 411).

français du XVIIe siècle, et intéressante à lire ainsi que la plupart des pièces relatives à la longue carrière d'Élie Benoît. **Jean de Lasco**[1] est un homme du XVIe siècle, étranger à la France où il ne s'arrêta guère, et par surcroit grand voyageur, on pourrait presque dire constamment fugitif ou du moins suspect, comme tant d'ouvriers de cette première heure de la Réforme militante. Les traces d'une existence aussi instable sont dispersées un peu partout, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, où il mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Il fallait les colliger dans les correspondances du temps, disséminées, volumineuses, peu accessibles; il fallait pour cela surtout lire et traduire beaucoup de latin, et se livrer au travail délicat et fatigant de rapprocher les dates, de scruter les expressions douteuses, de suppléer à l'insuffisance des renseignements précis. Ceux qui liront, comme je l'ai fait, le volume de 300 pages, résultat de cette enquête, reconnaîtront qu'il a été bien composé et fort agréablement écrit. Déjà la biographie d'Élie Benoît se lit avec plaisir, mais elle garde les allures d'une composition académique. Ici nous avons un livre que le grand public lira aussi aisément que les spécialistes pour lesquels il est suffisamment « documenté »[2]. C'est le premier livre français consacré à l'ami d'Érasme, au réformateur de la Frise, de l'Angleterre, de la Pologne, et une contribution fort utile à l'histoire générale du XVIe siècle.

Les deux dernières thèses dont il me reste à parler, toutes les deux de 1894, comme celle sur Jean de Lasco (l'année 1893 ne paraît pas avoir fourni de thèses historiques), nous transportent aussi hors de France, mais sans perdre de vue la patrie. On sait que le cordelier F. Lambert d'Avignon fut un des premiers Français qui renoncèrent à la papauté et allèrent voir Luther en Saxe. Malgré son désir d'annoncer l'Évangile à ses compatriotes, il dut se résigner à vivre misérablement dans l'exil et à y mourir. Là du moins, il ne fut pas inutile à la cause qu'il avait embrassée puisqu'il fut le réformateur de la Hesse. Cette dernière partie de sa carrière sur laquelle on n'avait pas encore insisté suffisamment, M. A. Laval l'a mise en pleine lumière en retraçant l'histoire du **Synode de Homberg**[3]

1. *Jean de Lasco, baron de Pologne, évêque catholique, réformateur protestant*, 1499-1560, *son temps, sa vie, ses œuvres*, avec portrait et fac-similé. 1 vol. de 304 p. in-8, Paris, Fischbacher, 1894.

2. Ces derniers regretteront pourtant de ne pas trouver une caractéristique des tendances de Lasco, permettant de lui assigner sa place originale, au point de vue des idées, au milieu des chefs de la Réforme.

3. Une brochure de 75 pages in-8, Paris, imprimerie Charles Noblet, 1894.

(20 oct. 1526) où le rôle de François Lambert fut prépondérant et décida de l'orientation religieuse de son pays d'adoption.

M. Paul Brüschweiler a eu à cœur de réparer une injustice. Il trouve qu'au premier rang, parmi les chefs de la Réforme, on ne fait pas la part assez belle à Zwingle. On l'appelle bien le réformateur de Zurich, mais on oublie que son influence a beaucoup dépassé ce cadre étroit. Et pour nous le prouver il nous montre quels furent **les rapports de Zwingli avec la France**[1]. C'est un savant mémoire qui tire habilement parti des nombreux documents mis au jour dans ces dernières années. Après l'avoir lu, on est obligé de reconnaître qu'en outre de l'action politique exercée par le Réformateur qui combattit l'alliance française, ses relations avec plusieurs des premiers protestants français contribuèrent beaucoup à faire incliner du côté « réformé » les prédécesseurs de Calvin, entre 1525 et 1535.

N. W.

P.-S. — Il faut ajouter, pour être complet, qu'il est aussi beaucoup question de Calvin dans deux autres thèses — dogmatiques — soutenues à la Faculté de théologie protestante de Paris en 1893. La première surtout, de notre collaborateur, M. Jacques Pannier, sur le **Témoignage du Saint Esprit** (216 pages in-8, Fischbacher), étudie à fond l'histoire de ce dogme dans la théologie réformée. — La notion de *la foi* dans la théologie protestante, est exposée à la fin de l'étude de M. Henri Monnier sur la **Notion catholique de la Foi** (71 pages in-8, Paris, imp. Lepetit).

CORRESPONDANCE

Catalogue général des thèses protestantes. — M. G. Ducros, bibliothécaire à la Faculté de théologie protestante de Montauban, et M. O. Berger-Levrault, éditeur à Nancy, ont entrepris de publier un catalogue général des thèses protestantes soutenues en France depuis le XVI[e] siècle. L'importance de cette publication pour nos églises protestantes n'échappera à personne. Aussi les soussignés ont-ils cru devoir se constituer en *Comité des recherches* pour aider MM. Ducros et Berger-Levrault dans l'accomplissement de leur œuvre. Les documents sont rares, et l'on rencontre les plus grandes difficultés soit pour découvrir les thèses qui restent encore, soit pour en obtenir communication.

1. Une brochure de 115 pages in-8. Paris, imprimerie Moquet, 1894.

En conséquence, nous adressons un pressant appel à nos coreligionnaires, pasteurs et laïques, qui possèdent des thèses des anciennes Académies réformées du xviie siècle (Die, Montauban, Puylaurens, Montpellier, Nîmes, Orange, Orthez, Saumur, Sedan, Strasbourg). Nous les invitons à vouloir bien envoyer aussitôt que possible (éventuellement avec déclaration de valeur) ces thèses à la bibliothèque de Montauban, comme l'ont déjà fait, entre autres, M. le professeur Bernus de Lausanne, M. Franck Puaux, directeur de la *Revue chrétienne*, etc. Les thèses prêtées seront l'objet du plus grand soin, elles seront renvoyées promptement dès qu'elles auront été utilisées et tous les frais d'envoi seront remboursés.

Au cas où leurs possesseurs seraient disposés à les céder à la bibliothèque, ils seront invités à en indiquer le prix.

Les thèses achetées — ou données — constitueront un fonds spécial, placé en dépôt à la bibliothèque de la Faculté.

Cette collection précieuse pourra être prêtée à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du protestantisme.

Nous espérons que cet appel sera entendu, et nous vous prions, monsieur le directeur, d'agréer l'assurance de nos sentiments sincèrement dévoués.

MM. Jean Monod, J. Pédézert, C. Bruston, A. Wabnitz, E. Doumergue, E. Leenhardt, F. Montet, Henri Bois, H. D. Meyer, J. Vielles[1].

Église de Plouër[2]. — M. Lesens, qui le premier a rappelé dans le *Bulletin* cette Église bretonne, indiquait comme pasteur de 1637 à 1658 *Louis Rondel* « qui fut pasteur à Saint-Malo ». D'autre part l'*Épistre dédicatoire* mise en 1659 par l'ancien *I. F.* aux *Consolations* de M. de *Richelieu* (Simon *Pallori*), donnait l'impression que les rapports entre ce pasteur et ses paroissiens disséminés dataient de plus d'une année. Les listes d'Églises, trop rarement consultées dans le *Synodicon* de Quick[3], n'expliquent pas complètement ces divers faits. Comme *Rondel*, Richelieu était pasteur à Plouër *et* Saint-Malo, où il semble résider d'après l'épître de 1659 : en 1603,

1. On nous permettra d'ajouter qu'outre les thèses de Sedan et de Saumur au xviie siècle, la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères possède une collection à peu de chose près complète, des thèses soutenues à Genève, Strasbourg et Montauban, sans compter un nombre considérable de doubles pour ces trois dernières Facultés. (*Réd.*)

2. *Bull.* XXXVIII [1889], p. 54; XL [1891], p. 553; XLII [1893], p. 613, 664; XLIII [1894], p. 52.

3. *Synodicon*, I, p. 251 ; II, p. 232, 371.

nous le trouvons déjà dans cette paroisse, peut-être avec une autre résidence (*Dinan*, M. Pallori); en 1626 il y est encore (Plouër: Richelieu); en 1637 il a quitté (Ploër : *Routel*). Y serait-il revenu en 1659 après ce Rondel (Routel) ou bien s'agit-il à cette date, pour les *Consolations*, soit d'une édition posthume, soit d'une réédition ?

Une liste de 1660 porte encore : Rondel[1]. M. Vaurigaud[2] admettait déjà que Pallory fut pasteur « de 1603 à 1626 *et vraisemblablement au-delà* ». M. Auzière le signalait à Dinan en 1603, à Plouër en 1616, 1620-1626; puis il ajoute : « *Rondel*, 1637-1660; *Rondel Louis* 1673 ; Plouër a pour annexe Saint-Malo 1617, 1620, 1626, 1660 [3] ».

En 1623, après une enquête ordonnée dans sa paroisse par un synode de Bretagne, Pallory en avait appelé au synode de Charenton : celui-ci censura les examineurs, mais aussi le pasteur « pour n'avoir pas gardé d'ordre et de discipline dans son Église[4] ». Peut-être ce manque d'autorité provenait-il de ce que le sieur de Richelieu était prophète dans son pays : en 1688 il existait encore aux environs de Plouër une « maison du Val-Pallory[5] ».

JACQUES PANNIER.

L'Église Saint-Lô à Rouen. — Cette église vient d'être démolie pour faire place à l'école professionnelle. M. le pasteur Jean Bianquis en profite pour raconter dans le *Protestant de Normandie* (15 juillet, 1er et 15 août 1894) comment, à partir du 14 octobre 1792, elle était devenue, pendant seize mois, le lieu de culte des protestants de Rouen qui venaient de quitter l'église des Mathurins, rue du Petit-Maulévrier, où ils s'étaient édifiés de la Saint-Jean 1791 à la Saint-Michel 1792. Lorsque le 4 février 1794, malgré leur bail, le Conseil révolutionnaire les expulsa de Saint-Lô, ils louèrent pour 1,500 francs par an l'église Saint-Vigor, rue des Béguines.

1. *Bulletin* XV [1866], p. 516.
2. *Histoire des Églises réformées de Bretagne*, p. j., t. II, p. XLV. Cf. t. I, p. 121.
3. *Dictionnaire des pasteurs et des Églises* (Deux manuscrits déposés à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme).
4. Aymon, *Synodes*, I, 287; II, 222, 253, 419. Cf. *Bulletin* XXXII [1883], p. 443, affaires concernant Plouër signalée par M. de Schickler dans les papiers Duplessis-Mornay.
5. Là meurt le 17 janvier 1688 *Marie Bouchet*, demoiselle *de Pignonue* (Registres catholiques de Plouër, au greffe de Dinan).

Le Gérant : FISCHBACHER.

4849. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE.

ROGER HOLLARD. — **La France et le Protestantisme**, ou les principaux obstacles à l'expansion du protestantisme dans notre pays, Une brochure de 32 pages extraite de la *Revue chrétienne*, Paris, Fischbacher, 1894.

GUSTAVE FABRE. — **Trois manuscrits de Rabaut-Saint-Étienne**, avec une introduction et des notes. Une brochure de 50 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1894.

A. BOEGNER. — **Les Missions et l'occasion présente.** Une brochure de 43 pages in-18, Paris, maison des Missions évangéliques, 1894.

[JOSEPH BIANQUIS]. Conservation et Progrès, souvenir de la Fête du 31 mai 1894, **Inauguration du temple restauré de Marsanceux.** Une brochure de 42 pages in-18, Alençon, impr. Guy, 1894.

J. E. LOUIS TRIAL. — **Sermons**, Deuxième série (douze sermons, dont les deux derniers sur la *Révocation de l'Édit de Nantes* et sur l'*Édit de Tolérance*). Un vol. in-18 de 357 pages, Nîmes, Peyrot-Tinel; Paris, Fischbacher [1894].

RUDOLPH REUSS. — **Mag. Johann Daniel Brunner**, ein Lebensbild aus der protestantischen Kinhe und Schule Strassburg's (1756-1844.) Une brochure de 56 pages in-18, portraits, Strasbourg, J.H. Ed. Heitz, 1894.

Quelques détails sur l'église wallonne d'Utrecht, donnés par le Consistoire aux membres et aux amis de cette Église. Une brochure de 31 pages in-8°. Impr. de l'Industrie, Utrecht, 1894.

[JACQUES PANNIER]. **Souvenir du temple de Serain** (1844-1894). M. Louis Vernes, pasteur à Nauroy et Serain, 1841-1851. Une brochure de 4 pages in-18 (1894).

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1894

4849. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.